

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           MME CATHERINE CHAUVIN, présidente;  
                                      MME JUDY GOLD, commissaire;  
                                      M. ANTOINE MOREAU, commissaire.

**AMÉNAGEMENT DU SITE CONTRECOEUR  
DANS L'ARRONDISSEMENT  
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 1

Séance tenue le 11 juin 2007, 19 h 00  
Église St-Justin  
5025, rue Joffre  
Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 JUIN 2007 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
DIANE LEMIEUX .....	2
NICOLE LOUBERT .....	16
SYLVIE PELLETIER.....	30
MARCEL HENRY .....	41
DENIS JEAN.....	57
DENISE PAQUET .....	62
MICHELINE AUMAIS .....	75
SANDRA SIROIS.....	84

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire:**

5 Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique portant sur le projet d'aménagement du site Contrecoeur de la Société d'habitation et de développement de Montréal. Je m'appelle Catherine Chauvin, je suis commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal et je préside la consultation qui se continue ce soir. Je suis secondée par madame Judy Gold et monsieur Antoine Moreau, également commissaires de l'Office. Le personnel qui nous accompagne ce soir comprend madame Stéphanie Espach et monsieur Marc Breton, tous les deux analystes de l'équipe de la Commission ; monsieur Luc Doré qui agit à titre de secrétaire de la Commission, madame Claire Adjad qui est à la table d'accueil ainsi que madame Sylvie Trudel - et puis là je vois que c'est pas Claire Adjad, de toute évidence, mais c'est pas grave, les personnes qui sont à la table d'accueil sont là pour vous servir - L'assemblée de ce soir est enregistrée et sténographiée. C'est Éric Dzumedzey qui s'occupe de la sonorisation et madame Louise Philibert de la sténographie.

10 Selon la charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique a le mandat de consulter les citoyens et de faire rapport sur différents projets qui relèvent de la compétence de la Ville. La consultation publique est destinée aux citoyens qui ont le droit d'être bien informés et de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets.

15 La première partie de la consultation publique, qui a été tenue du 14 au 17 mai dernier, a permis aux citoyens et à la Commission de bien se renseigner sur le projet de la Société d'habitation et de développement de Montréal, ainsi que sur les projets de règlement proposés par l'arrondissement pour encadrer sa réalisation. La deuxième partie de la consultation qui débute ce soir a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre leurs commentaires, de faire leurs suggestions ou encore de modifier des modifications au projet.

20 Au cours de cette deuxième partie, les représentants de la Société d'habitation et de développement de Montréal, de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et des divers services de la Ville de Montréal n'ont aucun rôle particulier à jouer. Ils sont invités, s'ils le souhaitent, à assister à la présentation des mémoires et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

25 Alors, ce soir, ça va se passer de la façon suivante. Je vais appeler, dans l'ordre de leur inscription, les participants qui ont déjà fait part de leur intention de présenter un mémoire. Pour ce soir, nous avons huit inscriptions. S'il y a des personnes dans la salle qui ne se sont pas inscrites à l'avance et qui souhaitent donner leur opinion, vous pouvez vous inscrire dès maintenant à la table d'accueil. Je demanderai de limiter les interventions à environ 5 à 10 minutes. Après chacune des présentations de mémoire, la Commission

45 prendra aussi 5 à 10 minutes pour échanger avec les participants, afin de préciser certains aspects ou encore d'assurer une bonne compréhension des éléments contenus dans le mémoire.

Alors, sans plus tarder, j'invite déjà madame Diane Lemieux à prendre place à la table des intervenants. Bonsoir, Madame, bienvenue. Merci de votre présence.

50 **MME DIANE LEMIEUX :**

55 Ça me fait plaisir. Alors, Madame Chauvin, Madame Gold, Monsieur Moreau, je suis Diane Lemieux, députée de Bourget et j'ai suivi évidemment l'évolution de ce projet, et c'est la raison pour laquelle je suis ici ce soir. C'est un projet donc qui est dans la circonscription de Bourget.

60 Il y a beaucoup d'intervenants qui ont été interpellés, individuellement ou comme organisation dans ce projet. J'en ai donc beaucoup entendu parler. J'ai plongé moi-même pour essayer de le comprendre et je vais essayer de contribuer donc à ces consultations. Vous le savez donc, ce projet est situé à l'extrême est de la circonscription de Bourget, au nord de la rue Sherbrooke, mais le plus important c'est probablement le dernier site disponible pour le développement domiciliaire dans Mercier-Est. Et ce qui est ressorti, je crois, je ne crois pas me tromper des soirées d'informations qui ont été tenues jusqu'à maintenant et des nombreux moments d'échanges qu'il y a eu autour de ce projet, c'est le grand potentiel du développement de ce site malgré ses contraintes d'ordre environnemental. En ce sens, c'est un défi pour nous tous, pour le promoteur, pour la Ville, de faire en sorte que le projet de Contrecoeur soit un modèle de développement domiciliaire dans un environnement où se côtoient le résidentiel et l'industriel. C'est pas une cohabitation qui est simple à gérer, mais c'est le défi qui se pose à tous.

70 Évidemment, en tant que députée, j'ai beaucoup de préoccupations en ce qui a trait au besoin de logements et dans l'Est de Montréal, les besoins sont grands. Il y a des besoins de logements pour les familles, et je parle de logements notamment de deux chambres et plus. Il y a un exode des familles dans l'Est de Montréal. On a assisté ces dernières années à des fermetures d'écoles, il y a un enjeu de renouvellement des populations et on le voit actuellement, il y a certaines écoles qui sont à une masse critique d'élèves, et s'il n'y a pas des nouvelles familles qui se joignent à cette communauté, dans un très court terme, on pourra imaginer d'autres fermetures d'écoles.

80 Il y a des besoins aussi de logements pour les personnes âgées. Ce territoire est un des territoires où la proportion de personnes âgées est la plus élevée sur l'Île de Montréal. Des personnes âgées qui sont aussi pas nécessairement avec des moyens financiers adéquats. Alors, bien qu'il y ait plusieurs projets privés de résidences pour personnes âgées actuellement qui se développent, ces projets-là sont intéressants pour des clientèles qui ont

85 des moyens financiers, mais pas pour des clientèles auxquelles je pense qui n'ont pas les  
moyens financiers d'aborder ce type de projet. Donc, un besoin, des besoins urgents de  
logements sociaux. Je crois que vous aurez plusieurs témoignages en ce sens au cours de  
cette consultation.

90 Je comprends que la Ville de Montréal s'engage, dans le cadre de ce projet, à  
construire au moins 24 % de logements dits sociaux sur le site de Contrecoeur, c'est  
primordial. C'est à peu près 177 logements pour des personnes âgées, plus de 200 pour des  
familles. C'est fondamental que cet engagement demeure et se réalise à l'occasion de ce  
projet. Je comprends et j'appuie le fait que certaines sections du site ont été désignées  
95 comme étant des zones de mixité, donc où il pourrait y avoir indifféremment des logements  
dits privés et des logements dits sociaux. J'appuie entièrement cette idée. Je pense que la  
littérature est assez claire et l'expérience aussi. Il faut qu'il y ait des zones de mixité, de  
cohabitations harmonieuses avec ce type de logement.

100 Par ailleurs, vous le savez, l'Est de Montréal est un milieu urbain qui a une lourde  
histoire qui est hypothéqué au plan de l'environnement et donc ce projet se situe donc dans  
un contexte de cohabitations résidentielle et industrielle. La Carrière Lafarge qui est en  
opération actuellement, puis on semble indiquer qu'elle sera au moins en opération pour un  
quart de siècle, alors il faudra gérer cette cohabitation. Une des préoccupations que j'exprime  
105 à ce moment-ci, c'est les garanties que l'exploitation de cette carrière vont rester dans les  
limites qui ont été proposées, notamment par la firme Géophysique SIGMA. Alors quelles  
seront les garanties que l'exploitation de la carrière soient contenues dans les limites qui ont  
été identifiées.

110 Par ailleurs, ce site frôle aussi une autre zone qui est sensible, qui est occupée par  
Interquisa. On a vu la semaine dernière un petit incident, je crois que c'est jeudi dernier, qui  
heureusement n'a pas été malheureux, mais il reste qu'une partie de ce site est dans un  
rayon où il y a des enjeux de sécurité à cause des fonctions de l'entreprise Interquisa. Je  
crois qu'il faut être clair à ce moment-ci, je sais que le projet prévoyait la construction de  
115 résidences pour les personnes âgées dans une partie de ce rayon, où il y a un enjeu de  
sécurité. Je ne crois pas que ça soit acceptable, alors que nous avons les connaissances,  
nous le savons qu'il y a un certain niveau de risque, notamment dû à la contamination  
éventuelle suite à des incidents malheureux, contamination de l'air qui rend les personnes  
vulnérables, notamment les personnes âgées encore plus vulnérables. Je pense qu'ayant  
120 ces connaissances, ce projet ne peut ignorer ce risque.

J'ai saisi du projet qu'un certain nombre d'études ont été faites sur la question du bruit,  
mais je sens beaucoup d'insatisfaction sur les études qui sont disponibles et je crois  
comprendre qu'il serait nécessaire, peut-être, de documenter davantage l'enjeu du niveau de  
125 bruit que pose la réalisation de ce projet.

130 L'autre élément, c'est évidemment la décontamination du site. J'ai cru comprendre en relisant un certain nombre de choses qu'il y a des poches contaminées extrêmement importantes où d'ailleurs on a exclu le développement résidentiel parce que la possibilité de décontamination était trop faible. Il y a des travaux de décontamination qui ont commencé sur le site, je déplore qu'il n'y ait pas eu peut-être suffisamment de fluidité dans l'information quant à ces travaux de décontamination. Des citoyens ont été heurtés de voir débarquer des gens et du matériel sans trop savoir ce qui se passait. Je pense qu'il y a un enjeu d'information qui est très très grand. S'il y a une certaine résistance à ce projet-là, je pense qu'il ne faut pas en  
135 ajouter en ne donnant pas l'information au fur et à mesure sur ce qui se passe sur ce site au moment où les choses se passent.

140 Il m'apparaît aussi, en faisant le tour du projet, que ce projet aurait pu être une occasion et peut-être un certain niveau d'information m'a échappé. Il reste que c'est quand même un gros volume de logements qui peuvent atterrir, permettez-moi l'expression, dans un espace donné puis un espace-temps qui est somme toute assez rapide. Et je ne crois pas que les responsables de l'arrondissement notamment aient été mis à contribution rapidement dans le développement du projet. Il me semble que ça peut être aussi une bonne occasion pour profiter de cette arrivée importante de nouveaux résidents pour faire le point quant aux  
145 besoins en équipements sportifs, culturels ou autres. Il me semble qu'il y aurait une collaboration plus serrée à mettre de l'avant pour la bonne marche des choses.

150 Pour la partie commerciale, je perçois qu'il y a beaucoup d'interrogations qui demeurent. Une sensibilité à ne pas créer trop d'interférence avec des secteurs commerciaux qui sont déjà installés. À ma connaissance, il n'y a pas d'étude de marché quant aux besoins commerciaux qui pourraient être comblés par le projet. Il me semble que cela pourrait être utile.

155 Finalement, et je termine là-dessus, sur ce que j'ai abordé tout à l'heure, sur la fluidité de l'information. D'abord c'est un projet qui va s'échelonner sur un certain nombre d'années, qui sera intense, c'est quand même beaucoup de logements. J'imagine qu'il va y avoir beaucoup de va et vient, alors qu'à proximité il y a quand même un quartier qui est existant. Alors les canaux d'informations pour que les gens soient au courant au fur et à mesure du développement du projet vont être extrêmement importants.

160 Et finalement, je peux présumer que cette consultation-là va donner lieu à un certain nombre de recommandations de votre part, dont plusieurs, je ne le sais pas encore, mais plusieurs pourraient être reprises au compte de la Ville de Montréal. Donc, il pourrait y avoir des suivis nécessaires à la suite de vos recommandations. On l'a vu dans d'autres dossiers  
165 où des projets sont présentés, des consultations sont menées, des modifications sont amenées au projet initial, mais cette deuxième partie de *feedback* qui revient dans un projet, il n'y a pas un processus un peu plus formel pour que les gens puissent comprendre de quel changement s'agit-il. Et déjà entre le projet initial qui a été déposé, il y a un petit moment de

ça, et maintenant, on le sait qu'il y en a déjà eu des changements. Entre maintenant, cette  
170 consultation et le projet final, il y aura d'autres changements générés par vos  
recommandations, par des décisions des autorités politiques, par des décisions du promoteur  
lui-même, parce qu'il y aura peut-être des nouveaux enjeux qui se dessineront. Je crois qu'il  
est nécessaire de trouver une manière, et je conviens qu'elle n'a pas à être aussi lourde, sans  
avoir une connotation péjorative, mais aussi coûteuse que la démarche actuelle, mais il faut  
175 trouver une manière que les gens puissent à un moment précis, recevoir l'information sur  
l'état du projet.

On l'a vu par exemple au sujet du projet de Louis H., le développement domiciliaire  
autour de Louis H., où, à partir de recommandations, le projet est devenu mystérieux et les  
180 changements étaient de l'ordre du mystère, et ça, ça crée de l'insatisfaction pour rien. Moi je  
souhaite très sincèrement que dans vos recommandations, vous en ayez une aussi qui  
permettrait d'avoir un processus plus serré dans le temps, mais tout de même qui permet que  
tout le monde puisse prendre acte des changements apportés au projet, puisque ce sera le  
point de départ de sa réalisation.

Voilà donc les remarques que je voulais faire. Je conclurais peut-être en disant, en  
refermant la boucle à partir de mon introduction, c'est un site qui est fantastique en ce sens  
qu'il n'y en a pas d'autres sites de ce genre-là où on peut développer de manière importante  
des logements. Il n'y en a plus, c'est terminé sur le territoire dont on parle mais, en même  
185 temps, c'est un site qui pose des défis importants du point de vue environnemental. Sa  
cohabitation avec un secteur industriel, le point de contact avec une autre industrie qui se  
comporte de manière exemplaire, mais pour lequel on ne peut pas prévoir ce qui pourra se  
passer dans le cas d'Interquisa. Alors, j'espère, moi j'espère que ce projet-là sera un modèle,  
un modèle dans la manière dont il se sera développé, dans la capacité que tous auront  
190 essayé de déployer pour faire en sorte que cette cohabitation soit heureuse. Voilà.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Merci beaucoup, Madame Lemieux. Vous acceptez de répondre à nos questions ?

200

**MME DIANE LEMIEUX :**

J'ai l'habitude d'en poser, mais ça va.

205 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

210 D'abord, je pense qu'on est bien content que vous ayez pris la peine de venir nous parler ce soir. On va essayer de profiter de votre connaissance du secteur. Il y a plusieurs éléments, vous avez couvert à peu près l'ensemble des éléments puis des enjeux du projet et il y a un fort recoupement dans les préoccupations que vous avez soulevées dans votre mémoire et celles qu'on retrouve dans les mémoires des citoyens du quartier.

215 Je vais laisser l'occasion à mes collègues de vous poser des questions. Je vais aller sur une question peut-être un peu plus technique, mais qui revient pas mal systématiquement, qui est la question des risques industriels. Vous avez spécifiquement parlé du rayon d'impact d'Interquisa, et de façon à bien comprendre la préoccupation des citoyens, je suis allée regarder les rapports du BAPE en 2000 pour Interquisa puis en 2006 pour Canterm. Nous avons bénéficié de la présence des gens du Service de l'environnement de l'agglomération de la Ville de Montréal ou de la Ville de Montréal et de l'agglomération, des représentants de l'Association des industriels de l'Est, qui nous ont donc fait part de leurs préoccupations par rapport à la protection des personnes, à la sécurité civile puis à l'encadrement des activités industrielles.

225 Alors, dans votre présentation, vous avez mentionné que la résidence pour aînée qui est projetée sur le site Contrecoeur se trouve à l'intérieur d'un rayon d'impact d'Interquisa. D'après ma compréhension, ce rayon d'impact-là a été établi aux fins suivantes. Celle d'établir où on doit prévoir des mesures d'urgence quand il y a un incident industriel. C'est donc pas une méthodologie utilisée pour établir des zones d'exclusion au niveau de l'habitation. Par contre, dans le rapport du BAPE sur Canterm, on parlait de réservoirs pétroliers à proximité de résidentiel bâti. Donc là, le risque à la sécurité des personnes lié à la proximité d'un réservoir de produits inflammables puis d'habitations a été bien présenté dans le rapport du BAPE comme étant un enjeu important pour la sécurité des personnes.

235 Ce que j'essaie d'amener ici, c'est que ma compréhension des deux méthodologies, celle utilisée pour Canterm puis celle utilisée pour Interquisa en matière de risque industriel, c'est pas le même outil qu'on utilise. Pour Interquisa, ce qu'on nous a présenté, les rayons d'impact, c'est des mesures d'intervention, fait que c'est la planification des mesures d'urgence, c'est pas la planification de l'aménagement du territoire, c'est la planification des mesures d'urgence. Canterm c'est plus lié à l'aménagement du territoire. J'aimerais être sûre que quand vous dites qu'on ne devrait pas construire la maison pour aînés à l'intérieur du rayon d'impact, c'est en connaissance de cette différence-là.

245 Parce qu'Interquisa, à travers sa représentante en première partie, nous a expliqué que la méthodologie de sécurité des personnes, donc celle qu'on a utilisée pour Canterm en fait, eux autres avaient fait cette étude-là en 2000 puis ils avaient déterminé que la zone à risque était limitée à leur propriété. Donc, il n'y avait pas de risque, on parle toujours de

250 probabilité, pour la sécurité des personnes au-delà de leur propriété. Une autre étape de planification, c'est des risques de déversement ou d'accident, puis là on établit des zones de rayon d'intervention pour les mesures d'urgence. Fait que c'est pas la même chose, puis je veux être sûre qu'on a la même base pour bien comprendre vos préoccupations puis vos recommandations. Je sais que c'est long comme question.

**MME DIANE LEMIEUX :**

255 Surtout que vous êtes plus spécialiste que moi.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

260 C'est parce que tout le monde en parle de ça. Puis je trouve ça bien important d'être sûr qu'il n'y ait pas de confusion, qu'on dise exactement que la préoccupation qu'on exprime, elle est exactement bien comprise pour être sûr qu'on développe les bons outils par rapport à ça.

265 Alors, c'est clair que l'Association des industriels de l'Est, eux demandent aussi qu'il y ait un cadre réglementaire qui fasse un lien entre la sécurité civile et l'aménagement du territoire. Mais d'après ce que j'ai compris, le cadre réglementaire pour les mesures d'urgence existe, il n'est pas absent. Alors, face à cette longue question, est-ce que vous avez quelques commentaires à nous suggérer ?

270 **MME DIANE LEMIEUX :**

275 D'abord je vous le dis, je ne suis pas une spécialiste, je suis une excellente généraliste. Mais je comprends bien la préoccupation, puis je ne veux pas vous renvoyer la balle, mais je pense que ça doit être l'objet de cette consultation-là et vos recommandations, parce que l'explication que vous donnez, ça témoigne de l'importance de cette question-là. Et moi, je veux bien faire des distinctions entre l'impact en termes de sécurité, mais ou la zone d'impact en termes d'intervention, je vois bien toutes les distinctions que ça suppose, mais dans la vraie vie, ça peut créer des inquiétudes. Et s'il y a une contribution importante que vous pourriez avoir, c'est de bien clarifier ça.

280 Mais il y a quand même des intuitions... D'abord, est-ce que j'ai bien compris que ce projet de résidences aînées, actuellement je comprends qu'il a été retiré du projet dans cette zone-là ? Il n'est pas retiré, o.k. Bon. Ce que je comprends c'est qu'on a là une concentration de personnes aînées et je ne suis pas celle qui présente les personnes âgées comme étant toutes vulnérables, mais ils ont des facteurs de vulnérabilité liés à l'âge et on peut présumer que la plupart d'entre elles sont probablement relativement autonomes, mais il reste qu'il y a des facteurs de risque qui sont plus grands. Une concentration de personnes qui ont

personnellement des facteurs de risque plus grands, qui sont dans une zone comme celle-là, il me semble qu'on s'achète du trouble. Il y a quelque chose à dénouer.

290

Je conviens, on est en ville, c'est pas bucolique puis on n'est pas en train de planifier une série de petites auberges et de *bed and breakfast*, c'est pas ça. On est en ville. Puis à partir du moment où on habite en ville, il y a une cohabitation de toutes sortes d'affaires qui doit se vivre. On est près d'une voie ferrée, on est près d'une bretelle d'autoroute, tout ce que vous voulez, et ça c'est inhérent à la vie urbaine. Ça, j'en conviens, puis il y a tous un niveau

295

de risque qu'on accepte de vivre. De toute manière, quand on naît, on accepte qu'on va mourir et quand on vient en ville, bien, il y a une cohabitation qui est un peu inévitable.

Mais il me semble quand on a des connaissances à partir d'événements qui pourraient, puis il ne s'agit pas d'être dramatique, mais objectivement parlant, il peut y avoir des incidents, puis je comprends qu'Interquisa se comporte très correctement. Je comprends aussi que le milieu, notamment l'Association des...- je cherche le nom - le fait que l'industrie pétrolière entre autres s'est donné des plans d'urgence. Il y a une pratique qui s'est installée avec les années qui est assez exemplaire, je dois le dire, ça c'est une chance, mais à partir des connaissances qu'on a, est-ce qu'on accepte de presque volontairement de mettre dans cette zone-là, une concentration de personnes qui sont déjà plus à risque ? C'est ça la question que ça pose.

300

305

Et je vous ferai remarquer que le promoteur, que je ne connais pas, donc j'ai pas d'enjeu, il y a des zones dans son projet, puis il y a une zone aussi qui est identifiée de résidences beaucoup plus coûteuse en termes d'espace et de valeur, et je note que ces résidences-là ne sont pas planifiées là où est planifiée la résidence des personnes âgées. Alors, il faut le dénouer ça. Peut-être qu'au bout de la ligne on dira non, c'est un risque qui est acceptable, mais on les a les connaissances, il faut les dénouer.

310

315

**MME JUDY GOLD :**

Madame Lemieux, je voulais aussi aborder la question des rayons d'impact et Interquisa. En fait, j'ai deux questions qui sont difficiles et délicates aussi et j'espère encore pertinentes après la présentation de la présidente. Dans votre mémoire, vous avez manifesté votre appui au moratoire sur la construction des résidences se retrouvant à l'intérieur des rayons d'impact des installations industrielles. Alors, le promoteur devrait attendre la réglementation d'une loi éventuelle pour finaliser ses plans. La question que je vous pose, c'est la suivante, et c'est pas une question facile : Comment réconcilier cette attente qui reportera le projet pour un temps indéterminé avec, d'autre part, le besoin urgent de logements sociaux dans le secteur et la grave pénurie des terrains pour en bâtir ?

320

325

**MME DIANE LEMIEUX :**

330 Vous posez une bonne question puis oui j'ai appuyé ça cette idée de moratoire. Je ne  
dis pas que cette partie de projet ne devrait jamais se réaliser, je dis qu'il faut dénouer la  
tension évidente qui pourrait se dessiner entre l'existence de cette zone où il y a un potentiel  
de danger, de sécurité, et des gens qui y habitent et ce n'est pas à ma satisfaction  
actuellement. Et je comprends toutes les distinctions qu'il faut apporter.

335

Il faut dire qu'il faut comprendre dans l'Est, on a une petite histoire récente notamment  
à cause du dossier de Canterm. Je ne veux pas mêler les choses, mais il y a une histoire  
récente, c'est plus sensible. Il y a même des gens qui ont dit, on devrait avoir une législation  
cadre au Québec pour que ça ne soit pas pris à la pièce par ville, par arrondissement ou peu  
importe, mais une législation cadre pour pouvoir justement cadrer, permettez-moi  
340 l'expression, la cohabitation d'un milieu industriel avec le milieu résidentiel. Les gens sont  
rendus loin. Ça c'est resté un petit peu dans la gorge, on ne sait pas qu'est-ce qui va se  
passer exactement avec le projet de Canterm. Alors, il y a une petite histoire récente qui fait  
en sorte qu'on est peut-être plus résistants, mais il faut le dénouer.

345

Je le répète, je ne dis pas qu'ultimement ce projet-là de cette partie de résidences de  
personnes âgées ne devrait pas avoir lieu, mais on ne peut pas être juste, «bien, non c'est  
pas si mal», c'est pas vraiment une zone de sécurité, c'est une zone où il faut prévoir des  
mesures d'urgence, c'est pas assez, c'est pas assez.

350

**MME JUDY GOLD :**

Merci. Je veux profiter de votre présence pour vous poser une question sur le  
logement social. Depuis le début des audiences, nous avons entendu des commentaires des  
355 résidents des secteurs qui disent qu'il y a trop de logement social dans le secteur ou qu'ils  
craignent une augmentation de problèmes sociaux, à cause des logements sociaux dans le  
projet à l'étude. Alors, que diriez-vous, si ceux qui disent qu'il y a déjà trop de logement social  
dans le secteur ?

360

**MME DIANE LEMIEUX :**

Mais que c'est faux. Ce n'est pas vrai. Il n'y a pas trop de logement social, il y a un  
manque de logement social. Je dirais aussi qu'il faut regarder aussi quelques fois nos propres  
préjugés. C'est un peu cru ce que je dis là, mais on ne peut pas dire... il faut offrir... Avoir un  
365 toit sur la tête, ça fait partie des choses fondamentales de la vie, puis la littérature le  
documente d'ailleurs. Il faut se nourrir et avoir un toit sur la tête. Et donc, il faut aussi regarder  
nos propres préjugés.

C'est clair que dans le développement des logements sociaux, dans les villes  
370 occidentales comme les nôtres, on a eu ces dernières années un développement, en fait dans  
les années 1970, 1980, ç'a été d'un développement qui a été plus concentré. J'ai moi-même,

375 dans mon comté, des endroits, je veux dire j'arrive sur la rue, j'ai même pas besoin  
d'imaginer, de voir de quelle rue il s'agit, je le vois immédiatement. Ça paraît dans la qualité  
de la construction, c'est en général de moins bonne qualité ; ça n'a pas gagné de concours  
d'architecture, c'est en général pas tellement joli puis il y a une concentration de gens qui  
vivent toutes sortes de réalités. C'est pour ça que je crois à l'importance de la mixité et elle  
est documentée aussi cette question de mixité où dans un certain territoire, il y a moins de  
ghettos, il y a un peu plus de mélanges de rues ou de maisons qui sont un peu plus  
coûteuses, de résidences qui sont plus modestes mais qui sont regardables puis qui ont l'air  
380 agréables. Et il y a des expériences aussi de cohabitation dans le quotidien, il y a de  
l'entraide. Vous savez c'est des pères puis des mères de famille comme tout le monde qui ont  
des problèmes avec leurs enfants qui ne veulent pas faire leurs devoirs puis qu'ils essaient  
d'occuper leurs enfants au terrain de jeu, on est tous des parents, on est pas mal tous égaux  
devant ça. Alors, il y a aussi dans cette mixité, des expériences très heureuses, d'échanges,  
385 d'entraide entre des mères, entre des parents. Alors je pense qu'il faut faire l'effort d'aller au-  
delà de nos préjugés.

**MME JUDY GOLD :**

390 Merci beaucoup, Madame Lemieux.

**MME DIANE LEMIEUX :**

395 Ça fait plaisir.

**M. ANTOINE MOREAU :**

400 Bonsoir, Madame Lemieux. Je vais faire appel encore une fois à votre connaissance  
du secteur. Je sais que le projet est à la limite Est, mais vous semblez effectivement très bien  
connaître votre circonscription. Vous avez mentionné, et je pense que dans la première partie  
des audiences, c'est ressorti aussi assez clairement, des craintes quant au fait qu'une arrivée  
assez massive de personnes, c'est quand même un nombre de logements important, la  
question des équipements sportifs, communautaires, l'impact de cette arrivée de gens. Alors,  
405 quelle est la problématique que vous vivez par rapport à cet élément-là ? Comment vous  
voyez ça cette contradiction, entre parenthèses, vous mentionnez qu'il faudrait faire des  
consultations, mais plus précisément est-ce que vous avez des idées plus précises sur  
quelles seraient les priorités ou des éléments importants à considérer à cet égard-là ?

**MME DIANE LEMIEUX :**

410 Bien, je constate que ce secteur-là en étant développé va donc s'ouvrir. Parce que là  
dans une certaine mesure, il est fermé à cause de la carrière, mais là on l'ouvre, ça s'ouvre.  
Donc, il y a peut-être des occasions à développer, il y a peut-être de la complémentarité à

415 avoir avec des équipements qui ont déjà, qui sont déjà présents. Comment en haut de  
 Sherbrooke puis en bas de Sherbrooke, là tout d'un coup il va y avoir pas mal plus de monde  
 dans cette section-là, en haut de la rue Sherbrooke, qu'il y en avait. Alors comment va se faire  
 la... est-ce que ça va être un quartier qui va demeurer fermé ? Il me semble qu'on a une  
 occasion de l'ouvrir. J'ai pas nécessairement trois exemples précis en tête, mais c'est parce  
 420 que j'ai été un peu frappée de ne pas sentir un certain regard de l'arrondissement, puis peut-  
 être que c'est des occasions qu'on rate. C'est simplement ce que je voulais dire à ce sujet-là.  
 Si jamais j'avais des bonnes idées, je vous les fais savoir.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

425 Le promoteur, en fait la Société d'habitation et de développement de Montréal prévoit,  
 on va arrondir, 30 % de logements sociaux et communautaires, 30 % de logements  
 abordables. Donc finalement c'est un programme accès-condo avec une contribution de  
 l'ordre de 10 ou 15 % je pense du prix du condo... finalement, c'est un... j'ai regardé  
 rapidement sur le site internet, je ne voudrais pas me tromper dans le détail du programme,  
 430 mais c'est un programme d'accès à la propriété souvent pour les premiers acheteurs, les  
 jeunes familles. Ça porte à 60 % le contenu en logements sociaux communautaires et  
 abordables, mais la composante abordable est quand même très importante puis elle vise  
 finalement un type de ménage qui est tout à fait le même que les ménages qui habitent le  
 secteur ici là. Comment vous voyez cette composante-là de logements abordables sous  
 435 forme d'accès à la propriété en condominiums dans Mercier-Est ?

**MME DIANE LEMIEUX :**

440 Je comprends d'abord que c'est un programme unique au Québec qui a été  
 développé par la Société d'habitation de Montréal. À ma connaissance, il n'existe pas ailleurs.  
 Je pense... et il y a quelques projets, si je ne me trompe pas, le projet des biscuiteries Viau a  
 été fait sous cette forme-là ou enfin, il y a quelques projets où il y a une concentration de  
 logements comme ça, de type condos, avec un type de financement que je ne connais pas  
 dans le détail, je vais le décrire aussi bien que vous, ça m'apparaît intéressant.

445 L'important c'est d'avoir une variété à mon avis de types de logement, de types de  
 hauteur de financement qui puissent répondre à des besoins qui sont réels. En général, par  
 ailleurs, les espaces condos sont en général les pieds carrés un peu plus restreints. Il faudra  
 quand même bien vérifier. Moi je demeure persuadée qu'il y a un enjeu particulier pour les  
 450 familles, donc deux chambres et plus. Je sais que ça a l'air un petit peu au ras du sol, mais  
 c'est ça. Et ça, ils sont moins éligibles à ce genre de programme-là, alors il faudra peut-être le  
 voir.

455 C'est sûr qu'à Montréal, Montréal est une ville de locataires si on se compare à  
 d'autres villes et on voit dans certaines parties de la ville, à quel point il y a eu énormément

460 d'enchères autour de la valeur des propriétés. Il y a quelque chose où... il y a un côté où les  
montréalais ont été un petit peu dépossédés, des montréalais qui n'étaient pas  
nécessairement, qui n'avaient pas des moyens financiers aussi importants. Et d'un côté, on  
voit des exemples de logements qui étaient hyper abordables, mais pas nécessairement  
salubres et qui ont été transformés en condos. Il y a un côté un peu dépossédant, entre  
guillemets, alors, il faut être prudent.

465 En même temps, à chaque fois qu'il y a des occasions de faire en sorte que les  
montréalais soient propriétaires, c'est toujours un gain, mais il reste à voir si par exemple la  
superficie de ce type de logement-là convient à des familles beaucoup plus petites en général,  
des couples ou alors des personnes seules. On rejoint moins à ce moment-là les familles par  
ailleurs. Mais ce que je comprends, c'est un programme qui est quand même assez  
satisfaisant.

470 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Donc, d'après vous, c'est quand même positif sur le quartier d'avoir une zone, une  
nouvelle zone à développer avec du logement social et communautaire et beaucoup de  
propriétaires occupants ? Ça dans le bâti montréalais, vous trouvez que c'est un avantage ?

475 **MME DIANE LEMIEUX :**

480 D'avoir des propriétaires, bien sûr. Puis d'avoir des moyens d'aider ces petits  
propriétaires à acquérir souvent une première maison, bien sûr. Vous savez, regardons  
comment Montréal s'est développée, regardons les enjeux de la circulation, regardons  
l'étalement urbain, les montréalais ont intérêt à trouver une manière de rester à Montréal. Puis  
il faut développer presque du 450 sur le territoire de Montréal. Il y a un intérêt à avoir une  
variété de logements et de propriétés qui permettent de répondre à des variétés de besoins.  
C'est des gens qui n'achèteraient peut-être pas au centre-ville, à Outremont et à NDG, mais  
485 qui seraient peut-être tentés d'aller sur la Rive-Sud. Puis il y en a du monde qui part, on n'est  
pas tellement loin des ponts ici, puis du tunnel, puis il y a des montréalais qui s'en vont à 15,  
20 minutes d'ici, ça finit par paraître. Je reviens à ce que je disais, on a un enjeu de  
renouvellement de la population, il faut qu'il y ait des familles. Donc, il faut ce qu'ils retrouvent  
à Longueuil, il faut qu'ils soient capables d'en trouver un petit bout à Montréal.

490 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Au niveau des écoles, vous avez dit qu'il y a deux écoles de la circonscription qui ont  
fermé récemment ; est-ce qu'elles étaient dans Mercier-Est ?

495 **MME DIANE LEMIEUX :**

Elles étaient dans, une Mercier-Est, une Mercier-Ouest.

500 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Et les bâtiments ont été réutilisés à des fins d'équipements communautaires ou autres ?

505 **MME DIANE LEMIEUX :**

Une presque à 100 % réutilisée difficilement et la deuxième en recherche d'un projet. Et c'est très douloureux fermer une école dans une communauté. Puis on a longtemps parlé de la fermeture des écoles, les écoles de village, mais on est rendu, moi-même je parle à mes  
510 collègues députés, qui sont des députés en région, puis je leur dis qu'il y a des écoles qui ferment à Montréal, ils ne comprennent pas ce qui se passe. Mais il y a vraiment un phénomène je pense, notamment l'école Guibourg. Puis qu'est-ce que vous voulez, il n'y a pas une masse critique d'enfants, on n'en sort pas. Mais c'est terrible que sur un territoire comme Montréal, je ne sais pas le village de St-Timothée de je ne sais pas quoi, on est à  
515 Montréal, où il y a une densité de population puis on ferme des écoles. On a plusieurs écoles qui sont à un seuil critique.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

520 J'ai deux dernières petites questions, une sur les garanties de la carrière de la part de l'exploiteur de la carrière, parce que ce n'est pas évident. Ça peut être rassurant de demander qu'il y ait des garanties, mais le mécanisme d'obtention de garantie, il n'est pas évident. Je me demande si vous aviez quelque chose de particulier en tête comme mécanisme d'interaction avec Lafarge ou quel genre de garantie spécifique à la zone d'exploitation ? C'est ça, c'est  
525 parce que les garanties, les gens en veulent, mais j'essaie de voir quelle forme ça pourrait prendre.

Puis la deuxième question c'est, elle est quand même très importante, c'est tout le processus d'information à la population. Pour un projet qui va s'étendre sur une dizaine  
530 d'années, qui est en planification depuis déjà bien longtemps puis qui est arrivé un peu à brûle pourpoint dans la cour des résidents du quartier sans, semble-t-il, de préparation en matière de communication citoyenne qui soit très cohérente. Je pense que c'est quelque chose qui est très important, on l'a très bien senti en première partie de la consultation publique, les mémoires le reprennent, les gens se sont senti laissés de côté dans le processus de  
535 planification, et ce n'est pas ce qu'ils souhaitent, c'est clair.

Donc, les deux aspects, les garanties de la carrière puis des mécanismes qui selon vous seraient les plus porteurs, parce que c'est pas évident de demander ni à un

540 entrepreneur, ni à la SHDM de devenir un spécialiste de relation citoyenne, mais il faut qu'il y ait un mécanisme qui soit mis en place. Est-ce que vous avez des idées ?

**MME DIANE LEMIEUX :**

545 Bon. Sur la carrière, moi, il y a une chose qui m'a frappée, ce projet du site Contrecoeur arrive dans l'horizon il y a presque deux ans, en y repensant bien, ça commence à se jaser. Qu'est-ce que les gens se disent à ce moment-là ? Bon, c'est vrai du côté de la carrière, la carrière ça fait longtemps que c'est là, ça achève. *Oups*, on comprend que ça n'achève pas *pantoute*. Puis l'information aussi limpide à l'effet qu'il y a encore pour 20 ou 25 ans d'opération à cette carrière n'est pas si récente. Puis moi, je suis persuadée que le point  
550 de départ du projet, c'est une carrière qui existe depuis je ne sais pas combien d'années, puis on est dans une fin de cycle, mais là soyons clairs, je comprends qu'il y en a pour 25 ou 25 ans.

555 Moi, j'aimerais ça qu'on les entende ces gens-là, puis je ne leur reproche rien, ils ont le droit d'avoir cet *business*-là. D'ailleurs, c'est un nom qui sonne quelque chose, puis c'est attribué puis c'est accolé à l'Est de Montréal, ça fait partie presque du cachet, mais est-ce qu'on peut savoir cette décennie qui s'en vient, qu'est-ce qui se passe dans le développement de cette carrière ? Est-ce qu'on développe ? Est-ce qu'on est sur des gisements ou je ne sais quoi plus concentré ? J'en ai aucune idée. Mais est-ce qu'on peut le savoir ? Parce qu'il y a  
560 bien des gens quand on leur dit que c'est là pour durer un petit moment là, *ah oui*, mais est-ce qu'on peut savoir ? Puis à partir de là, moi je pense qu'il peut y avoir, comment je dirais donc, à tout le moins, des ententes morales, c'est déjà mieux que rien du tout entre tous et chacun qui auront à cohabiter ensemble.

565 Sur la question du processus d'information, c'est sûr que quand il y a eu, il y a quelques mois, des opérations de décontamination, moi je m'en suis fait parler, les gens étaient furieux. Ils n'ont pas vu ça venir, ils n'ont pas trop compris qu'est-ce qui se passait là, il n'y a pas grand-monde qui a répondu à leurs questions, puis à moins que je me trompe, on m'a indiqué qu'il y a même eu un avis d'infraction de la part du ministère de l'Environnement,  
570 fait que comme on dit «ce n'était pas cachère». Ça, ça ne peut pas se passer ça. Bon.

Un projet sur une si longue période, comment on peut faire, puis je comprends, puis il ne s'agit pas de mettre les promoteurs dans une situation de tension, c'est pas leur *corp business* de gérer ça, mais en même temps ils désirent développer un projet qui est à l'interface de d'autres réalités, alors il y a quand même une petite obligation. Moi, je pense  
575 qu'il faut être créatif. Les modèles traditionnels... c'est quoi les modèles traditionnels ? C'est quand les gens ne sont pas contents, ils partent une pétition, puis là ils vont à la réunion de l'arrondissement, puis ça c'est le modèle traditionnel. Puis là le promoteur il y en a des signaux. Il a une pétition de 252 signataires, puis là il y a un journaliste qui débarque, c'est ça le processus habituel.  
580

585 Prenons les devants, est-ce qu'on peut accompagner ce promoteur-là dans ce petit  
bout d'information à faire ? Est-ce qu'on peut imaginer une rencontre annuelle ? C'est sur dix  
ans ce projet-là. Pourquoi il n'y aurait pas une rencontre annuelle ? On accompagne bien le  
promoteur. Moi je comprends qu'on n'a pas à mettre le promoteur au front tout seul là, mais il  
y a moyen avec les autorités, il y a du monde qui fait ça, l'arrondissement a un rôle, peut-être  
que l'Office peut en avoir un. Est-ce qu'à chaque année il peut y avoir une rencontre, un  
dépliant, un document mis à jour, je ne le sais pas, soyons imaginatifs, parce que de toute  
manière, en l'absence de moyens d'interaction au bon moment, les gens vont les trouver les  
moyens, avec tous les défauts qu'ils ont, parce qu'une fois que t'as signé ta pétition, t'es pas  
590 plus avancé, il n'y a personne qui bouge, etc. Alors, pourquoi pas. Rencontre annuelle, mise à  
jour, mise au point, peut-être que même le promoteur peut avoir un lieu, un numéro de  
téléphone, je ne sais quoi où les gens peuvent s'informer, appeler, mais il faut le prévoir. Il  
faut le prévoir. Puis des fois c'est pas si sorcier que ça, il me semble.

595 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Tout à fait. Merci beaucoup pour votre présence.

600 **MME DIANE LEMIEUX :**

Ça m'a fait plaisir. Je vous remercie de votre attention. Votre présence ici est très  
appréciée. D'ailleurs, cette église n'a jamais été autant habitée que ces dernières semaines et  
je pense que les gens sont très contents de s'adresser à vous, puis on va suivre ça avec  
beaucoup d'intérêt.

605 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

610 Merci infiniment. C'est d'ailleurs une très belle salle communautaire que vous avez ici,  
c'est incroyable. Ça dégage une énergie très sereine. J'inviterais maintenant madame Loubert  
du Collectif en environnement de Mercier-Est. Bonsoir, Madame, et bienvenue.

**MME NICOLE LOUBERT :**

615 Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur et Madame les commissaires. Alors, le  
Collectif en environnement Mercier-Est existe depuis plus de 15 ans et fait la promotion de la  
qualité de vie, plus particulièrement au niveau de l'aménagement et de l'environnement. Au  
niveau du projet, nous avons trouvé des aspects intéressants, notamment la mixité sociale et  
un certain verdissement. Par contre, plusieurs éléments ont été omis et négligés, pourtant  
ces éléments nous apparaissent comme essentiels ou déterminants pour l'acceptation sociale  
et environnementale du projet.

620 Particulièrement au niveau de la carrière, nous avons de nombreuses questions, entre  
autres les nuisances sonores, les vibrations, les poussières, auxquelles on s'attend à avoir

des études plus précises. Également, on propose un arrêt de la partie de la carrière qui longe le site Contrecoeur. L'utilisation actuelle et future de la carrière est pour nous très  
625 préoccupante, entre autres on a des neiges usées, entre autres la Ville de Montréal dépose des neiges usées à Montréal-Est aussi, je crois, et finalement, il y a des sites qui risquent de fermer, des sites actuels qui risquent de fermer, et peut-être aussi de s'ajouter au niveau des neiges usées dans la carrière. Alors, combien de camions ? Qu'est-ce que ça va inclure pour le futur ? Est-ce que ça va être zoné ? Éventuellement neiges usées qu'on ne pourra plus les  
630 enlever de là si on a d'autres projets intéressants pour la carrière. Alors des questions importantes au niveau des neiges usées.

Même chose au niveau des matières résiduelles. Dans les réponses qui ont été apportées par la Ville, on dit que le zonage actuel ne permet pas les matières résiduelles. Par  
635 contre, on a déjà vu des zonages changer rapidement. Alors donc, dans le contexte d'autonomie régionale de la gestion des matières résiduelles, autant de la Ville mais de la CMM, alors qu'est-ce qui va advenir de la carrière ? Est-ce qu'il y a d'autres projets aussi pour la carrière ? Alors la carrière éventuellement, elle va avoir d'autres usages. Quelle va être la transition ? On pourrait peut-être penser à un comité d'étude montréalais par exemple de l'Est de Montréal, qui pourrait se pencher là-dessus pour faire une véritable transition.  
640

Au niveau du transport, on a également de sérieuses inquiétudes pour la possibilité de maintenir le caractère résidentiel des rues actuelles. On pense qu'il devrait y avoir aussi une véritable intégration d'un réseau de transports actifs à pied ou à vélo, mais sur tout le site.  
645 Alors, entre autres, des liens piétonniers partout. Parce que là, comme c'est là, par exemple les personnes âgées sont au sud et il n'y a pas de lien pour aller au parc, ainsi de suite, donc on confine, on fait des ghettos actuellement, même pour les passages piétonniers.

Au niveau de la piste cyclable, par exemple, on pense que tout en allant vers la Promenade Bellerive, tel que proposé, bien, enfin, passer par le parc Thomas-Chapin et aller vers Pierre-Bernard et ensuite jusqu'à Bellerive, il reste que pour aller à Sherbrooke en ligne directe, il devrait y avoir aussi une piste cyclable qui continue.  
650

Au niveau de l'aménagement du site, intégrer le projet de façon plus harmonieuse avec le quartier environnant nous semble important, entre autres répartir la densité des habitations sur tout le site et répartir les différents types d'habitations. Ne pas avoir plus de 6 étages sur Sherbrooke et moins d'étages dans le zonage au centre du projet. Je m'explique. Quand on arrive avec un zonage par exemple de 6 étages, le promoteur propose par exemple 3 ou 4 étages, mais ça peut se rendre... et en l'espace de 10 ans, le projet peut changer. En  
660 tout cas, nous on a des grosses craintes là-dessus qu'on aille toujours vers le plus haut et non pas rester vers le zonage proposé actuellement.

On propose également que les fils électriques soient enfouis, en fait c'est proposé par le promoteur, mais on le maintient. Répartir les commerces sur tout le site, par exemple dans

665 le PPU, dans le plan particulier d'urbanisme, il y avait entre autres des rues qui actuellement  
ont des commerces plus loin qu'on proposait pour continuer les commerces dessus et là, on a  
enlevé ça, on met tous les commerces dans le même secteur. On ne comprend pas pourquoi  
et en même temps, bien, il y a des zones qui n'ont pas de services près d'eux autres, autant  
au nord que même vers le centre-nord.

670

Également, on propose de prolonger le parc plus au sud et avec plus d'espaces verts  
et de parcs, mais à l'intérieur du projet. Parce que là encore une fois on met le parc dans un  
coin, les personnes âgées dans l'autre, c'est tout, je dirais *parké*, excusez l'expression. Alors,  
il n'y a pas de cohérence à ce niveau-là. Alors, préserver le plus possible la faune et la flore.  
675 Appliquer dès le début des mesures d'efficacité énergétique et de développement durable,  
mais pour tout le site et pour tous les types d'habitations.

Suivi transparent et en concertation avec le milieu pour les travaux de  
décontamination. Il existe, par exemple actuellement, le suivi pour le secteur 103, le secteur  
680 de décontamination des sédiments du secteur 103, où on a un comité suivi tout simplement  
qui est là, qui est en place, qui fait le suivi avec des personnes entre autres des différents  
ministères, entre autres.

Pour la cohabitation industrielle, résidentielle, nous on considère qu'il ne devrait y  
685 avoir aucune construction dans le rayon d'impact d'Interquisa. Avoir une véritable zone de  
transition sans construction entre l'industrie et les résidences. Que Montréal innove à ce  
niveau-là le plus vite possible.

Au niveau de la qualité de vie, donc, inciter à l'amélioration de la qualité de l'air et  
690 aussi pour diminuer aussi les nuisances olfactives qui sont nombreuses dans le secteur. Les  
torchères, on pense que des mesures d'atténuation possibles et en conclusion, je voudrais  
dire qu'on a beaucoup de *étant donné* que, il y a beaucoup d'éléments qui viennent influencer  
ce projet-là et qui sont à la veille d'avoir des réponses, d'ici la fin de l'année, presque tous.

695 Alors, étant donné par exemple que le schéma d'aménagement métropolitain de la  
Communauté métropolitaine de Montréal arrive à la fin de l'année prochaine, c'est le seul qui  
est un petit peu plus loin, mais le Plan de transport de Montréal est en consultation publique  
présentement.

La Gestion des matières résiduelles doit soumettre son projet, en fin final à la fin de  
700 l'année. Le Bureau Stratégie-Neige doit présenter, pour l'élimination des neiges usées, son  
projet encore une fois à l'automne. Il y a un poste d'échantillonnage de l'air qui s'en vient près  
de la carrière, en fin dans la zone à proximité de la carrière. Le Comité interministériel qui est  
en train de se mettre en place, enfin de façon élargie, parce qu'il existait déjà, mais on veut  
l'élargir, la difficulté à planifier l'aménagement territorial en présence de zones industrielles - et  
705 votre question, Madame la Présidente, tout à l'heure le prouvait - L'impossibilité de connaître,  
d'analyser et de discuter les impacts de la circulation faute d'évaluations pertinentes. Ça, c'est

un volet, moi personnellement, qui m'a bien surprise au niveau des consultations ici, qu'on ne pouvait pas aller plus à fond dans ces discussions-là, je pense qu'il aurait fallu qu'on ait des études.

710

Que le règlement pour les nouvelles carrières se veut beaucoup plus contraignant que celles qui existent, on peut se rapprocher d'une carrière, c'est incroyable. Que les principes de développement durable dans le contexte du réchauffement planétaire sont insuffisamment appliqués. Le peu de mesures d'apaisement de la circulation, l'intensité et la fréquence des nuisances des torchères, la précipitation avec laquelle le promoteur a procédé à l'élaboration et la présentation du projet, laissant peu de temps aux divers experts ainsi qu'aux citoyens pour l'analyser et le bonifier. Les nombreuses questions auxquelles le promoteur n'a pu apporter de réponse satisfaisante.

715

Suite à ça, le Collectif en environnement Mercier-Est considère inacceptable le projet présenté par la SHDM. Conséquemment, nous recommandons que le promoteur soumette à la population un nouveau projet de développement après avoir pris en considération et analysé les recommandations et propositions issues de la consultation publique effectuée par l'Office ici présent.

720

725

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Merci beaucoup, Madame Loubert. Vous avez soumis un mémoire que j'avais, tout le monde dans la salle doit en prendre connaissance. C'est très très bien structuré, tous les enjeux sont énumérés les uns après les autres. Vous avez vos... les aspects factuels puis ensuite les recommandations. Bref, pour nous c'est un plaisir que de prendre un mémoire comme ça. L'enjeu maintenant c'est de ne pas vous tenir assise sur la chaise trop longtemps avec nos questions, mais quand même on en a plusieurs. Peut-être que je commencerais avec le volet qui revient assez souvent dans les mémoires qui porte différents noms d'un mémoire à l'autre, mais qui revient sous les vocables *densité*, *mixité*.

730

735

Il semble y avoir une insatisfaction par rapport à la proposition au niveau de la répartition des unités d'habitations. Puis à la lecture des mémoires, je ne réussis pas à comprendre qu'est-ce que les gens préféreraient ou qu'est-ce qu'ils n'aiment pas dans la proposition concrètement ?

740

**MME NICOLE LOUBERT :**

Je pense que c'est un... au départ je vous dirais que quand on regardait le premier projet, on disait ça a l'air intégré, les maisons partent de, bon, plusieurs étages en diminuant vers le nord et ça semblait être la solution idéale au premier abord. Mais plus on regarde ce projet-là, plus on s'aperçoit que c'est pas convivial. Il y a quelque chose dans ce projet-là qui

745

est comme, je dirais, figé, qui ne facilite pas l'intégration. Par exemple, les personnes âgées sont d'un bord, les autres sont de l'autre bord.

750

Une rue, pour moi, c'est une rue qui a à la fois des enfants, des personnes âgées, une interaction, les jeunes un moment donné vont aller rendre service aux personnes âgées et vice versa. C'est vraiment ça une vraie mixité et les familles ne sont pas juste ensemble puis les autres à part. C'est un peu ça, je pense, qui ressort au niveau du zonage. On accepte un

755

zonage qui est graduel et dans les règles du jeu, les règles d'urbanisme, ça a l'air parfait, mais quand on regarde le vécu, ça ne fonctionne pas. Alors, il y a vraiment une intégration qui doit glisser entre tout ça.

Quand on parle, par exemple de liens piétonniers, bien, justement les personnes âgées peuvent aller au parc. Il y a des activités, exemple, la rue où moi j'habite, est une rue qui a été aménagée où tout le monde est arrivé quand c'était neuf et l'interaction qu'il y a eu à ce moment-là c'est incroyable. Les nouveaux arrivants maintenant, t'as pas ça. Mais il pourrait y avoir, exemple, je ne sais pas moi, une activité au parc qui intègre les nouveaux. Il y a toute une structure d'invitation pour les nouvelles personnes, mais aussi dans l'aménagement. Je

760

765

ne suis pas spécialiste et on n'a pas pu toucher beaucoup le Collectif à ça. On pense qu'il y en a d'autres qui sont beaucoup plus aptes à le faire, mais je pense que si on s'assoit avec des spécialistes en aménagement du territoire, des gens qui ont des idées modernes, des idées avant-gardes pour 2007, bien, probablement qu'on pourrait avoir tout le monde ensemble des idées incroyables. Mais tout ce qu'on nous dit, c'est il y a un budget, il faut le respecter, puis il faut qu'il y ait tant d'habitations, et ça ne fonctionne pas, on n'arrive pas à fonctionner avec ça.

770

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

On comprend très bien dans vos préoccupations que vous ne demandez pas nécessairement de réduire la quantité de logements ou tout ça, c'est, on sent qu'il y a un malaise par rapport au plan d'implantation finalement. Mais je vais vous poser une question, ça va peut-être vous surprendre. Vous dites une meilleure mixité, mais, bon, sur Sherbrooke on prévoit du 8 étages, après ça, il y a comme une zone de 4, 6 étages ; si cette zone-là était

775

780

**MME NICOLE LOUBERT :**

Mais il faudrait le voir dans son ensemble. C'est très difficile de dire juste comme ça, il faudrait voir aussi où vont être les familles. Est-ce qu'on a un plan pour des familles, on ne sait pas. Exemple dans les logements sociaux, il y a des clientèles ciblées, des clientèles particulières ; quelles vont-elles être ? Est-ce que ça va être intégré à notre aménagement ou bien si on va partir d'un besoin spécifique qui existe au niveau du milieu ailleurs, au niveau

785

790 des habitations, puis on dit «eux autres on ne sait pas où les mettre, puis on veut les amener là.» Ça ne fera pas.

795 Si on veut, il faut une acceptation sociale et il faut que ça soit transparent tout ça et il faut que les idées de tout le monde... plus on parlait avec, parce que j'ai participé au Comité d'action Contrecoeur et plus on parlait entre citoyens, plus on finissait par se comprendre et par savoir qu'on n'était pas opposé à tout ça. Mais ce qu'on veut, c'est quelque chose qui se tienne avec lequel on est à l'aise.

**MME JUDY GOLD :**

800 Bonsoir. J'ai quelques questions. Sur la page 5 de votre mémoire, vous recommandez qu'une entente soit conclue avec la carrière Lafarge, alors est-ce que l'entente avec la carrière, selon vous, est-ce que c'est une condition *sine qua non*, une condition préalable pour procéder avec le projet ?

805 **MME NICOLE LOUBERT :**

810 Je comprends difficilement qu'on pourrait faire autrement, mais si ça se faisait quand même, comment ça pourrait se vivre. C'est comme accepter pour les personnes qui ne sont pas là, c'est accepter qu'elles aient des nuisances majeures et que finalement elles se retrouvent avec le problème plus tard et être obligé d'y... il va être trop tard. Nous, on est là comme citoyens et on dit il y a quelque chose qui s'en vient qui est grave et la seule possibilité probablement c'est d'enlever la carrière, la partie exploitation de la carrière à proximité. Parce que moi j'habite plusieurs rues de là et je les entends fortement les secousses de la carrière quand il y en a. Alors, rapprocher ça encore, en tout cas nous on ne voit pas comment ça peut être cohabitabile de façon raisonnable.

815

**MME JUDY GOLD :**

820 Merci. Parce que le promoteur propose d'atténuer les effets avec certaines technologies de construction, mais selon vous ça ne sera pas adéquat ? Vous pensez que c'est une entente qui sera la condition ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

825 Ça fait assez longtemps qu'on travaille sur des dossiers environnementaux et aménagement du territoire au niveau de l'Est de Montréal. Ce qu'on se rend compte, c'est que chaque projet est pris individuellement et chaque projet a ses mesures d'atténuation, mais on n'arrive nulle part. Parce que finalement on est toujours pris avec des talus mis n'importe... bien, ça ne veut pas dire qu'ils sont tous laids, là, mais les talus sont mis à la pièce, et c'est devenu en plus une mode de faire ça, et en plus de ça, c'est qu'on est, avec les

830

mesures d'atténuation, puis les rayons d'impact sur la sécurité, dont vous avez parlé tout à l'heure, les rayons d'impact au niveau des... pas juste des urgences, mais celui qui est plus la sécurité civile, de base, ce qui arrive, c'est qu'on se retrouve à avoir des réservoirs qui pourraient éventuellement être collés sur les résidences et ça respecterait les règlements. Et c'est ça dont on parle des mesures d'atténuation. On est capable de mettre des mesures d'atténuation pour approcher les résidences d'une carrière.

Donc, il n'y a plus de zone de transition entre l'industrie et les résidences. On est là, en 2007, et plus ça va, plus on est capable de les rapprocher et ça devient des fois une clôture acceptée pour faire transition. Ça ne fonctionne pas. Alors, nous comme Collectif, ce qu'on dit, c'est qu'avec tout ce qu'on a vu et avec tout ce qu'on a participé, on dit : Il faut que ça commence quelque part. Ou bien la carrière change de vocation et à ce moment-là elle devient la zone de transition, ou bien il faut qu'il y ait une zone de transition entre la carrière et les résidences.

Mais il reste le rayon d'Interquisa qui lui est un rayon au niveau effectivement des mesures d'urgence, mais encore là, ce rayon-là, il faut commencer quelque part, parce que si on se base juste sur les rayons au niveau de la sécurité, on revient à ce que je vous ai expliqué tantôt, Canterm qui devient collé sur les résidences avec un talus. Alors, il faut faire autre chose, il faut penser l'aménagement du territoire autrement.

**MME JUDY GOLD :**

855 J'ai deux autres questions. J'ai une question sur le transport. L'étude d'impact fait état qu'une bonne partie des résidents serait à 15 minutes à pied du transport en commun ; avez-vous des suggestions pour améliorer la desserte du transport en commun pour le secteur proposé ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

860 Non, mais on a des questions par rapport à ça. En fait, c'est que quand on regarde les... pour l'autobus par exemple, les gens, en général, on ne veut pas qu'elle soit sur des rues tranquilles et je comprends très bien pourquoi, mais en même temps l'autobus se retrouve au bout complètement du secteur et l'autre autobus est sur la rue Des Ormeaux. 865 Donc l'écart entre les deux est énorme. Et ça moi, j'ai un peu de misère avec ça personnellement. Maintenant au Collectif on n'en a pas discuté plus que ça, mais c'est un questionnement qu'on a eu sans aller plus loin. J'ai pas de solution comme telle.

**MME JUDY GOLD :**

870 Parfait. J'ai une dernière question. C'est une question qui ressemble à la question que j'ai posée à madame Lemieux, c'est pas une question facile, mais vous connaissez bien le quartier, ça fait que je me permets de poser la question. Dans votre conclusion, vous semblez suggérer que le promoteur attend le résultat de plusieurs rapports et plusieurs études 875 pour redessiner le projet. N'a-t-il pas un besoin criant de logements sociaux, un besoin réel pour des personnes qui sont sur la liste d'attente pour de nombreuses années déjà ? À votre avis, peut-on se payer le luxe d'attendre considérant ce besoin urgent ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

880 Je pense qu'on peut attendre un an ; on ne parle pas ici de plusieurs années. On parle d'un délai raisonnable pour tout le monde et qui fait qu'après ça, bien planifié, peut vouloir dire après que ça peut même être accéléré comme processus de construction. Enfin, je ne connais pas à ce niveau-là. Mais il reste que si c'est mieux planifié, bien planifié, ça peut 885 éviter certains retards par la suite de la population avoisinante qui ne serait pas en accord avec le projet. Donc, ça peut éviter des erreurs de fonctionnement et des discussions comme ça s'est passé avec le déboisement qui s'est fait un peu vite dernièrement.

**MME JUDY GOLD :**

890 Merci, Madame Loubert.

**M. ANTOINE MOREAU :**

895 Je vais poser des questions. Vous parlez de talus, puis j'ai mieux compris avec vos  
 explications de tout à l'heure à une des questions, mais vous dites, bon, en gros, on met un  
 talus puis ça a l'air de protéger de tout et donc on peut rapprocher les résidences. Vous dites  
 ça serait peut-être aussi qu'on mette une zone de transition, si je comprends bien, dans votre  
 esprit, si on ne s'entend pas avec la carrière pour éloigner d'une certaine façon et donc d'avoir  
 900 là une zone tampon, il faudrait la faire à l'intérieur ; est-ce que vous avez une idée de la  
 dimension de ce que ça veut dire pour le projet ? Est-ce que ça veut dire qu'on ne fait plus le  
 projet ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

905 Non, je pense qu'à l'heure actuelle, il ne faut pas penser qu'on va arriver à régler les  
 problèmes de la carrière en l'espace d'un an, comme vous avez parlé tout à l'heure. Je pense  
 que dans un premier temps, ce qu'il faut faire, c'est garder une zone de transition réelle entre  
 la partie résidentielle et la carrière. Je pense que c'est là-dessus qu'il faut s'arrêter  
 présentement. Et cette zone de transition-là ne doit avoir aucune construction.

910 Il y a quand même encore actuellement le rayon d'impact de Shell qui a quand  
 même... bon, en principe Shell devrait rapetisser son rayon d'impact, mais en tout cas j'ai pas  
 confirmation officielle encore maintenant. Mais, il reste qu'il faut qu'il y ait une zone où il n'y a  
 aucune construction. Il faut que si on commence jamais cette fichue zone de transition-là, on  
 915 ne fera pas, on ne réussira jamais. L'opposition, ce qu'on dit, c'est il faut exproprier et tout ça,  
 on n'en est pas là. On parle vraiment d'une partie non construite. Donc, réaménageons  
 autrement la partie à construire, tenons compte des rayons d'impact, tenons compte des  
 zones de transition et arrivons à un zonage qui a de l'allure et qui commence quelque part.

920 **M. ANTOINE MOREAU :**

Vous parlez des neiges usées qui pourraient éventuellement être envoyées dans la  
 carrière et vous avez des craintes par rapport à la contamination, si j'ai bien compris. Qu'est-  
 ce... bien, en fait j'ai pas tout à fait compris quelles étaient vos appréhensions par rapport à  
 925 l'utilisation de la carrière ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

930 D'accord. Au niveau des neiges usées, je pense que ça suit la réglementation du  
 ministère de l'Environnement, donc j'ai pas l'impression que ça doit être très proche, mais on  
 ne l'a pas analysé. Je pense que ça doit être fait dans les règles de l'art jusqu'à preuve du  
 contraire. Par contre, il y a du camionnage, et par exemple si on fait la rue Notre-Dame, est-ce  
 que le site qui actuellement, on dépose des neiges usées dans ce coin-là, le long de la rue  
 Notre-Dame plus vers Dickson, dans ce coin-là, mais à ce moment-là peut-être qu'elle serait

935 fermée, là on amènerait des neiges. Est-ce que... ce qui est très dangereux, c'est qu'une  
carrière comme ça, qui est en fin d'exploitation, qu'est-ce qui va arriver après ? Elle est à  
Montréal-Est pour la majeure partie, elle est en zonage industriel lourd, il y a peu de  
discussions avec Montréal-Est, surtout pas actuellement. Alors, finalement où est-ce qu'on  
s'en va avec ça ? On n'en sait rien. Les neiges usées, s'il y a de plus en plus de camions,  
940 alors, est-ce qu'il y a d'autres endroits qu'ils vont suggérer d'en amener dans la carrière ? On  
ne sais pas où ça s'en va et ce sont des questions qu'on pose de façon légitime, je crois, à la  
Commission.

**M. ANTOINE MOREAU :**

945 Parfait, merci.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

950 Moi, je vais en lancer une couple de petites, parce que je veux être sûre de ne pas  
manquer d'éléments dans votre mémoire. Par rapport aux vibrations liées au dynamitage,  
vous parlez qu'une recherche plus approfondie devrait être menée et que le promoteur ou une  
autre partie s'engage à assumer les coûts d'éventuels dommages. Alors c'est une question  
que je vais poser ou que mes collègues et moi allons poser aux citoyens qui parlent des  
955 dommages liés aux vibrations de la carrière, parce que j'avoue qu'on n'en a pas une  
compréhension très concrète.

Le promoteur a déposé plusieurs études, on comprend qu'il y a eu plusieurs études  
qui ont été faites aussi avec la Ville, on comprend que Lafarge a des capteurs toujours quand  
960 il fait ses dynamitages, mais l'impact sur le cadre bâti dans Mercier-Est je ne le comprends  
pas encore. Je sens qu'il y a des craintes, il y a des appréhensions puis il y a aussi peut-être  
des dommages qui sont vécus, mais quand vous mettez ça dans votre mémoire, que le  
promoteur s'engage à assumer des coûts d'éventuels dommages, est-ce que vous avez des  
éléments d'information à apporter sur comment c'est vécu cet impact-là, cette nuisance-là de  
965 la présence de la carrière, par rapport aux propriétaires de maison dans Mercier-Est ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

970 En fait, c'est étonnant de voir qu'il y ait encore finalement des gens qui disent que ça  
provient des exploitations de la carrière. La carrière dit non, nous, la compagnie dit il n'y a pas  
de dommages, bon, ainsi de suite, mais en même temps les citoyens disent encore qu'il y a  
des dommages par rapport à ça. Donc, ce n'est pas vidé, il y a quelque chose qui n'est  
jamais vidé comme questionnement et c'est ce qui nous apparaît comme préoccupant et c'est  
ça qu'il faut aller regarder. Alors si c'est encore véhiculé, bien, c'est parce que ce n'est pas  
975 vidé.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

980 Vous demandez que le promoteur fournisse des données précises concernant la quantité de particules émises par la carrière , vous dites promoteur, vous parlez de la Société d'habitation et de développement ou vous voudriez que ça soit Lafarge qui fournisse ces informations-là ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

985 En fait, nous avons fait une demande d'Accès à l'information présentement pour avoir les quantités, il y a un cheminement puis malheureusement on n'a pas encore reçu la réponse, mais la carrière a accepté que les données nous soient transmises au Collectif, donc, on les attend. Et les carrière peut les remettre, mais il y a aussi l'environnement de la  
990 Ville, les services de l'environnement de la Ville qui peuvent les remettre et il peut y avoir aussi, en fait ce qu'on demande c'est que les données soient plus précises parce qu'à date on se fie sur des postes d'échantillonnage qui sont plus loin. Alors, nous ce qu'on dit, c'est qu'on voudrait des données plus à proximité pour avoir des données plus précises, c'est de celles-là dont on parle.

995

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1000 Les données que vous avez demandées dont vous attendez copie, ce sont des mesures de suivi effectuées par la carrière dans le cadre de son permis d'exploitation qui a été délivré en 1999 par la CUM ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

1005 Je pense que oui et c'est remis... attendez, non, je ne suis pas certaine si c'est la carrière qui décide, je ne suis pas certaine lequel c'est, non, je ne pourrais pas vous répondre avec précision.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1010 Dans votre mémoire, vous demandez que le projet de stationnement pour *Communauto* soit conservé, mais c'est la première fois qu'on en entend parler ? Nous, qui ne sommes pas du quartier et donc, est-ce que vous pouvez nous informer de ça ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

1015

Dans le suivi du projet c'est un élément d'information qu'on avait obtenu par la SHDM qu'il y aurait une possibilité d'avoir *Communauto* puis en cours de route ça a tombé.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1020

Ils ont oublié d'en parler ou ça a tombé ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

1025

La dernière version n'avait pas *Communauto* dedans.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1030

Vous demandez dans la section sur les commerces... je vais donc faire ma question en deux volets. Vous parlez du PPU Contrecoeur 1994, mais vous pourriez probablement aussi nous parler des consultations sur le chapitre d'arrondissement qui a dû être adopté en 2005, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, je ne le sais pas 2004-2005... Donc, la desserte commerciale de voisinage, vous avez eu des commentaires par rapport à la proposition de la SHDM, on a vu que dans Mercier-Est et avec Anjou, il y avait une desserte en commerces de voisinage. En première partie, on a compris que le commerce plus intense ou extensif sur Sherbrooke, il y a des locaux de vides, j'aimerais vous entendre par rapport aux besoins dans le quartier sur une desserte de commerces de voisinage, c'est-à-dire par rapport à ce qu'il y a dans le moment, puis si Contrecoeur se faisait, qu'est-ce que vous aimeriez, qu'est-ce que vous pensez, qu'outre ces nouveaux résidents, les résidents actuels auraient besoin en termes de desserte ?

1035

1040

**MME NICOLE LOUBERT :**

1045

Le défi dans notre coin c'est de concurrencer les Place Versailles, Galeries d'Anjou et compagnie et d'avoir des commerces de proximité de ce style-là et qui sont viables. Ce qui me dérange beaucoup, c'est que je regarde qu'est-ce qu'il y a sur... actuellement les commerces de proximité il y en a beaucoup qui ne fonctionnent pas beaucoup, qui fonctionnent pas à plein régime et dont sur De Grosbois où il y a, où effectivement, juste collé sur le futur secteur Contrecoeur, il y a des commerces là qui sont un peu vivotants là ou régulièrement ça change de main et tout ça. Alors quand on voit arriver d'autres commerces, est-ce que c'est pour fermer ceux-là, pour trouver une autre façon de gérer les commerces ? Je ne comprends pas. Il y a Place Chaumont qui est un peu plus loin effectivement, mais dans la continuité de la Place Chaumont, Robitaille, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un lien, mais des commerces vraiment qui sont plus pour desservir.

1050

1055

Lorsqu'on a regardé un café urbain sur les mesures d'atténuation du trafic en milieu urbain pour les voitures, bien, il y avait entre autres une carte qui s'appelle *fruits et légumes*. Alors donc on calcule la proximité de l'accès à des fruits et légumes pour dire qu'un quartier est bien desservi en mesure d'atténuation du trafic. Alors c'est toutes des mesures comme ça

1060 je pense que... c'est très différent. Il n'y a pas de commerce de prévu nulle part autre que ce  
commerce... il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. On est loin d'être certain, exemple  
quand le promoteur parlait, je pense avoir entendu parler d'une pharmacie, mais il y en a deux  
qui sont juste sur Sherbrooke, juste au bout de là. Alors, voyons, c'est quoi, bon, il y a cinq  
mille personnes de plus, mais jusqu'où on a besoin de trois, quatre, cinq pharmacies ? Bonne  
1065 question.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1070 Dans votre mémoire, vous demandez, puis c'est dans la section commerces, sans  
mettre en doute l'utilité d'une zone commerciale, vous suggérez qu'on réduise la superficie de  
la zone de façon à agrandir le parc ou pour aménager des infrastructures sportives ; est-ce  
que vous aviez en tête des choses particulières ? Des besoins particuliers du quartier ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

1075 On n'en a pas parlé de façon précise, donc je suis mal à l'aise de dire pour le Collectif  
comme tel qu'on a des idées, sauf qu'il a été question de piscine, il a été question de centre  
récréo-sportif, mais, bon, il y en a un autre qui est parlé d'être construit dans le milieu, alors  
non, mais pas de façon précise.

1080

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1085 Au niveau de la qualité de vie, vous parlez de la santé respiratoire. Il y a un mémoire  
qui va être présenté ce soir ou mercredi soir qui faisait référence au site de la Direction de la  
Santé publique, que je suis donc allée visiter cet après-midi pour me rendre compte que le 31  
mai, il y a une étude qui a été déposée par un groupe de chercheurs en santé urbaine je  
pense, de la Direction de la Santé publique, qui fait un bilan 1992–2005 je pense, donc assez  
exhaustif, quelque chose comme 15 000 analyses statistiques de données pour essayer  
d'établir s'il y a un lien statistique entre l'incidence ou la fréquentation, surtout des enfants en  
1090 bas âge, des consultations médicales pour des problèmes respiratoires. S'il y a un lien entre  
la fréquence des consultations médicales, toutes consultations confondues ,et le dioxyde de  
soufre qui est un traceur associé à l'activité industrielle des raffineries. Ce que le rapport  
indique c'est qu'ils n'établissent pas de lien statistiquement significatif. Il y a une différence de  
3 %. Mais considérant la quantité, on a vu dans les bilans antécédents qu'il y avait beaucoup  
1095 plus de fréquences de maladies respiratoires dans l'Est, mais c'est pas reflété avec le dioxyde  
de soufre. Dans le fond c'est ce que je comprends. Est-ce que vous en avez pris  
connaissance ?

1100

**MME NICOLE LOUBERT :**

Oui, j'ai participé à la rencontre qui présentait ce document-là et ce que ça... finalement la conclusion, c'est qu'on n'arrête pas le travail pour autant. Il y a d'autres recherches qui devront être faites en parallèle. Mais c'est certain que tout ce que... l'industrie s'est même engagée à continuer de travailler pour améliorer la qualité de l'air et c'est pas à cause de cette recherche-là qu'ils vont arrêter, loin de là.

Donc, que ce soit la SHDM, la Ville ou autre, et nous, notre conclusion aussi, il y a quand même un 3 %, donc il y a quand même une trace là. Il faut continuer de chercher parce qu'au Bureau d'audience publique en environnement, presque toujours on disait il y a des problèmes de santé respiratoire dans l'Est de Montréal, mais on n'est pas capable de trouver d'où ça vient, pourquoi le lien, il y a trop de possibilités d'interaction. Donc, ce que ça fait cette recherche-là, c'est que ça élimine un traceur, mais il peut y en avoir bien d'autres.

Il y a une autre recherche qui est en cours qu'on devrait avoir les résultats aux environs de Noël de cette année, donc encore une fois c'est une autre étude qui devrait apporter peut-être certains éléments de réponse. C'est un travail qui commence au niveau de la santé respiratoire dans l'Est. Alors, il faut arriver à aller toucher tous les indicateurs. Nous personnellement comme Collectif, ce qu'on fait, c'est qu'à chaque fois qu'on participe à un comité de liaison industrielle et citoyen, à chaque fois on demande de toucher à tout ce qui peut améliorer la qualité de l'air dans l'Est, particulièrement les éléments qui ont trait à la santé pulmonaire. Donc, même si on n'est pas capable de toucher du doigt exactement, on fait quand même une poussée. Si tout le monde travaille dans la même direction, même si on ne sait pas exactement le domaine exact de la cause, bien, on peut quand même améliorer et en bout de ligne avoir des résultats quand même.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Dans votre mémoire, vous parlez, un de vos *étant donné* - vous en aviez tellement que vous en perdiez la voix tantôt - que le Comité interministériel chargé d'étudier les questions relatives à la sécurité civile en lien avec l'aménagement doit commencer ses travaux et consulter le milieu. Donc, c'est une petite introduction à ma question. C'est que vous dites que vous faites partie du Comité de concertation sur la décontamination du sédiment du secteur 103 ? J'ai appris ici en première partie qu'il y avait un comité de vigilance avec les industriels de l'Est de Montréal. Peut-être que j'ai mal compris, mais j'ai l'impression que les industriels de l'Est de Montréal ont établi un comité de liaison avec les citoyens que moi, j'ai compris qu'il s'appelait Comité de vigilance. Ici, vous parlez du Comité interministériel sur les questions reliées à l'aménagement du territoire de la sécurité civile. Donc, après cette longue introduction, dans le contexte où il semble y avoir pas mal d'interaction entre les industriels, les résultants, on sait que l'Est, quand même, il y a eu beaucoup de groupes communautaires, le vôtre est là depuis au-delà de 15 ans maintenant, presque 20, félicitations d'ailleurs, comment est-ce que vous voyez la concertation avec le milieu dans le cas du site Contrecoeur ?

**MME NICOLE LOUBERT :**

1145

Au niveau de l'industrie, la concertation avec l'industrie au niveau de la sécurité, il y a entre autres le CMMI, comité mixte municipal industriel, qui fait sur beaucoup de prévention en risque industriel majeur et je dois dire que, j'ai entendu dire peut-être que la moitié des risques industriels avaient diminué depuis que le CMMI... et je ne serais pas étonnée que ça soit un pourcentage acceptable. Maintenant, il y a aussi le CLIC qui provient de l'Association industrielle de l'Est de Montréal où il y a aussi les industries, les citoyens, différents représentants du milieu et des ministères et autres. Alors, il y a un gros effort de fait au niveau de l'industrie avec la communauté.

1150

1155

Sauf que, au niveau du CMMI, le dernier CMMI général auquel, qui a eu lieu il y a environ un mois et demi, c'est la première fois où on parlait véritablement d'aménagement du territoire. C'est la première fois où on présentait un projet, le site Contrecoeur, où chaque organisme présent a pu dire son mot là-dessus. Avant, les projets, par exemple le projet industriel était présenté au CMMI, mais c'est tout, et l'industrie ne voulait surtout pas être juge d'une autre industrie, puis dire qu'est-ce qu'il n'allait pas avec une autre industrie et c'était légitime. Sauf qu'on n'arrivait pas à faire avancer ce dossier de l'aménagement du territoire. L'industrie disait c'est à la municipalité à s'en occuper et dans la municipalité il y avait toutes sortes de fusions, défusions et tout le reste. De toute façon, ça ne fonctionnait pas bien pour réussir ça. Ça a été envoyé vis-à-vis le CRAIM - j'arrive pas dire la définition exacte - mais c'est encore une fois au niveau plus large pour la sécurité civile et en même temps, il y a le Comité interministériel qui est en train de se mettre sur pied aussi, mais qu'on n'arrivait pas à faire bouger non plus, parce que ça prenait son temps et tout ça. Et là, on pousse, on pousse, on pousse, on fait beaucoup d'actions pour que tout ça ça avance et je peux vous dire que l'aménagement du territoire au CMMI, ça a été un tour de force d'arriver à faire parler de ça là.

1160

1165

1170

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Et pour Contrecoeur ? Je sais que là c'est plus précis, c'est très localisé, c'est un entrepreneur, c'est un promoteur, c'est des permis de la Ville, c'est un projet municipal, mais avec l'expérience que vous avez en matière de concertation, est-ce qu'il y a des étapes que vous voyez comme étant des passages, est-ce qu'on ne peut pas oublier, est-ce qu'il y a des mécanismes pour lesquels vous seriez plus favorable ?

1175

**MME NICOLE LOUBERT :**

1180

Dans un premier temps, je pense que pour le site Contrecoeur, on n'en est plus au niveau de la concertation à ce niveau-là. Je pense qu'il faut qu'il y ait un zonage d'établi pour la transition entre l'industrie et les résidences. L'industrie, c'est certain qu'elle ne va pas proposer quelque chose à l'encontre de ses besoins. Elle fait des pas, elle fait des

1185 compromis, on fait des compromis, tout le monde fait des compromis. Mais j'irais jusqu'à dire que l'ère des compromis devrait arrêter au niveau des zones de transition parce qu'il est peut-être là le problème.

1190 Tout le monde fait des compromis, tout le monde met des mesures d'atténuation, on reste au niveau des règlements et là, il faut peut-être aller au-delà de ça, ou en tout cas en faire des nouveaux, ou de nouvelles formes, parce qu'il ne faut pas juste tenir compte du cercle de la sécurité pour établir la zone de transition, on n'en est plus là.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1195 Merci beaucoup Madame Loubert. - J'avais dit qu'on prendrait cinq à dix minutes, mais j'espère que vous ne m'avez pas crue - C'est maintenant le tour de madame Sylvie Pelletier. C'est parce que là, une fois qu'on a pris quinze, vingt minutes à chaque personne, ça vient gênant de tomber à dix. Bonsoir Madame, bienvenue.

1200

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1205 Bonsoir. Moi je suis résidente de la rue Jacques-Porlier et comme résidente riveraine, je suis inquiète. Ce terrain pour moi, c'est considéré depuis longtemps comme une importante zone tampon entre la carrière Lafarge et la zone résidentielle actuelle. La rue Jacques-Porlier a vu le jour en 1981 lors de l'opération 20 000 logements de la Ville de Montréal. Ç'a été la première rue adjacente au site. Elle a été construite à la limite de l'acceptable, à 300 mètres de la carrière. Les résidents se sont fait dire par le maire de l'époque, qui était monsieur Jean Doré, que sa construction avait été une erreur. On a  
1210 entendu dire qu'un moratoire avait été obtenu en spécifiant justement que tant que la carrière serait en exploitation, aucune construction ne serait possible.

1215 Par ailleurs, ce terrain pour nous est un capital nature, c'est un poumon pour l'Est en plus d'être un site important de la faune ailée. Il y a eu 39 espèces qui ont été répertoriées et notez aussi qu'on y retrouve une halte migratoire pour outardes, canards. C'est donc dire qu'il y avait des milieux humides à préserver puis on en a eu la preuve avec l'avis d'infraction et sans oublier non plus, l'importance de la flore et de la faune.

1220 Maintenant, si je peux parler de la carrière Lafarge qui est notre voisin immédiat. La compagnie Lafarge a un permis pour l'existence entière de la carrière et exploite de plein droit leur emplacement qui est situé à Montréal-Est. La Ville de Montréal n'ayant pas de pouvoir réglementaire en égard de cette activité, je ne crois pas que Lafarge serait intéressée à ce qu'on leur dicte et limite leur zone d'exploitation. D'ailleurs, avant de se pencher sur ce possible développement, il serait plus judicieux, vu justement l'ampleur du projet et cette  
1225 contrainte majeure qui est connue, que la Ville de Montréal ait en tout premier lieu négocié avec les dirigeants la possibilité de limiter leur zone d'exploitation et de s'en assurer car le

scénario de développement repose sur cette hypothèse. Et, notez qu'à cette question fondamentale, on ignore toujours la réponse.

1230 J'ai remarqué aussi que pour fins d'analyse, seules les activités de dynamitage ont été  
retenues. Pourtant, il n'y a pas que le dynamitage qui est en cause ici. La pollution de l'air par  
les poussières, de l'extraction, du traitement, du transport des matériaux et les bruits liés à ces  
étapes sont bien présents dans nos vies. L'étude d'impact sonore m'apparaît également  
1235 insuffisante. On se doit de considérer le bruit émanant des torchères qui sont hautes de 150  
pieds à proximité du site d'autant plus que nous ne pouvons pas en avoir le contrôle et qu'il  
s'additionne aux bruits provenant de la carrière. L'évaluation théorique du niveau de bruit n'a  
été basée que sur des données d'activité de carrière de 6 heures le matin à 23 heures en  
semaine, alors que la réalité est toute autre. Nous pouvons entendre le bruit de ces activités le  
soir et même la nuit.

1240  
Compte tenu de la problématique existante à 300 mètres de distance et des  
doléances maintes fois exprimées par les résidents actuels, ce rapprochement me semble  
inacceptable. Imaginez ce que ça pourrait être à 130 mètres, l'impact visuel. Les futurs  
résidents d'habitations en hauteur de quatre étages et plus seraient confrontés à un paysage  
1245 de pollution industrielle multiple : la vue directe de la carrière Lafarge, les raffineries de l'Est et  
ses torchères ainsi que les industries chimiques avoisinantes. Un aménagement en hauteur  
n'est donc pas adéquat sur ce site.

Imaginez aussi les conditions de vie à 130 mètres. Les bruits causés par les tirs de  
1250 mines, les bruits causés par le transport et l'extraction des matériaux, la pollution de l'air par  
les poussières, les ébranlements du sol, le bruit des torchères, les odeurs olfactives. On ne  
doit pas non plus négliger le fait qu'une partie du site, comme on en a parlé, qui est exposée  
au rayon d'impact par l'acide acétique, de la compagnie Interquisa. Et il y a aussi le  
vieillessement des installations de Shell et de Pétro-Canada qui est préoccupant et me ferait  
1255 craindre aussi peut-être des accidents ou des incidents.

Du fait de toutes les nuisances exprimées, on remarque que l'activité des carrières est  
strictement réglementée. Pourtant, quand on s'est adressé au ministère du Développement  
durable, de l'Environnement et des Parcs, on nous a répondu que les normes de localisation  
1260 du règlement sur les carrières et sablières s'appliquent lors de l'implantation et  
l'agrandissement d'une carrière, mais n'interdit pas le développement résidentiel une fois la  
carrière établie, car les considérations d'aménagement du territoire relèvent de la compétence  
municipale. Trouvez l'erreur ?

1265 Je vais parler maintenant de la densité du projet, sécurité, convivialité. Moi je pense  
qu'il y a une réflexion qui s'impose. 1693 unités d'habitations, c'est l'arrivée d'au moins 4 000  
nouveaux résidents dans un quartier qui en compte présentement 7 500. C'est une  
augmentation de plus de 50 % de la population qui est la population actuelle de St-Justin. Et

1270 pour moi, une densité élevée dans un quartier, c'est associé à une sécurité et à une convivialité faibles.

1275 Et ce qui saute aux yeux devant le plan, dans le fond, ce sont les différentes strates, des habitations de 500 000 \$ et plus construites au nord vers Anjou et l'entassement de logements sociaux, d'habitations dites abordables et de population au sud qui causeront l'effet ghetto. Des tours de 6 à 8 étages au sud n'ont pas leur place. Nous sommes dans un quartier résidentiel à faible densité, à échelle humaine. C'est pourquoi dans les secteurs D et E dans le plan proposé, les modes d'implantation devraient être au maximum de 4 étages. Dans les secteurs H et H1, pour respecter l'effet miroir, on ne devrait pas permettre de dépassement hors toit et s'en tenir à des unifamiliales semi-détachées sur deux étages sans possibilité de mezzanine.

1285 L'autre réflexion est concernant les équipements sportifs et communautaires qui sont totalement absents du projet alors qu'ils sont déjà inadéquats dans le quartier Tétreaultville. Au niveau de la circulation, j'ai trouvé que l'étude de circulation du promoteur me semblait bâclée et selon moi demande à être validée. Quant aux espaces verts, la large bande verte avec des arbres prévue pour atténuer le bruit, la poussière et autres nuisances liées à la carrière, elle fera office de zone tampon et de parc. Deux pour le prix d'un. Peut-on parler ici d'espaces verts qui contribueront à la qualité du milieu de vie ? On y retrouve que le minimum prescrit de tout développement, soit 10 % de la superficie totale alors que la Ville de Montréal se vante de se lancer dans un méga projet de développement domiciliaire évalué à 300 M\$.

1295 Au niveau de la santé publique et qualité de vie, le 17 avril dernier, la SHDM a décidé d'aller de l'avant en rasant presque entièrement, de façon anarchique, le sud du site Contrecoeur et ce, avant que les résidents ne se soient exprimés sur le projet de développement. Depuis, les riverains des rues Jacques-Porlier, Taillon, Eugène-Achard et Paul-Pau se retrouvent sans l'écran protecteur que la végétation leur apportait. Nous sommes confrontés aux poussières, bruits, paysage désolant de la carrière et des raffineries. Et depuis, une dégradation de la qualité de l'air est constatée par plusieurs. L'augmentation de poussière est en effet inquiétante. Irritation des yeux, de la gorge, poussière visible à l'horizon, sur les voitures, les fenêtres, et j'en passe.

1305 L'installation d'un talus végétal avec plantation serrée d'arbres tout le long de la limite de la carrière du nord au sud est une mesure minimale à établir impérativement pour l'esthétique, mais surtout comme mesure d'atténuation des poussières pour retrouver une qualité d'environnement urbain où l'air soit respirable.

1310 En prenant aussi en considération le fait de densifier un site à proximité d'importantes activités industrielles et des effets cumulatifs, je trouve également aberrant qu'aucune étude d'évaluation liée à ce projet n'ait été entreprise par la Santé publique. Le ministère du Développement durable, Environnement et Parc et le ministère de la Santé et des Services

sociaux devraient se pencher sérieusement sur ce développement et être intransigeants en ce qui a trait à la santé et à la sécurité de la population de l'Est de Montréal.

1315 En voulant rapprocher physiquement la population des milieux industriels, la Ville de Montréal met de l'avant un projet qui expose la population aux nuisances et aux risques industriels. Je souhaite donc que l'on confie à un comité d'experts neutres la responsabilité d'étudier la question de distances minimales à respecter pour instaurer une zone tampon digne de ce nom.

1320 Cet aménagement aussi est contraire aux orientations établies par la Ville de Montréal par elle-même dans le fond, ainsi que par le Gouvernement provincial. Je cite qu'au Plan d'urbanisme objectif 18, on parle d'atténuer les nuisances générées par les activités urbaines sur le milieu environnant. Il est dit que les milieux résidentiels peuvent être perturbés par plusieurs types de nuisances causées par les différentes activités urbaines ....  
1325 Minimiser les impacts négatifs de ces nuisances et de ces contraintes sur la population et éviter la création de nouvelles situations conflictuelles. Je pense qu'on s'apprête à faire le contraire ici.

1330 Dans la charte des milieux de vie montréalais, il y a aussi dix critères relativement à la qualité des milieux de vie dont le point 5 : un cadre de vie et une qualité d'environnement urbain assurant la sécurité, le bien-être et la quiétude des résidents et favorisant l'épanouissement des individus et l'harmonie sociale. Dans le cadre d'aménagement et orientations gouvernementales de 2001-2021, à l'orientation numéro 9, les orientations gouvernementales sont claires à l'égard de la Communauté métropolitaine de Montréal. On y  
1335 mentionne que dans le cas des secteurs déjà construits ou qui ne sont pas encore développés, de prévoir et de maintenir des zones tampons de manière à éviter que de nouvelles sources présentant des risques ne s'implantent à proximité d'usages sensibles et à l'inverse que ces usages sensibles ne se rapprochent pas des sources de contrainte.

1340 En conclusion, n'ayant pas les éléments essentiels de réponse à mes nombreux questionnements, je m'oppose à ce projet. Il est essentiel d'avoir une vision claire pour assurer la qualité de vie, la santé et la sécurité de la population. L'Est de Montréal a déjà trop subi les effets négatifs d'un aménagement incohérent et conçu le plus souvent sans égard pour la population qui y réside. Ce projet perpétue ce préjudice. N'est-ce pas encore  
1345 l'intérêt de l'argent qui prime au détriment des citoyens ? Il est nécessaire donc de contrôler le phénomène de développement en toute hâte et à tout prix, de maintenir la zone tampon actuelle pour le droit à une qualité d'environnement.

1350 Je demande un moratoire sur toute construction en attendant qu'un cadre réglementaire provincial et une concertation régionale dictent l'aménagement de zones de transition esthétiques et sécuritaires entre les zones industrielles et résidentielles. À partir de ce cadre réglementaire, nous pourrions repartir à zéro et établir un plan de développement

1355 valable. Et croyant encore personnellement que cette zone tampon doive être maintenue, je pense qu'il serait souhaitable de la modifier en zone de conservation. L'abondance de végétaux améliore la qualité de l'air en produisant juste de l'oxygène et en éliminant les polluants. En plus de contribuer à la qualité de l'environnement, les espaces verts fournissent à la faune de la nourriture, un lieu de nidification et de reproduction et des habitats pour la flore.

1360 Des sentiers pour loisirs passifs pourraient donc être aménagés pour usages multiples en vue de la marche, du vélo, la course et contribueraient à la qualité d'environnement, à l'activité physique et au bien-être de la population. Ainsi, on pourrait inciter la mise en place de projets qui pourraient être faits en collaboration avec le CLSC, genre des clubs de marche, des activités post-natales. Il y a des projets qui existent ailleurs et qu'on pourrait mettre à contribution dans notre secteur.

1370 Et pour finaliser, dans une entrevue exclusive du maire Gérald Tremblay, dans *La Presse* du 20 mai dernier, je lisais qu'il souhaite que les montréalais les moins riches aient droit à un environnement sain, à des rues calmes et reverdies, à un quartier où règnent la sécurité et le bien-être. Je pense que c'est une vision qui rejoint la mienne. Je souhaite maintenant qu'il entende nos voix. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1375 Merci à vous, Madame. Je ne sais pas si je peux me permettre de vous demander qu'est-ce qui s'est passé la semaine passée avec Interquisa ?

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1380 Interquisa, mes fenêtres étaient fermées, alors c'est un voisin qui m'a appelée pour me dire est-ce que tu as entendu la sirène ? J'ai dit non. Il dit il y a un incident à Interquisa. On est censé entendre le système d'alerte et non, on n'entend pas, en tout cas, de mon... moi je demeure sur Jacques-Porlier entre Forbin-Janson et de Grosbois et je n'ai pas entendu l'alerte et je pense que je ne suis pas la seule. Donc, les mesures...

1385 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Puis qu'est-ce qui est arrivé ? Vous ne l'avez pas entendue, mais vous l'avez su, puis après ça, il est arrivé quoi ?

1390 **MME SYLVIE PELLETIER :**

J'ai été avisée, alors, oui, j'ai fermé mes fenêtres et j'ai attendu, mais j'ai pas su par après. On a juste entendu aux nouvelles le soir qu'il y avait eu une fuite effectivement. Mais

1395 le système justement d'alerte qu'on dit qu'il est mis en place, je pense qu'il y a lieu de revoir ce système-là parce que c'est pas très à date.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1400 Il n'y a pas moyen pour la transcription quand ça vient de la salle. On va être obligé de vous demander de venir au micro tantôt pour nous expliquer ça, parce que c'est sûr que c'est comme un peu d'actualité dans le projet de Contrecoeur, s'il y a eu une alarme Interquisa. On aimerait ça savoir comment ça s'est passé.

1405 **MME SYLVIE PELLETIER :**

Mais comme c'est un soir où c'était un petit peu frais, moi j'avais maintenu mes fenêtres à peu près fermées, en tout cas au premier étage et j'ai vraiment pas entendu l'alerte.

1410

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Puis quand vous êtes sortie dehors, est-ce que ça sentait ?

1415 **MME SYLVIE PELLETIER :**

Non, mais en soirée je suis sortie peut-être deux heures plus tard parce que c'était l'heure du souper et tout ça.

1420 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Mais quand le voisin vous a appelée, non ?

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1425

Non, j'ai pas été vérifier. J'ai demandé à mon fils de monter au deuxième étage et de s'assurer que tout était fermé ; j'ai dit on va continuer le souper et on verra, on écouter les nouvelles.

1430 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Vous parlez aussi de.... Vous avez une série de deux paragraphes : *Imaginez à 130 mètres l'impact visuel ; Imaginez à 130 mètres les conditions de vie*. J'aimerais ça vous entendre parler de l'effet des activités de l'exploitation de la carrière sur votre qualité de vie .

1435

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1440 Sur ma qualité de vie, c'est qu'on a toujours les bruits de l'exploitation, que ça soit les signaux sur les camions qu'on peut entendre. On entend au loin aussi... comment je dirais, les matériaux probablement quand ils les mettent dans les camions. On peut entendre quelques fois les bennes. Dans le jour, et même le soir et la nuit, même à trois, quatre heures du matin, si on a la fenêtre ouverte, des fois on se fait réveiller, on entend et souvent je me dis qu'est-ce que c'est effectivement, et c'est le bruit des opérations de la carrière. Il y a les torchères. Bon. Ça aussi, c'est intermittent, mais quand les torchères se mettent à

1445 nous envoyer les sons, je veux dire c'est très dérangeant, surtout la nuit effectivement. Dans le jour on les entend, bon, ça fait partie des bruits ambiants, mais c'est sûr que c'est des bruits qui sont constants. On s'habitue, mais je vous dirais que le soir et la nuit c'est plus perturbant.

**M. ANTOINE MOREAU :**

1450 Vibration, qu'est-ce que vous... parce que vous mentionnez aussi *vibration*, *endommager les bâtiments*, qu'est-ce que...

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1455 Ce qui a aidé au sud, c'est qu'effectivement maintenant l'exploitation se passe plus au nord, par contre les années auparavant quand c'était au sud, effectivement que le sol ça arrivait assez fréquemment que si on était à l'extérieur, on sentait vraiment le sol vibrer sous nos pieds. À la maison, on sent aussi la maison qui tremble. Depuis quelques années, comme je vous dis, au niveau du sud, ça s'est amélioré, mais il arrive encore à l'occasion qu'on les sente. J'imagine que dans la partie nord, eux actuellement ne doivent pas trouver la vie très agréable. Mais nous, c'est sûr que ça s'est amélioré parce qu'il y a aussi Lafarge qui a amélioré ses façons de faire en 1989 -1990 où là il y avait eu, je pense au milieu des

1460 années 1980, c'était vraiment infernal. Moi j'ai été moins consciente parce que je travaillais à l'extérieur à ce moment-là, donc j'étais plus ou moins consciente du dynamitage, mais je sais que les gens du quartier se sont, un moment donné, regroupés et ont fait des pressions, c'est ça qui a fait que Lafarge a amélioré sa façon de faire. Ça aussi, ça a eu un bel impact. Lafarge a bien voulu améliorer ses trucs.

1470

Mais il faut comprendre que Lafarge est dans son droit d'exploitation. Je veux dire, il est là depuis 1909, je veux dire tout le monde le sait qu'il est là, la Ville de Montréal aussi le sait qu'il y a un exploitant qui est tout près donc qu'il y a des mesures qui doivent être prises. Il y a des zones, justement tampons, qui doivent être instaurées. Je pense qu'en 2007 on est rendu justement, on a des normes environnementales qu'on veut toujours aller de l'avant et améliorer la qualité de vie, la qualité de l'environnement pour tous. Je comprends mal, je

1475

vous dirais depuis, ça a commencé en 2004 qu'on a entendu parler du projet et tout ça. Alors depuis ce temps-là je me questionne, je me dis c'est quoi la logique là.

1480 **M. ANTOINE MOREAU :**

O.K. Juste pour revenir avec votre expérience et votre vie, est-ce que vous étiez... est-ce que vous êtes une résidente depuis toujours du quartier ou bien si vous avez emménagé là en sachant qu'il y avait la carrière et tout ça ? Comment vous avez vécu ça ?

1485

**MME SYLVIE PELLETIER :**

Quand on s'est installé on savait qu'il y avait, bon, l'industrie et tout ça, mais je vous dirais qu'on n'était pas conscient de ce qu'apportait dans le fond la présence de la carrière et des raffineries. Donc, on s'est installé, c'est sûr qu'en travaillant chacun des heures infernales et tout ça c'était pas si mal. Le week-end on n'entendait rien, donc, c'était très calme, et du fait qu'il y avait notre zone tampon, nous, dans le fond, on est à 300 mètres de la carrière et des raffineries et tout ça. Donc, d'avoir cette zone verte-là, tampon et tout ça... Même après, quand on s'est rendu compte de ce que ça donnait comme nuisance, bon, dans le fond justement d'avoir cette zone-là, on se disait bien, c'est sûr il y a les nuisances, mais par contre il y a comme... ça apporte quand même, la verdure apporte comme une certaine liberté si je vous disais au niveau d'une ville. Alors c'était comme une façon dans le fond de rendre acceptable la proximité des industries, d'avoir justement une zone verte qui était là. Pour nous c'était dans le fond une compensation pour toutes les nuisances vécues.

1490

1495

1500

**MME JUDY GOLD :**

J'aimerais avoir un peu plus de précisions sur les nuisances de la carrière aussi de l'industrie pétrochimique. Disons la nuit ou le soir, entre six heures et vingt-trois heures, quelle est la fréquence des... est-ce que c'est tout les soirs ? Est-ce que c'est une fois par semaine ? Est-ce que c'est plus une fois par mois ?

1505

**MME SYLVIE PELLETIER :**

Je vous dirais que dans les... depuis quelques mois j'ai l'impression qu'au niveau des opérations de la carrière, que c'est continu.

1510

**MME JUDY GOLD :**

C'est continu ?

1515

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1520 Oui, parce qu'on les entend effectivement le soir, la nuit, comme je vous dis, ça m'est arrivée de me réveiller à trois, quatre heures.

**MME JUDY GOLD :**

1525 Chaque nuit ?

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1530 Oui. Je veux dire, on se réveille puis c'est comme, ah, on les entend. Je veux dire, et pourtant c'est ça en lisant les trucs, c'est censé être jusqu'à vingt-trois heures mais, bon, il y a un délai où ils peuvent avoir un petit délai au niveau des opérations, mais moi j'ai l'impression que les heures de travail se sont... il y a eu des extensions de ce côté-là je crois.

**MME JUDY GOLD :**

1535 D'accord. Et l'industrie pétrochimique, quelle est la fréquence des nuisances et pouvez-vous élaborer les sortes de nuisances que vous subissez ?

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1540

Au niveau de la nuit c'est surtout le son des torchères, le bruit émanant des torchères qui est vraiment comme un vrombissement continu qu'on entend. Donc le jour, oui ça se mêle aux bruits de circulation, aux bruits ambiants et tout ça. Sauf que le soir et la nuit c'est vraiment, je veux dire ça vient nous... c'est sûr que ça vient nous chercher parce que c'est un peu plus calme aux alentours, alors c'est le bruit des torchères effectivement au niveau de l'industrie pétrochimique, c'est surtout ça.

1545

1550

Je vous dirais que l'an dernier aussi il y a eu un moment donné une fuite, je crois d'hydrocarbure, au mois de mai ou juin qu'il y avait eu une fuite d'hydrocarbure au niveau de Shell et bon j'en ai été consciente au niveau visuel et je me suis demandé qu'est-ce qui arrive parce que c'était vraiment un nuage assez épais, noir, jaune. Je me dis, bon, qu'est-ce qu'il y a ? Et finalement je n'avais pas les numéros près de moi, je ne savais pas qui appeler et tout ça, alors je n'ai pas appelé, ça s'est atténué dans peut-être une demi heure, quarante-cinq minutes. J'écoutais après les nouvelles à savoir est-ce qu'on avait l'information et tout ça et j'ai été incapable de savoir qu'est-ce qui s'était passé. Alors encore là, je pense qu'il y a un problème de communication au niveau des incidents ou des accidents qui pourraient arriver. Je pense qu'il y a vraiment un gros travail à faire de ce côté-là au niveau de l'alerte à la population pour nous informer et nous sécuriser aussi.

1555

1560

**MME JUDY GOLD :**

Merci. J'aimerais vous poser une question sur les équipements sportifs et communautaires. Vous mentionnez qu'il manque d'équipements sportifs et communautaires dans le quartier. À quelle distance êtes-vous d'une patageuse, d'une piscine ? À pied ou en transport en commun.

1565

**MME SYLVIE PELLETIER :**

Écoutez, au niveau de la piscine, la piscine est sur Taillon et Notre-Dame, c'est une piscine qui date de nombreuses années et, écoutez, oui, c'est une piscine qui est extérieure et à pied, est-ce que ça... mon Dieu, je vous dirais peut-être, à pied peut-être quarante-cinq minutes sûrement, là, c'est...

1570

**MME JUDY GOLD :**

Est-ce qu'il y a une patageuse proche ?

1575

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1580 Pataugeuse, il y en a une qui a été, je sais que, moi mes enfants sont vieux, mais je  
sais qu'il y a eu un aménagement au niveau du parc Pierre-Bernard et qu'ils ont aménagé  
une petite pataugeuse. Ça date peut-être d'un an ou deux, où c'est agréable, c'est bien ce  
qu'ils ont fait depuis. C'est ça, je pense que c'est dans la dernière année qu'ils ont amélioré  
ça. Et ça, c'est peut-être à dix, quinze minutes de marche. On a le parc Thomas-Chapais  
1585 qui ça est plus près du site Contrecoeur, mais encore là il n'y a aucune installation. Je veux  
dire, là il y a des chalets qui sont condamnés, et même cet hiver on avait la patinoire  
extérieure et les jeunes devaient changer de la botte aux patins, dans la neige, dans le tas  
de neige, il n'y avait aucun abri qui était disponible dans le parc Thomas-Chapais. C'est  
vraiment un beau territoire et tout ça, mais ç'a été laissé, je vous dirais, quasi à l'abandon.  
1590 Donc c'est pas très agréable pour les familles du quartier. Pour les ados non plus, il n'y a  
absolument rien dans le secteur en haut de Sherbrooke.

**MME JUDY GOLD :**

1595 Et quelle distance êtes-vous de la bibliothèque ?

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1600 La bibliothèque, ça c'est sur Hochelaga. À pied, je vous dirais encore là une bonne  
demi heure de marche. Plus que ça ?

**MME JUDY GOLD :**

1605 Merci beaucoup.

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1610 Non, dans le fond, la bibliothèque c'est ça, ça se trouve à être Hochelaga et à peu  
près Beaugrand, alors que nous... c'est peut-être trois quart d'heure effectivement.

**M. ANTOINE MOREAU :**

1615 Vous craignez l'effet ghetto de concentration ; qu'est-ce que ça signifie pour vous  
concrètement ? Quelle image avez-vous de ça et puis est-ce que vous avez des expériences  
ou des choses comme ça à nous communiquer par rapport à cet élément-là qui vous font un  
peu avoir cette crainte-là ?

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1620 Bien, ma crainte est justement parce que dans le quartier on a déjà des, bon, des habitations à loyer modique qui sont justement tout près de l'école St-Justin et c'est, je vous dirais, il y a peut-être un deux cents logements dans le fond qui sont tous pris dans un tas et effectivement, au niveau de l'image du quartier, c'est pas très rassurant de passer par là, surtout pour les jeunes. Au niveau esthétique, on n'en parlera pas parce que c'est souvent  
1625 les déchets qui jonchent la rue quotidiennement ; on dirait que les gens qui sont sur place ne connaissent pas les heures de collecte et les journées.

Alors, moi, c'est tout l'impact justement de mettre des gens concentrés à la même place qui fait qu'ils n'ont pas de... comment je dirais, peut-être pas de référence par rapport  
1630 à habiter peut-être à côté justement d'une maison unifamiliale où tu vois autre chose que dans le fond, même catégorie de personnes dans le fond qui, comment je dirais, qui peuvent, qui a peut-être moins de fierté ou moins de respect par rapport à l'environnement et tout ça. Donc, c'est l'aspect qui m'inquiète.

1635 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Je vous remercie beaucoup, Madame Pelletier.

**MME SYLVIE PELLETIER :**

1640 Merci à vous.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1645 J'inviterais maintenant monsieur Marcel Henry. Bonsoir, Monsieur Henry. Bienvenue.

**M. MARCEL HENRY :**

1650 Bonsoir, Madame.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1655 C'est à votre tour.

**M. MARCEL HENRY :**

Madame la Présidente, Madame, Monsieur le commissaire. Je tiens en tout premier lieu à vous remercier de votre écoute de la première partie de cette consultation publique et

1660 à nouveau nous entendre à l'occasion de la présentation des mémoires. Vous avez peut-être vu mon mémoire, il est assez long. Je vais essayer de présenter quatre points majeurs : les espaces verts, la zone commerciale, la densification du site et la carrière Lafarge.

1665 Les espaces verts prévus sur 39 hectares de terrain. Ce projet, à mon avis, devrait garder une zone tampon suffisante pour les espaces verts, soit une superficie d'au moins 15% de la superficie du site. J'explique. Les espaces verts seraient alors d'au moins 6 hectares. La norme retenue de 10 % pour la superficie pour les espaces verts est nettement insuffisante surtout parce qu'il manque d'espaces verts et d'équipements sportifs dans Mercier-Est pour une population de 41,000 personnes. J'ai fait une annexe D démontrant le manque en équipements sportifs dans Tétéreaultville et dans Mercier-Est. Une fois le projet termin

1670 terminé, la population passera à près de 46,000 personnes. Nous avons actuellement une population équivalente à celle de l'arrondissement d'Anjou. Dans la paroisse St-Justin, où le projet de développement est prévu, la population passera de 7,500 à 12,000 personnes vers 2015.

1675 D'autres arrondissements de l'ouest de l'Île de Montréal ont augmenté à 15 % la superficie en espaces verts dans ce type de projet. Il y a des exemples l'année dernière aux arrondissements de Senneville et Pierrefonds. Sur le plan proposé, les espaces verts c'est moins de 4 hectares actuellement. La limite sud se trouve quelque part entre la rue Rousseau et Tiffin. Je suggère donc que les espaces verts longeant la rue Contrecoeur soient établis des limites de l'arrondissement d'Anjou jusqu'à la rue de Grosbois, ce qui permettrait aux résidents du site Contrecoeur et de St-Justin d'avoir des espaces verts d'une superficie comme je le disais de 6 hectares.

1680

1685 Sur le plan proposé, les espaces verts ne comportent que l'aménagement paysager entre le talus bordant la carrière et la rue Contrecoeur et le prolongement de la piste cyclable naturellement d'Anjou. À mon avis, c'est insuffisant compte tenu des besoins... il n'y a aucune indication qu'il y aura des équipements sportifs. À mon avis, c'est insuffisant compte tenu naturellement qu'on sera 12,000. En augmentant la superficie de 5 % de plus, on y gagnerait environ 2 hectares. Imaginez-vous ce que l'on peut aménager sur un terrain soit

1690 de 200 mètres de longueur par 100 mètres de largeur, entre le talus et la rue. Pour les jeunes et les adultes, un ou même deux terrains multisports éclairés pourraient être aménagés pour la pratique de sports en vogue, tels le soccer, le football, le touch-football, etc.

1695 Deux écoles primaires du secteur, les écoles Philippe-Labarre et St-Justin sont situées à proximité du site et pourraient faire profiter du parc à leurs 800 élèves. Donc il y a une masse critique importante d'élèves, pour les activités sportives et les cours d'éducation physique. - Je continue toujours dans les espaces verts - En hiver, plusieurs patinoires pourraient être aménagées sur ce terrain éclairé-là. De plus, dans ce parc, le talus de 6

1700 mètres prévu bordant la carrière, il y aura sûrement une plantation d'arbres comme mesure

d'atténuation du bruit. On pourrait réserver quelques corridors pour permettre la glissade en traîneau. Dans ce parc, un chalet est une nécessité car il répondrait aux besoins des adeptes également de la piste cyclable.

1705 Les fonctionnaires de l'arrondissement nous ont mentionné que le coût estimé des aménagements d'espaces verts et d'un chalet serait de 3.3 M\$. À la présentation de décembre dernier, la SHDM parlait que les impôts fonciers seraient de l'ordre de 5 M\$ annuellement. Ne pensez-vous pas que sur une période de 20 ans, ça fait une belle somme ça ? Au bas mot, c'est 100 M\$ bruts non indexés selon l'IPC et avec un calcul actuariel, 1710 sûrement les actuaires de la Ville pourraient nous démontrer ça, ce montant-là pourrait être de beaucoup supérieur. Bien sûr, il y a les coûts reliés aux services de proximité qu'il faut déduire. Vous conviendrez qu'on est loin du 5 M \$ par année, et quand le budget récurrent d'opération est de 1.15 M\$, on pourrait calculer toujours le calcul des infrastructures qui seront de l'ordre de 30.5 M \$ pour les collectrices et le branchement aux collecteurs de la rue 1715 deTeck.

Tout compte fait, je trouve que l'arrondissement et la Ville de Montréal, Contrecoeur c'est une très bonne affaire sur une telle période. Je paraphraserai l'ancien premier ministre Maurice Duplessis qui disait «donnez-nous notre butin», l'Est de Montréal mérite son butin. 1720 On estime qu'une génération c'est 20 ans. Un choix budgétaire fait de façon rationnelle est nécessaire. Il ne faudrait pas que investir dans le béton ou le dollar du pied carré.

Il y aura des impacts sociaux importants qui seront en cause sur ce site avec une densification plus que du double que le quartier limitrophe. Il ne faut pas reproduire les erreurs des quartiers St-Michel, le Parc Extension et leurs problèmes sociaux. Un colloque 1725 tenu l'an dernier sur le quartier St-Michel faisait l'adéquation suivante : rareté des espaces verts et de parcs dépourvus en équipements sportifs plus béton mur à mur égalent potentiel élevé de violence et également émergence des gangs de rues.

1730 Il faudrait également prévoir des jeux pour les enfants en bas âge, et ça, ailleurs qu'au parc, dans les secteurs C et D des logements sociaux et des logements abordables, là où les enfants ne peuvent bénéficier d'une cour arrière comme dans le secteur H des maisons unifamiliales ou des luxueuses maisons dans les secteurs A et A1. Je pense que des aires de jeux, si petites soient-elles, en superficie, n'a pas une grande importance, il faut 1735 tout simplement qu'il y en ait plusieurs.

Le secteur commercial. Il m'apparaît que l'espace prévu sur le plan actuel pour le secteur commercial est nettement exagéré. Dans le plan mai 2006, un espace était réservé pour la réserve commerciale, c'était situé entre le secteur commercial situé près de la rue 1740 Sherbrooke et la rue de Grosbois au nord. Ce n'est donc plus une réserve commerciale, si j'ai bien compris, c'est tout bonnement un secteur commercial en progression. Les études de marché que les promoteurs invoquent pour se justifier tiennent-elles compte des difficultés

commerciales vécues dans le secteur Mercier-Est sur les rues Des Ormeaux, Hochelaga, Sherbrooke est ?

1745

Dans le document de la SHDM, plan directeur de développement d'ensemble du site Contrecoeur, pour la présentation de mai 2006, on peut lire, à la page 11, deux paragraphes éloquentes sur son potentiel de développement commercial. *Le site constitue une location intéressante pour le développement commercial. Toutefois, la concurrence que représentent*

1750

*la Place Versailles et les Galeries d'Anjou incite à limiter l'ampleur du développement commercial sur le site à court terme, d'autant plus qu'un développement important viendrait déstructurer l'offre commerciale existante dans le quartier.* - Je continue - *On dit que le maximum ça serait 15,000 mètres carrés en surface, en potentiel de superficie commerciale.*

1755

Donc, je me dis, ça tient maintenant, ça ne justifie aucunement que le secteur commercial se rende vers le nord jusqu'à la rue Tiffin. On parle de 55,000 mètres carrés de superficie. Il y a un potentiel de superficie commerciale maximale de 15,000 mètres carrés. Donc, il y a une différence de 40,000 mètres en quelque part. Cette superficie ne devrait pas servir uniquement que pour du stationnement au secteur commercial.

1760

Depuis des mois, et dans certains cas, depuis deux ans, des édifices à bureaux, voisins du site, situés sur Sherbrooke, ne sont toujours pas loués. Rappelez-vous du fiasco commercial du centre Marc-Aurèle Fortin dans le quartier Rivière-des-Prairies au début des années 90. Le potentiel était énorme à l'époque, avec des études de marché blindées, selon les promoteurs ; i n'a jamais ouvert ses portes, fut démoli, faute d'avoir trouvé preneurs.

1765

La densification du site. Je déplore que le site sera aussi densément peuplé lorsqu'il sera complété un jour. Cette densification du simple au double avec les rues avoisinantes du quartier, c'est beaucoup de monde. Il y a une façon de faire cette densification qui m'apparaît anormale. Les secteurs C et D sont beaucoup plus denses au sud du site, contrairement aux secteurs A, A1, B et B1 situés au nord. En excluant les tours d'habitation pour les aînés, dans le secteur E qui seront, il faut l'espérer, d'une hauteur maximale de 6 à 8 étages, les autres édifices du secteur C et D ne devraient pas dépasser les 4 étages.

1770

Je trouve inquiétant la forte densité des logements sociaux presque tous répartis au sud du site vers la rue Sherbrooke. Un effet ghetto potentiel est à craindre. J'aurais préféré que les logements sociaux et les logements abordables soient dispersés entre les rues Robitaille et Sherbrooke de façon équitable et de façon à créer une mixité. Il m'apparaît anormal que les secteurs A et A1, qui pour 92 unités de logements, obtiennent une superficie de 20 % du site. Je les imagine un jour ces maisons costaudes, qu'on a mentionnées tout à l'heure, valant un demi million de dollars et plus dans les secteurs A1 et A, comme un *gate-community* dans le sud des Etats-Unis. Vous savez ces maisons, ces ghettos pour *VIP* avec clôture élevée sur le pourtour et caméras et barrières électroniques. C'est un beau *melting-pot* en perspective, à moins d'un kilomètre de distance, très densément peuplé au sud, bien aéré au nord. J'aurais préféré qu'on retrouve, en plus des

1780

1785 logements sociaux et du logement abordable, beaucoup plus de logements unifamiliaux et de semi-détachés comme dans les secteurs H et H1. Leur hauteur maximale de deux étages respecte la trame urbaine existante. Il en faudrait beaucoup plus.

1790 La carrière Lafarge. Curieusement lors de la première partie des consultations publiques, nous n'avons vu témoigner aucun représentant de la compagnie Lafarge, à quelque titre que ce soit. J'aurais bien aimé entendre leur opinion sur la question des études sismiques, de la proximité encore plus grande d'un secteur résidentiel avec la carrière et du potentiel de dangerosité sur les bâtiments. Il me semble que la multinationale française a toujours agi en bon citoyen corporatif dans le passé. On se rappelle des années 1980, c'était  
1795 entendu avec nous. Sans être un expert, il m'apparaît que la méthodologie des études sismiques est discutable. Une étude indépendante avec une méthodologie acceptée tant par la compagnie Lafarge, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les mines, et le ministère du Développement durable Environnement et Parcs ne serait-elle pas plus crédible aux yeux de tous ?

1800 Il existe un flou ou un vide législatif qui m'inquiète entre les zones tampons et la proximité des carrières, mines, sablières, usines chimiques et pétrochimiques avec les secteurs résidentiels. Les zones tampons avec les secteurs résidentiels, institutionnels et commerciaux devraient être mieux réglementées, à mon avis, par une loi cadre du  
1805 Gouvernement du Québec et respectée par les municipalités.

Conclusion. Je souhaiterais que le projet du site Contrecoeur s'améliore en tenant compte des avis de tous, des riverains du site tant de St-Justin, St-Victor, tous ceux de l'arrondissement d'Anjou, également voisins du site, des citoyens du quartier, des groupes  
1810 communautaires et des commerçants de Mercier-Est. J'ose espérer que la moyenne au bâton de 750 au sujet des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal, que madame la présidente, madame Roy nous vantait en avril dernier, est authentique et puisse satisfaire nous, les sceptiques. Merci.

1815 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Avez-vous choisi vos 75 % ?

**M. MARCEL HENRY :**

1820

Disons que j'en ai mis quatre points majeurs. Disons que trois sur quatre, ça serait déjà pas mal.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1825

C'est ce que tout le monde souhaite. Je pense que, de toute façon, l'exercice, tout le monde le prend bien au sérieux. Merci à vous. Je comprends que vous êtes un résident du quartier depuis bien longtemps puis que vous êtes aussi bien connu dans le secteur ?

**M. MARCEL HENRY :**

1830

Oui, depuis 25 ans. Je demeure depuis l'origine de l'ouverture de la rue Jacques-Porlier, et comme madame Pelletier, la précédente, mentionnait, effectivement lorsqu'on est arrivés, la carrière n'était pas en opération. La carrière appartenait à *Canada Ciment* et ensuite c'est passé à *Francon* et tout à coup vers 1983-1984, ils ont repris les opérations. Donc, lorsqu'on a acheté la maison, naturellement il n'y avait pas d'exploitation.

1835

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1840

Quand il y a eu construction, il n'y avait pas d'opération dans la carrière ?

**M. MARCEL HENRY :**

1845

Exactement. Et pour parler de la carrière, les nuisances, les bruits qu'on entend principalement, il y a aussi depuis quelques années, je ne veux pas mentionner... peut-être 4-5 ans, les bruits de convoyeurs, la nuit, il y a des convoyeurs qui transportent de la roche, transportent du minerai ou... également des opérations de concassage. On a l'impression qu'il y a un train qui passe de nuit.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1850

Mais comment vous pouvez être sûr qu'il ne s'agit pas de bruit sur le réseau routier ou d'autres choses ? Comment vous pouvez être sûr que ça vient de la carrière ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vérifie ça ? Est-ce que vous faites des appels ? Parce que vous n'êtes pas le seul à dire ça, mais c'est dans le trou ; comment est-ce qu'on fait, il fait noir la nuit ?

1855

**M. MARCEL HENRY :**

1860 Il y a trois ans, les riverains on a eu une rencontre privée avec le directeur général. Il nous a parlé des opérations qu'ils avaient ; il nous a parlé que les opérations, c'était principalement du... après le dynamitage, ils ont réussi à contrôler bien le dynamitage ; il nous expliquait qu'au lieu de dynamiter de façon, je dirais peut-être *hard*, c'est un dynamitage qui est fait en effet domino. Un peu le dynamitage synchro, mais les autres opérations, les opérations de concassage et les opérations de convoyage, de transport, on  
1865 l'entend de toute façon. Il nous a bien mentionné qu'il y avait des convoyeurs. Donc, il y a des appareils de concassage. Sans être allé voir, on les entend. C'est ça les principales nuisances.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1870 C'est parce que le permis d'exploitation ne permet quand même pas l'exploitation la nuit, si je me souviens bien.

**M. MARCEL HENRY :**

1875 On les entend la nuit. Je ne dirais pas régulièrement. C'est pas régulier, c'est intermittent, mais il y a des nuits, c'est fort, c'est très fort.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1880 J'imagine que Mercier-Est, vous allez monter un site internet puis on va pouvoir consulter ça, puis quand il va y avoir un instant, on va pouvoir venir constater... - non, non, je fais une farce, excusez-moi - Je vais profiter de votre expérience du quartier, Monsieur Henry. On a posé une question à l'arrondissement sur ce qui en était de la planification en  
1885 matière des équipements communautaires, sports, loisirs, on a eu une réponse. La question est sur internet, la réponse est sur internet. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance, mais j'aimerais ça échanger avec vous sur vos préoccupations par rapport à la desserte en équipement collectif, dans le quartier Mercier-Est, le site Contrecoeur puis l'environnement immédiat, parce que je comprends que vous allez à Anjou pour l'aréna, donc il y a un petit peu d'inter-arrondissements là ?  
1890

**M. MARCEL HENRY :**

1895 Oui, effectivement, lors de la présentation, ce que j'ai trouvé de gratuit, c'est qu'on nous situait les équipements extérieurs à l'arrondissement, l'Aréna Chaumont, même j'ai mentionné, il y a l'Aréna du Mont St-Antoine également.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

1900 Je vous signalerai que quand vous parlez de la salle, on ne peut pas vraiment le traiter, parce qu'au niveau des transcriptions, les gens ne sont pas identifiés puis tout ça, fait c'est un petit peu difficile à suivre.

1905 Je ne sais pas si vous avez pris connaissance de la réponse, mais on nous a donné la programmation du plan triennal, le PTI sur trois ans, avec rénovation du parc Thomas-Chapais, du parc Liebert, du parc St-Victor, l'agrandissement du Chez-Nous de Mercier-Est puis la construction d'un centre récréosportif avec piscine, gymnase et espaces communautaires, jouté à l'aréna Clément Jetté, qui est en étude de faisabilité. Puis ensuite la réponse fait aussi état de ce qui a été réalisé, fait qu'on parle de la pataugeuse au parc 1910 Pierre-Bernard, de la rénovation du parc Boucher de la Bruère, du parc Ste-Claire, des loisirs Ste-Claire, puis du parc Clément-Jetté Nord. Nous, on n'est pas des résidents du quartier, fait c'est un petit peu difficile de bien comprendre...

**M. MARCEL HENRY :**

1915 Non. Au Nord de Sherbrooke, c'est le Boisé Thomas-Chapais. Comme j'ai mis dans l'annexe, le Boisé Thomas-Chapais est comme une zone de conservation ; très peu d'équipements sportifs dans cet endroit-là. Tout ce qu'on peut y faire l'hiver, un peu de patinage et une piste de ski de fond et aucun chalet, aucun équipement sanitaire. Faut le 1920 faire à Montréal. Au Sud, vous avez des parcs qui sont principalement vers la rue Hochelaga, donc, qui sont au moins à un kilomètre à 1.5 kilomètres du site Contrecoeur, du futur site Contrecoeur. Imaginez-vous que pour des jeunes familles, c'est assez loin à aller le jour si on n'a pas de voiture. Donc, c'est pas tellement disons, si on peut dire, convivial. Il n'y a pas de parc comme tel.

1925 Donc, ce que moi je propose c'est qu'au moins on agrandisse la surface, au moins qu'on ait un 2 hectares où il peut y avoir de l'équipement sportif. Des terrains multisports qui peuvent servir à plusieurs choses, qui peuvent servir à plusieurs sports, qu'ils soient éclairés, qui peuvent servir l'hiver également avec un chalet. C'est principalement mon point que je 1930 relève. Ça aiderait. Il y a un boisé, pas un boisé, mais ça va être aménagé de façon paysagée, si j'ai bien vu sur le plan, les 4 hectares qui s'en viennent, mais il n'y a pas d'équipements sportifs. On reproduit le parc Thomas-Chapais à l'Est. Ça va faire un bon écran protecteur pour le bruit, c'est beau, mais il n'y a pas d'équipements. On va passer à 12,000 de population. Au Sud du quartier, donc Sherbrooke vers Hochelaga et même vers 1935 le fleuve, je ne dis pas que c'est parfait, mais au moins ils ont beaucoup mieux que nous.

**M. ANTOINE MOREAU :**

1940 J'aimerais profiter de... j'ai remarqué que vous étiez un diplômé d'éducation physique ?

**M. MARCEL HENRY :**

1945 Oui, à la retraite maintenant.

**M. ANTOINE MOREAU :**

Pardon ?

1950 **M. MARCEL HENRY :**

Je suis à la retraite, mais j'ai pas perdu mes connaissances.

**M. ANTOINE MOREAU :**

1955 C'est ce que j'allais dire et vous connaissez bien le quartier.

**M. MARCEL HENRY :**

1960 Oui.

**M. ANTOINE MOREAU :**

1965 Vous mentionnez que l'intérêt d'un parc plus grand avec des équipements sportifs est doublé du fait que les enfants de Philippe-Labarre et St-Justin pourraient, donc 800 élèves, pourraient y aller. J'étais un peu surpris, je dois avouer.

**M. MARCEL HENRY :**

1970 St-Justin, l'école juste à côté, 500 mètres du site Contrecoeur, il y a un parc, le parc Thomas-Chapais, ils peuvent faire du plein-air, de la randonnée pédestre, mais comme terrain de sport, il n'y en a pas, c'est entre les arbres qu'ils jouent à peu près.

**M. ANTOINE MOREAU :**

1975 Je voulais juste m'assurer...

**M. MARCEL HENRY :**

1980 Philippe Labarre est en bas de Sherbrooke, environ à 350 mètres. C'est pas loin. L'école Philippe-Labarre, il y a peut-être 300 élèves et ici ils sont 500 ; les deux au total : 800. C'est une belle masse critique.

**M. ANTOINE MOREAU :**

1985 Donc, 500 mètres, c'est pas compliqué pour les enseignants ?

**M. MARCEL HENRY :**

1990 Non, non. D'ailleurs, les enseignants en écologie sont allés voir le site Contrecoeur ce printemps ; ils font ça à pied ; ils prennent de Grosbois, ils se rendent.

**M. ANTOINE MOREAU :**

1995 O.K. Parfait.

**MME JUDY GOLD :**

2000 J'aimerais aborder avec vous la question de la participation aux citoyens à l'élaboration de projets. Vous mentionnez dans l'avant-propos qu'il existait un comité consultatif, vous faites référence à un comité consultatif ; est-ce qu'effectivement il a été formé et existe-t-il toujours ?

**M. MARCEL HENRY :**

2005 Bien, il y a un comité d'action sur le site Contrecoeur, mais à la toute fin, il y avait un comité de suivi. Ce que je déplore, ce que je déplore dans les avants propos, c'est que les riverains comme nous, regroupement des citoyens du site Contrecoeur, on a été mis à l'écart les 4-5 derniers mois. J'ai eu beaucoup de difficulté à comprendre ça.

2010

**MME JUDY GOLD :**

Justement je voulais vous poser la question. D'après vous, pourquoi votre regroupement n'a pas été invité à participer à ce comité de suivi ?

2015

**M. MARCEL HENRY :**

2020 On a demandé à participer, mais c'est plutôt les permanents des organismes communautaires qui ont fait le lien. Donc, on n'était pas directement impliqués. On était... on recevait l'information, mais via des courroies de transmission. On recevait l'information après. Ça, j'ai beaucoup de difficulté. D'ailleurs, madame Lemieux l'a remarqué, elle dit «il me semble qu'il y a des communications qui ont été très très difficiles.»

**MME JUDY GOLD :**

2025 Vous êtes un regroupement de bénévoles, si je comprends bien ?

**M. MARCEL HENRY :**

2030 Nous on est un regroupement de citoyens...

**MME JUDY GOLD :**

2035 De citoyens bénévoles.

**M. MARCEL HENRY :**

2040 De citoyens bénévoles, citoyens du site Contrecoeur. Comme j'ai mentionné puis j'ai mis les annexes, il y a deux ans on s'est mobilisés lorsqu'on a entendu parler du futur développement et on a commencé à côtoyer les groupes, mais à la toute fin, on était mis de côté. Ça, j'ai pas trouvé ça trop trop élégant. Il me semble qu'on aurait pu être beaucoup plus partie prenante. Je mentionne partie prenante.

**MME JUDY GOLD :**

2045 D'accord. Merci. J'ai une question sur la mixité. Sur la page 10, vous exprimez des réserves quant à la mixité telle que prévue par le promoteur. Alors, comment verriez-vous idéalement la mixité pour le projet proposé ? Par exemple, dans le même ilot, verriez-vous un mélange d'unifamiliales isolées, d'unifamiliales en rangée, des plex ?

2050

**M. MARCEL HENRY :**

2055 Je ne suis pas spécialiste, Madame, en urbanisme, mais je vois mal que tout soit densifié au même endroit. Je verrais où par exemple le logement social soit aux quatre coins du quartier, pas nécessairement à un endroit spécifique. Je sais qu'il va y avoir des coopératives d'habitations, mais on en a ici tout près maintenant sur Aubry au nord de

2060 Sherbrooke, il y a eu un projet vers 1989 à 1992 et je pense qu'il y a une bonne mixité au  
2065 sud de la rue Sherbrooke. Il y a du logement social de type coopérative d'habitations et c'est  
beaucoup mieux que ce que nous rencontrons ici dans St-Justin. Je pense que les gens en  
ont parlé, c'est pas des chefs-d'œuvre d'architecture, mais aussi ce n'est pas des chefs-  
d'œuvre aussi, comment je dirais ça, d'intégration. C'est vraiment archaïque des années  
1970, les modèles d'HLM des années 1970. Donc, c'est un peu ça que les gens n'aiment  
pas mais on a du logement social au sud du quartier qui est très bien intégré, très très bien.  
Donc moi je verrais qu'il soit mieux réparti aux quatre coins du site et non pas l'isoler dans un  
coin là.

**MME JUDY GOLD :**

2070 J'ai une dernière question en référence au secteur commercial proposé pour le site  
Contrecoeur. Vous mentionnez les difficultés commerciales existantes dans le secteur  
Mercier-Est, vous mentionnez les rues Des Ormeaux, Hochelaga et Sherbrooke, qu'avez-  
vous remarqué de particulier à cet effet ?

**M. MARCEL HENRY :**

2075 Bien, beaucoup de commerces végètent. On voit des fermetures, des ouvertures,  
c'est pas les... vous savez, il y a une grande concurrence avec les grandes surfaces qui sont  
à Anjou et ici à Place Versailles et Galeries d'Anjou. Les petits commerces ont beaucoup de  
difficulté. C'est pas le Pérou là. Il y en a qui réussissent, mais il y en a d'autres qui ont de la  
2080 difficulté. Donc, si on fait une offre supplémentaire commerciale, d'ailleurs c'était noté dans  
le document que je vous ai cité, on disait l'offre pourrait être déstructurée. Sur Hochelaga,  
vous n'avez qu'à passer sur Hochelaga, sur la rue Hochelaga, les commerçants, c'est  
régulier, puis c'est dans les journaux, on doit revitaliser le secteur, c'est continu, c'est  
continu à chaque 3-4 ans, on veut revitaliser le secteur parce que c'est difficile. Donc, ça  
2085 ne serait pas le temps de nous amener un mini centre commercial qui va certainement, qui  
va tuer le commerce.

**MME JUDY GOLD :**

2090 Merci.

**M. ANTOINE MOREAU :**

2095 C'est toujours par rapport au commerce. Vous demandez qu'on réduise de beaucoup  
l'espace, par ailleurs vous gardez l'espace strictement commercial ou vous dites concentrez-  
le, prenez pas autant d'espace pour le stationnement ?

**M. MARCEL HENRY :**

2100 Dans le projet de 2006, de mai 2006, on plaçait la zone commerciale près de  
Sherbrooke et elle ne venait même pas à la rue de Grosbois, je pense qu'elle utilisait peut-  
être 2 hectares au maximum. On a créé une zone réserve commerciale, c'est ce que j'ai  
mentionné dans mon mémoire, disant c'est une zone commerciale, un *work in progress*. On  
l'a bougé très vite, malgré l'étude de marché qui disait le contraire. Il y a quelque chose qui  
2105 ne marche pas.

**M. ANTOINE MOREAU :**

Oui, je comprends, mais est-ce que vous dites le commerce est difficile ou etc., par  
2110 contre est-ce qu'il y a à l'inverse de l'intérêt pour certains types de commerces ou certains  
types d'activités qui ne sont pas offerts pour toutes sortes d'autres raisons que je ne sais pas  
moi, la disponibilité d'un type d'espace ou quelque chose comme ça qui pourrait être  
intéressant ? À l'inverse, est-ce que vous avez une idée là-dessus ou bien si....

2115 **M. MARCEL HENRY :**

Je ne suis pas commerçant, je ne pourrais pas répondre là-dessus de façon  
spécifique. On mentionne dans le texte, on en spécifiait *SAQ Express*, Nettoyeur, on ne  
parlait pas de pharmacie, les gens sont revenus avec la pharmacie, il y en a deux sur  
2120 Sherbrooke, une troisième, ça va mal aller dans... Sûrement qu'il y a des commerces de  
proximité qui peuvent être très bien dans ce sens-là, mais il ne faudrait pas qu'on  
l'extensionne, que l'offre de service soit extensionnée pour justement nuire aux commerces  
existants. Il y a certainement quelques commerces qui peuvent s'établir.

2125 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Dans votre mémoire, vous parlez de toute l'évolution de la planification pour le site  
Contrecoeur. Vous êtes là depuis 25 ans, fait que vous avez vécu plusieurs administrations  
municipales, des fusions et tout ça, vous étiez là quand il y a eu le PPU 94 dont on parlait  
2130 tantôt pour le site Contrecoeur à la fin de l'administration Doré, ensuite il y a eu le Chapitre  
d'arrondissement, vous en parlez dans votre mémoire ; est-ce que vous avez des  
commentaires à nous donner sur votre perception de la planification à la compétence de  
l'arrondissement puis de la compétence de la Ville sur le site Contrecoeur ? L'encadrement  
de l'aménagement du territoire dans le fond.

2135

**M. MARCEL HENRY :**

2140 Écoutez, c'est les trois dernières années vraiment qu'on a été alertés. Je le  
mentionne dans le document. On a eu une information via *arrondissement.com* un moment  
donné qu'il y avait un méga projet derrière et c'était pas un méga projet résidentiel, c'était  
commercial, c'était un *Wal-Mart* qui s'en venait, c'est ce qui nous a alertés. Pour répondre à  
votre question, moi je verrais, c'est sûr que c'est une responsabilité de l'arrondissement de  
voir à la planification du plan d'urbanisme. Ça m'a l'air à être mêlé, ça , m'a l'air d'être mêlé.  
2145 C'est un plan, le plan de la métropole...le plan d'urbanisme... j'oublie le terme, qui  
chapeaute l'arrondissement, autrement dit, est au-dessus, je ne peux pas vous répondre de  
ces compétences-là.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2150 Mais dans le cadre du plan d'urbanisme, ça c'est en 2004 quand vous aviez eu la  
nouvelle d'un méga projet commercial, vous avez envoyé une lettre au maire puis je suis  
sûre que vous êtes allée à votre conseil d'arrondissement.

**M. MARCEL HENRY :**

2155 Oui.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2160 Comment ça s'est passé ? Parce que d'après ce qu'on voit...

**M. MARCEL HENRY :**

2165 On nous a écoutés. On nous a écoutés, Madame. Tout ce qu'on a reçu, c'est une  
écoute. On reçoit vos doléances. C'est une écoute, il n'y a pas eu de réponse comme telle.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2170 J'aimerais ça vous entendre sur les dommages réels occasionnés par les  
dynamitages dans la carrière. Ça semble assez clair qu'au niveau du bruit, il y a un impact  
beaucoup plus large qui est perçu dans le sens réel par les citoyens que ce qu'on a vu décrit  
dans les documents. Maintenant au niveau des vibrations, les gens font référence au  
règlement sur les carrières ou sablières, moi j'ai regardé rapidement, c'est vrai qu'il y a  
une norme de localisation de 600 mètres, mais il y a aussi une norme de 40 millimètres par  
2175 seconde de vitesse particulaire maximum.

**M. MARCEL HENRY :**

Oui.

2180

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Lafarge c'est 5, pas 40. Ils sont proches, mais ils sont à 5 millimètres par seconde. Quand on regarde tout ça, c'est difficile d'avoir une idée très claire. Je fais appel à votre expérience de vieux loup, je pense. Ça serait quoi vous, vos commentaires sur l'impact du dynamitage de la carrière ?

2185

**M. MARCEL HENRY :**

Bien, les vibrations, les vibrations sont ressenties, ça c'est sûr, c'est indéniable. On les ressent, lorsqu'il y a un dynamitage ou je ne sais pas moi, ils ont un raté dans leur dynamitage synchro, mais je peux vous dire que dans les années 80, ça brassait. Ils ont changé leur mode d'opération. Actuellement, lorsqu'il y a des ratés, on sent très très bien. C'est sûr le dynamitage est au nord maintenant ; au sud, il arrive des fois qu'on l'a. On ressent une bonne vibration, même, écoutez, vous êtes la première rue qui est Jacques-Porlier sur le trottoir, je me rappelle, ça a vibré dans le trottoir, à l'avant de notre résidence.

2190

2195

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Puis qu'est-ce qui arrive dans ce temps-là ? Quand vous faites des plaintes auprès de Lafarge, qu'est-ce qui se passe ? C'est un à un ? C'est du cas par cas ?

2200

**M. MARCEL HENRY :**

Ils les notent, c'est du cas par cas. Comme je mentionnais tout à l'heure, j'aurais aimé ça qu'on ait... avec l'Association des industriels de l'Est, d'ailleurs ils ne font pas partie de l'association, mais j'aurais aimé ça qu'ils soient invités à titre individuel, qu'on ait leur point de vue ; on ne les a pas vus, on ne les a pas entendus lors des audiences, la compagnie Lafarge. Ça aurait été intéressant de les entendre.

2205

2210

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Bien, je pense qu'ils avaient la possibilité de venir, mais je pense que c'est leur attitude corporative aussi de régler leur dossier eux-mêmes en interaction avec les autres intervenants. Je pense que c'est un peu ça leur position. Nous on respecte ça. Nous autres aussi on aurait aimé ça qu'ils soient là.

2215

**M. MARCEL HENRY :**

2220 Je vais vous répondre, Madame Chauvin, en 1984-1985, on avait un voisin sur la rue Jacques-Porlier, il avait emprunté au ministère des Mines un sismographe portatif ; il enregistrerait les ondes de ça, ils sont même venus sur la rue Jacques-Porlier. Ça vibre, mais comme vous dites c'est 5 millimètres, 5...

2225 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

5 millimètres par seconde.

**M. MARCEL HENRY :**

2230 5 millimètres par seconde, la vibration maximale, mais l'étude qui nous a été démontrée, la méthodologie n'était pas...

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2235 Mais vous qui habitez sur Jacques-Porlier depuis 25 ans, vous avez vu une amélioration de la situation ?

**M. MARCEL HENRY :**

2240 Oui.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2245 Vous êtes assez content de votre quartier, que vous n'êtes pas déménagé en 25 ans, fait que c'est correct ?

**M. MARCEL HENRY :**

2250 Oui, oui.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2255 Ce que je comprends de vos représentations, c'est que vous dites, «pour moi c'est peut-être correct, mais ça ne veut pas dire qu'à 100 mètres ça va l'être, surtout s'il n'y a pas de restriction sur la zone d'exploitation.»

**M. MARCEL HENRY :**

2260

C'est ça, on se rapproche de plus en plus de la carrière. Nous on est à la limite, à 300 mètres. À 100 mètres, ça va être quoi ?

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2265

O.K. Merci beaucoup.

**M. MARCEL HENRY :**

2270

Merci beaucoup.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2275

On va prendre une pause de dix minutes, puis on va continuer après.

PAUSE...REPRISE

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2280

J'inviterais tout de suite à la table des intervenants, Monsieur Denis Jean. Bonsoir Monsieur Jean.

**M. DENIS JEAN :**

2285

Bonsoir.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2290

Bienvenue.

**M. DENIS JEAN :**

2295

Merci. Permettez.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Alors, il nous reste quatre interventions d'ici la fin de la soirée. À moins qu'il y ait des gens dans la salle qui veulent faire une intervention, qui n'aient pas été inscrits, soyez assurés que vous passerez en fin de soirée. Je vous signale tout de suite que demain c'est

2300 une soirée du Conseil d'arrondissement, donc il n'y a pas de présentation de mémoire. Puis  
on continue mercredi, ici, toujours à sept heures. On a déjà 9 inscriptions et puis on continue  
aussi jeudi le 21 juin. Alors s'il y a des gens qui veulent faire une inscription tardive, vous  
avez encore la possibilité de vous inscrire. Toutes les coordonnées peuvent vous être  
2305 données à la table d'accueil. Toujours on accepte les gens qui veulent faire seulement  
qu'une présentation verbale ; vous n'êtes pas obligés de déposer un mémoire écrit. Donc  
pour mercredi, on a quand même déjà une bonne soirée avec 9 intervenants d'inscrits, puis  
on continue jeudi le 21 juin. La parole est à vous, Monsieur Jean.

**M. DENIS JEAN :**

2310

Madame la Présidente, Madame, Monsieur les commissaires. D'abord merci d'avoir  
lu mon mémoire, tantôt j'ai reconnu une statistique qui provenait de mon document.

LECTURE DE SON MÉMOIRE.

2315

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Alors vos revendications ressemblent un peu à celles de vos concitoyens de la rue  
Jacques-Porlier ? Eugène-Achard ?

2320

**M. DENIS JEAN :**

Moi, c'est Eugène-Achard.

2325

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Ça se ressemble quand même un peu. Vous avez fait des propositions très  
concrètes au niveau de la grille de rueS pour éviter qu'il y ait un débordement sur Eugène-  
Achard. On en prend bonne note, c'est très clair. - Vous n'avez pas les dessins, vous autres,  
2330 mais ça va être sur internet. Les mémoires sont mis sur internet, tout de suite, une fois qu'ils  
sont présentés. Avant qu'ils sont présentés, les gens peuvent eux-mêmes les diffuser s'ils le  
veulent, mais nous on ne le fait pas. C'est une fois qu'ils sont rendus publiques qu'on les met  
sur internet.

2335

Donc vos propositions sont claires, moi j'ai pas de questions par rapport aux  
propositions de circulation. Alors, je vais vous poser une question qui n'est pas facile, mais il  
faut bien que je la pose à quelqu'un, ça tombe sur vous. Vous dites surtout qu'il ne faut pas  
jouer avec la santé des gens en les invitant à venir vivre dans un quartier à risque ; est-ce  
que vous considérez que votre santé est à risque ?

2340

**M. DENIS JEAN :**

2345 Avec la venue d'Interquisa, oui. Il y a de plus en plus d'odeurs qui se promènent dans le quartier qui n'étaient pas là anciennement. Il y avait la raffinerie, à l'occasion, mais c'était plus rare que fréquent, mais maintenant l'odeur de vinaigre qui se promène, c'est de plus en plus fréquent et surtout que lorsqu'il y a des fuites, on ne le sait pas, c'est encore plus inquiétant. Mon épouse se promenait sur la rue puis elle ne le savait pas. C'est quelqu'un qui a dit, ils ont parlé aux nouvelles, à la radio : restez chez vous. Donc, les mesures... je lisais un rapport...

2350

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2355 Je vous avoue que ça m'étonne un peu ce que vous me dites, parce qu'il y a beaucoup d'études en cours, comme ç'a été souligné dans les présentations précédentes, ça fait un bout de temps qu'au niveau de la santé publique on s'inquiète de l'état de santé respiratoire dans l'est de Montréal. On a des indices au niveau des analyses puis des bilans de santé que la situation est moins bonne là qu'ailleurs sur l'Île de Montréal, et devant cette situation-là, il y a plusieurs études qui sont faites. Il y a des efforts aussi qui sont faits par l'industrie pour diminuer leurs émissions polluantes. Puis si on regarde les bilans de la 2360 qualité de l'air qui sont disponibles sur internet, on voit une amélioration de la qualité de l'air dans l'est de Montréal, notamment associée à l'activité industrielle. Alors ce que vous me dites, ça m'étonne, je suis un peu surprise.

2360

**M. DENIS JEAN :**

2365 Je dirais les raffineries, c'est mieux que c'était, sauf comme, je pense que c'est Sylvie qui le mentionnait tantôt, un nuage noir à l'occasion qui fait peur puis on espère qu'il ne ventera pas dans notre direction, ça, ça arrive à l'occasion. Mais odeurs de la raffinerie, je dirais qu'il y en a moins. Mais odeurs de vinaigre, à 98 % c'est plus fréquent, c'est plus fréquent. Et si les tests ne mesurent pas le vinaigre, bien là, il faudrait vérifier c'est quoi les tests.

2370

**MME JUDY GOLD :**

2375 Moi j'ai une question sur votre proposition de rue, votre proposition numéro 2, où la rue Eugène-Achard se termine à Robitaille. Je me demande si ça pourrait représenter une entrave pour les piétons ? Alors, que pensez-vous de l'idée de remplacer la rue par un sentier, un lien piéton ?

2375

**M. DENIS JEAN :**

2380 Absolument d'accord. Absolument d'accord.

2380

**MME JUDY GOLD :**

2385 Oui. J'ai une question sur la page 4 de votre mémoire. Vous recommandez une diminution du nombre de logements sociaux et abordables dans le projet parce que vous anticipez une hausse des problèmes sociaux ; quelle sorte de problèmes sociaux anticipez-vous avec l'arrivée de cette population additionnelle ? Pouvez-vous élaborer à ce sujet ?

**M. DENIS JEAN :**

2390 Je ne suis pas un expert en la matière mais, bon, c'est sûr que si je prends juste l'exemple du quartier Hochelaga-Maisonneuve, c'est un quartier de *tough*, et on sait que ce n'est pas une population très riche. Et là, ce qu'on fait, c'est qu'on bâtit des nouveaux condos, donc cette population-là bien semble être chassée de cet environnement-là. J'ai  
2395 l'impression qu'ils vont profiter de l'occasion pour arriver encore plus dans l'Est et encore plus concentrés. C'est ce qui me fait peur. C'est ce qui me fait peur.

2400 Comme je mentionne aussi, moi, ce que je n'aime pas c'est quand j'ai acheté cette maison-là en 1986, on disait oui il va y avoir trois ou quatre rues en arrière de chez vous, similaires à la vôtre, donc c'était une protection pour mon investissement. Mixité c'est beau, mais pas quand c'est dans notre cour. Mettez un HLM à côté de la maison de 500 000 \$, elle va rester vide longtemps, j'ai l'impression, si les gens savent que c'est un HLM qui va être bâti à côté.

2405 **MME JUDY GOLD :**

Si je comprends bien, vous avez peur de la criminalité ?

**M. DENIS JEAN :**

2410 Absolument. Absolument.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2415 Vous semblez être inquiété par rapport à la largeur de rue. On va vérifier, mais mon souvenir c'est pas qu'il y a interdiction de stationnement sur rue dans le projet, mais on va vérifier. Ils ont donné les largeurs de rue, tout ça. Moi je voulais voir s'il y avait un problème de largeur de rue dans votre quartier, parce que je pense qu'ils essaient de faire un peu un effet miroir. Je voulais surtout aussi dire que quand on met des rues trop larges, ça fait des autoroutes, les gens circulent beaucoup plus vite sur une rue qui est trop large. Il y a  
2420 vraiment un optimal à obtenir pour être capable de stationner sur la rue, de circuler sans entraves, mais ne pas avoir l'impression d'être sur une autoroute, sinon on a l'inverse, les

gens se plaignent beaucoup de la vitesse. Est-ce qu'il y a un problème par rapport à la largeur de rue ou au stationnement sur rue, dans le moment sur Eugène-Achard, Jacques-  
2425 Porlier ?

**M. DENIS JEAN :**

Absolument pas. Absolument pas. Je dirais la majorité des résidents sur Eugène-  
2430 Achard ont deux voitures et il n'y a aucun problème de stationnement. Ce que je vois comme problème dans le nouveau développement, c'est qu'ils n'ont pas le droit de stationner dans la rue, c'est ce que je crois avoir compris de la présentation et qu'il n'y a pas un stationnement par logement. Globalement c'était .9 quelque chose. Donc, je vois une problématique là. Puis le *party* du temps des Fêtes, la visite va stationner chez nous. Et  
2435 quand je regarde le nouveau développement de Louis-H., Louis-Hyppolite Lafontaine, je vous dis que ça fait corridor. On a beau mettre des arbres, il y a des statistiques sur les arbres, à tant de pieds, à tant de mètres, oui il y a un arbre, mais ça faisait, les cours Louis-H. Lafontaine, ça fait effet de corridor, c'est terrible. Toutes les maisons sont en rangée puis les rues sont étroites. Je ne voudrais pas que l'effet aéré qu'on a en ce moment se perde. Je  
2440 trouve ça dommage qu'on dit que la ville se vide, que les gens vont en banlieue, mais on ne fait rien pour les attirer.

Les gens qui vont en banlieue, c'est quoi ? C'est le petit bungalow avec le terrain de  
2445 60 X 100. Puis ici, bien, on dit «on a un beau quartier pour toi, t'as un arbre en avant ou à l'occasion un lampadaire», mais t'as trois pieds carrés de gazon. C'est pas... on n'attire pas la même clientèle, là. Puis moi, c'est la clientèle de banlieue que j'aimerais qui vienne, parce que moi, quand les gens viennent chez nous, ils disent «Mon Dieu ! tu fais bien de ne pas rester en banlieue, t'as pas l'enfer des ponts à passer et t'es en banlieue, puis t'as des renards dans ta cour. »

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Monsieur Henry parlait tout à l'heure de développements qui à son avis étaient  
2455 réussis en termes de logement social au sud de Sherbrooke, dans le bout d'Hochelaga, dans Mercier, mais au sud de Sherbrooke. Ça ne ressemble en rien à Louis-H. Lafontaine, c'est des petits projets ?

**M. DENIS JEAN :**

Je ne pourrais pas vous dire. Je ne suis pas au courant.

  
2460

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Vous ne savez pas de quoi ils parlaient. Merci beaucoup, Monsieur Jean.

2465

**M. DENIS JEAN :**

Ça me fait plaisir, merci de votre temps.

2470

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

On va appeler maintenant Madame Sylvie Gourdy qui je crois s'est désinscrite. Donc, c'est Madame Denise Paquet. Bonsoir Madame, Bienvenue.

2475

**MME DENISE PAQUET :**

Bonsoir, Madame la Présidente. Madame et messieurs les conseillers. Je voudrais mentionner au départ que votre écoute et votre intérêt sont très appréciés.

2480

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Vous savez, je pense que vous ne pouvez pas vous imaginer combien c'est une partie qui est importante pour bien comprendre l'impact qu'un projet peut avoir dans un milieu. C'est maintenant nous autres qui pouvons profiter de l'expertise de ceux qui vivent ici, c'est très précieux.

2485

**MME DENISE PAQUET :**

Merci. Même si c'est notre première expérience de vie, c'est une expérience de vie effectivement.

2490

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

La parole est à vous.

2495

**MME DENISE PAQUET :**

LECTURE DE SON MÉMOIRE

2500 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Je vous remercie beaucoup, Madame Paquet. C'est un plaisir que de vous entendre, vraiment. Puis nous autres on fait notre travail, alors c'est gentil de le souligner, mais ça ne nous enlève pas notre mérite, mais c'est quand même notre travail.

2505

**MME DENISE PAQUET :**

Il faut qu'il y en ait qui le fasse.

2510 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Oui, mais on aime ça aussi. Vos préoccupations rejoignent celles de vos concitoyens. J'aurais tendance à vous demander, la circulation semble vous inquiéter comme plusieurs autres personnes sur Eugène-Achard et Jacques Porlier ; est-ce que vous pouvez me décrire la situation actuelle ? Est-ce que la situation actuelle de la circulation locale cause des problèmes ou c'est vraiment la proposition du site Contrecoeur qui vous amène bien des préoccupations ?

2515

**MME DENISE PAQUET :**

2520

Je dirais que depuis la venue de nouveaux commerces comme au coin de Jacques-Porlier, il y a une nouvelle pharmacie en plus de l'autre pharmacie qui est de l'autre côté, du côté sud de la rue Sherbrooke, il y a une nouvelle pharmacie et surtout d'un club vidéo. Depuis quelques années, on remarque une augmentation déjà de la circulation, disons à la limite pour une rue si courte que ça, la rue Jacques-Porlier est très courte. Il y a une augmentation de la circulation locale, c'est pour ça que je comprenais aux questions que j'ai posées là-dessus que monsieur de la firme Séguin mentionnait, bon, le boulevard Contrecoeur va vider une partie. Pour moi, une rue c'est pas assez... nord-sud déjà, mais je me préoccupe de la circulation locale des gens qui vont et viennent pour aller au club vidéo, pour aller à l'épicerie, qui a presque... au coin de chez nous aussi, aux deux pharmacies, etc. Et puis je trouve que c'est déjà... et puis aussi il y a déjà des gens, ça me donne un petit peu un avant-goût de ce qui pourrait se passer, c'est qu'il y a déjà des gens qui empruntent notre rue comme raccourci et puis on voit bien que c'est pas des gens qui ont affaire, qui demeurent sur notre rue, ils continuent puis la rue tourne, c'est comme pas un cul de sac, mais la rue ne se poursuit pas au nord de de Grosbois. Il y a une petite rue dont j'oublie le nom qui fait une courbe et puis on voit les gens passer et puis continuer, tourner vers la gauche sans n'avoir affaire sur notre rue comme telle.

2525

2530

2535

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2540

Ils s'en vont chercher Des Ormeaux ou quoi ?

**MME DENISE PAQUET :**

2545

C'est la rue Tiffin qui est une rue est-ouest. Ils s'en vont, soit pour aller plus au nord, soit pour aller...

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2550

Puis ça c'est nouveau ?

**MME DENISE PAQUET :**

2555

Non, ça c'est pas nouveau. Ce qui est plus nouveau c'est peut-être la fréquentation depuis quelques années des commerces nouveaux.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2560

Mais ça c'est de l'achalandage à cause du commerce, mais le transit de gens qui n'habitent pas le quartier mais qui passent par cette rue-là pour aller d'un point A à un point B.

**MME DENISE PAQUET :**

2565

C'est-à-dire qu'ils n'habitent pas notre rue, mais qui habitent possiblement dans le quartier un peu plus au nord, un peu plus à l'ouest, parce qu'il faut dire que la rue à l'ouest de chez nous, c'est une rue à sens unique. Nous autres, notre rue a deux sens, alors à ce moment-là, c'est ce qui se produit. J'ai l'impression que les gens ne veulent pas, en tout cas ça semble être un bon raccourci pour eux. Puis on remarque, quand mon mari fait le déneigement l'hiver, avec la souffleuse, il doit, souvent ça l'étonne parce que maintenant il est à sa retraite, puis depuis quelques années il 'aperçoit, il dit «mon doux, je suis obligé, je ne peux pas déblayer l'entrée, passer le trottoir de la rue continuellement, il faut que je m'arrête tout le temps parce qu'il passe une auto, il passe une autre auto mais, il dit, mon doux, où ça va tout se monde-là, ça passe un sens dans l'autre.» C'est remarquable. Alors

2575

c'est déjà, pour une petite rue comme ça, appréciable, là on ajoute.

Parce que moi je regarde la réponse à votre question 16 qui a été posée justement sur plus de précisions sur l'analyse de circulation et puis il n'y a pas plus de... ça ne me satisfait pas plus parce que premièrement on ne parle même pas de la rue de Grosbois. Les

2580 gens vont... c'est une des sorties du site, on ne parle même pas de l'impact sur la rue de  
Grosbois, et puis la rue de Grosbois et la rue Jacques-Porlier à ce moment-là c'est un  
raccourci en sortant par de Grosbois, emprunter la rue Jacques-Porlier ou emprunter vice  
2585 versa, ils vont emprunter Taillon aussi. Et puis dans cette étude, on mentionne, ils disent il  
n'y aura pas de congestion, mais nous ce n'est pas de la congestion qu'on s'inquiète sur la  
rue Sherbrooke, d'ailleurs la rue Sherbrooke c'est déjà fréquenté. Aux heures de pointe, si  
on veut tourner à droite, ça ne tourne pas comme ça parce qu'il y a une voie réservée aux  
autobus aux heures de pointe, dans un sens puis dans l'autre le soir, et puis déjà c'est la rue  
Sherbrooke, c'est pas désert du tout, du tout. Mais là, on dit que malgré tout ça, bon,  
généralement il n'y aura pas de congestion sur la rue Sherbrooke puis eux autres ont  
2590 analysé les intersections où il y a des feux de circulation qui rejoignent la rue Sherbrooke.

Moi, ça ne me satisfait pas parce que nous c'est pas ça, en tout cas s'il y a plus de  
congestion, ça sera le problème des futurs résidents qui devront attendre leur tour à passer,  
mais c'est le fait qu'il y ait plus de véhicules qui empruntent notre rue pour sortir du projet. Ce  
2595 projet-là, je trouve que c'est comme une boîte où il y a juste une place pour rejoindre, une  
connexion, la rue Sherbrooke ; le reste c'est au détriment du quartier existant, c'est clair.  
Dans le secteur, comme je vous disais, il y a douze rues dans à peu près un équivalent du  
quartier St-Justin, il y a douze rues nord-sud, c'est à l'ouest de chez nous si on compte à  
partir de la rue Jacques-Porlier en allant vers l'ouest, douze rues nord-sud pour un  
2600 équivalent de la population du quartier St-Justin qui peuvent prendre chacune leur rue  
correspondante pour rejoindre leur domicile, alors que dans le projet Contrecoeur, une seule  
rue, rue Contrecoeur pour 4,500 résidents.

Pour moi, je ne suis pas ni rien, mais je ne comprends absolument pas, puis je me  
2605 dis pourquoi il y a seulement une rue, ou une deuxième rue comme je propose, qui serait un  
minimum deux rues qui déboucheraient sur la rue Sherbrooke. C'est parce qu'il y a des  
édifices qui ont été construits ; il y a l'édifice syndical qui a été construit et puis il y a le CLSC.  
Pourquoi les administrations précédentes ont permis que ces édifices-là bloquent des accès  
à la rue Sherbrooke pour toute la largeur du site ? Pourquoi ces administrations-là ont permis  
2610 ça ? Est-ce que c'est un manque de prévoyance ou s'ils se rendaient compte qu'il n'y aurait  
pas de projet de développement, ils n'auraient pas besoin de rue qui débouchait sur  
Sherbrooke sur ce site-là. Je me pose des questions.

Puis la réponse que la SHDM donne à votre question numéro 14, parlant justement  
2615 du terrain vacant que je mentionne, ils disent les deux terrains en question situés dans le  
prolongement de la rue Aubry appartiennent respectivement à la Ville de Montréal,  
effectivement parce que c'est la continuité de l'ancien oléoduc, ça appartient à la Ville de  
Montréal et...

2620 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

La continuité de l'ancien...

2625 **MME DENISE PAQUET :**

De l'oléoduc, de pipeline. Alors tout ça c'est la continuité qui va jusqu'à la rue Sherbrooke de ce qui passe directement en arrière de nos maisons sur une largeur et un propriétaire privé. Je ne peux pas voir, en tout cas c'est vacant. Ces terrains sont situés à l'extérieur du site de développement de la SHDM. Un lien routier avec la rue Sherbrooke s'avère impossible, l'espace est insuffisant pour une rue et de nouveaux lots qui seraient adossés aux lots existants de la rue Jacques-Porlier. Mais on ne demande pas qui se construisent des habitations sur ce prolongement-là, on ne demande pas qu'il y ait de nouveaux lots, on dit qui a une largeur amplement suffisante pour faire le prolongement, le lien entre la partie où se trouve la résidence pour personnes âgées finalement sur cette nouvelle rue projetée et la rue Sherbrooke ça se continue. Il y a juste un...

2635 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

2640 Vous apportez beaucoup d'éléments qui me laissent un peu perplexe. J'aimerais ça essayer de les reprendre un peu.

**MME DENISE PAQUET :**

2645 Est-ce que vous voulez qu'on voit les annexes, on pourrait peut-être...

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2650 Ça, je les ai dans la tête, oui, ça c'est correct. C'est juste... vous me dites c'est comme si pour vous il n'y avait pas assez de rues sur le site Contrecoeur ?

**MME DENISE PAQUET :**

Oui, exactement. Qui débouchent

2655 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Pas assez de rues qui débouchent.

**MME DENISE PAQUET :**

2660

Oui, oui. C'est comme un ghetto.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2665

Parce qu'il y a beaucoup de rues. Mais pas rien qui débouche. Puis par rapport à déboucher, traverser Anjou puis se rendre, faire un lien entre Sherbrooke puis l'Autoroute métropolitaine, c'est quoi votre position par rapport à ça ?

**MME DENISE PAQUET :**

2670

Ça je ne pourrais pas vous dire, je ne suis pas assez experte.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2675

Parce qu'il y a deux positions. Il y en a qui en veulent parce qu'ils disent on est bloqué, il n'y a plus moyen de sortir, puis il y en a qui n'en veulent pas ; ils disent «on ne veut pas parce que tout le monde va prendre ça puis ça va être pare-chocs à pare-chocs dans les heures de pointe.»

**MME DENISE PAQUET :**

2680

Ça c'est un autre problème. Je pense que c'est deux problèmes bien distincts de ceux qui vont être de la partie C, D et E ouest qui... puis qu'ils vont vouloir aller vers le sud puis ceux qui vont vouloir emprunter le nord, ça je n'aurai pas du tout la possibilité de répondre ; je pense que d'autres personnes qui sont plus dans le secteur nord pourraient mieux vous répondre que moi.

2685

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2690

Vous dites que des fois Sherbrooke, aux heures de pointe, tourner à droite c'est pas évident, est-ce que ça veut dire que pour vous c'est préférable d'aller chercher une rue qui débouche avec un feu de circulation comme Des Ormeaux ? Pas à ce point-là ?

**MME DENISE PAQUET :**

2695

Pas nécessairement. Je ne pourrais pas vous dire. Disons que je n'ai pas à régulièrement, c'est juste à quelques reprises que j'ai constaté, je n'ai pas à fréquenter aux heures de pointe régulièrement.

2700 **MME JUDY GOLD :**

J'ai une question à vous poser ou plutôt une réflexion à partager avec vous et demander votre opinion. Vous recommandez, si le projet se réalise, que la construction des résidences dans la partie H-1 se limite à deux étages, sans mezzanine. Alors les fenêtres du deuxième étage donnent déjà une assez bonne vue sur les cours arrières. Alors les mezzanines en retrait de deux vers le quatre mètres du bord de la maison avec un garde-corps de 1,2 mètre, est-ce qu'elle va dévoiler beaucoup plus votre intimité ? Qu'en pensez-vous ?

2710 **MME DENISE PAQUET :**

Oui sûrement parce que c'est un troisième, c'est au troisième. Au deuxième étage, l'angle n'est pas du tout le même et puis ce n'est pas comparable à un troisième étage et à une terrasse qui permet une espèce de sentiment de chez soi qui peut occasionner au niveau par exemple d'être plus porté à installer un système de son. On est tout bien sur sa terrasse au troisième, nous on est plus bas, fait que nous on ne les dérange pas. Moi je trouve que c'est vraiment différent d'une fenêtre, d'une vue, d'une fenêtre c'est normal, d'un voisin à un autre d'avoir une vue d'une fenêtre à l'autre, mais ça ne donne pas le coup d'œil comme d'un troisième étage à l'extérieur. C'est comme un immense balcon qui sera au troisième et dont l'angle....

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Je voudrais juste apporter une précision. D'après ce que je comprends, le règlement de la Ville de Montréal pour les arrondissements d'ancienne Ville de Montréal, un étage supérieur qui représente moins de 40 % de la superficie de chaque étage, c'est autorisé. Même vous, chez vous, si vous vouliez, automatiquement si ce n'est pas plus de 40 % de la superficie de l'étage, vous pouvez faire une mezzanine. Ça n'enlève pas votre préoccupation, mais dans le fond c'est d'enlever une disposition du règlement qui est là pour tout le monde.

**MME DENISE PAQUET :**

Je m'excuse. C'est qu'on mentionne dans le projet que c'est une exception contrairement à ce qui est permis dans le reste de l'arrondissement. Ils font cette mesure-là comme exception dans l'arrondissement.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2740 C'est à quel article ?

**MME DENISE PAQUET :**

Je l'ai noté, juste un instant... C'est dans le projet lui-même.

2745 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Je vais le retrouver. Mais je vous remercie de me le spécifier parce que ça, c'est comme à l'envers. Je vais le retrouver, Madame Paquet.

2750 **MME DENISE PAQUET :**

Mais c'est dans le projet... le document qui a 39 pages, c'est indiqué *contrairement à ce qui...*

2755 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Moi, ce que j'avais compris, c'est qu'il voulait encadrer, c'est-à-dire mettre une plus grande marge de recul ou quelque chose, mais normalement le 40 % c'est tout le temps permis dans l'ancienne ville. Je vais vérifier ça. Mais ça n'enlève pas votre préoccupation, elle est très claire.

2760

**MME DENISE PAQUET :**

C'est qu'on mentionnait qu'une terrasse c'est permis, mais l'ajout sur le toit de ce qu'ils appellent mezzanine, ça, ça semble être une exception.

2765

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

On va vérifier ça.

2770

**MME DENISE PAQUET :**

Je voulais juste peut-être résumer un petit peu moi aussi les inconvénients. C'est parce que s'il n'y a pas d'entente avec la carrière puis qu'elle revient exploiter à l'ouest, bien, les secousses, notre expérience à nous de l'exploitation quand c'était l'ouest qui dynamitait les secousses, ça n'avait pas rapport. C'était beaucoup plus fort quand on dit que des portes coulissantes de garde-robe claquent, les plafonniers suspendus bougent, les cadres sont toujours à replacer parce qu'ils se déplacent. Dans le garage, un moment donné mon conjoint était dans le garage et il ne savait pas ce qui se passait ; il avait l'impression que c'était un coup, soit que quelqu'un venait d'entrer dans la porte de garage avec une auto ou

2780

fesser dans la porte de garage, c'était vraiment fort. À ce moment-là, si rien ne garantit qu'ils ne viennent pas exploiter, c'est à ce quoi les gens pourraient s'attendre.

2785 Ce qui a causé des fissures dans notre solage, même si on est construit sur le roc direct, et on avait lors de la construction, il y avait des bords d'acier qui avaient été ajoutés dans le haut du béton et puis, malgré ça, les solages ont fissuré, ce qui occasionne des infiltrations d'eau et puis les murs à l'intérieur, le gypse, ça fait des fentes, des fissures qui sont toujours à recommencer, surtout quand ça dynamitait fort, on réparait les fissures un peu partout, les murs, les fissures et puis deux semaines après, dans les forts temps de dynamitage, à l'ouest, c'était à recommencer la réparation, à reboucher, ça se refissurait même si on est directement sur le roc.

2790 Puis moi, ce que je me... dans les études qu'ils ont faites sur les impacts de dynamitage, moi ce que j'aimerais c'est que ceux qui feraient une autre étude demandent à Lafarge de dynamiter à l'ouest, de faire un dynamitage à l'ouest et puis que ça soit mesuré en fonction justement de la direction ou vis-à-vis où est le site et puis dans les conditions défavorables qu'on connaît.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2800 Dans le temps où Lafarge dynamitait fort, est-ce que vous avez fait des plaintes à la Ville, à Lafarge ? C'est quoi la procédure, comment ça fonctionne ?

**MME DENISE PAQUET :**

2805 Oui, oui. C'est ça, on faisait des plaintes à la Ville, il n'y avait pas vraiment de suite à ça . On ne savait pas dans le temps qu'il y avait la Direction de l'environnement qui semble maintenant prendre les plaintes, mais je ne sais pas si ça existait dans ce temps-là. En tout cas c'était la Ville, mais pas tout de suite. On téléphonait à Lafarge, c'était un peu du cas par cas. Il est arrivé qu'ils soient venus prendre des mesures lors de dynamitages suivants, mais les dynamitages étaient moins forts comme par hasard à ce moment-là. Il n'y a pas eu vraiment de... il y a eu une grosse concertation qui s'est faite au niveau des citoyens qu'on a fait des pressions, il y a eu des réunions qui se sont faites et puis à la suite de ça, il y a eu des mesures quand même appréciables qui ont été prises, qui ont aidé, mais n'empêche qu'ils ne peuvent pas faire de miracles.

2815 Maintenant que les dynamitages sont au nord, c'est sûr que les secousses sont moins fortes, mais il y a des exceptions. Comme il y a le 30 mai à 15h58, j'aurais ça en quelque part... ça recommence, il y a des exceptions, je ne sais pas pourquoi, mais c'est pas toujours, mais même si c'est moins fort, c'est saisissant tout le temps, on dit toujours : ça tremble. Et puis la poussière de pierre, ça c'est une poussière constante, elle est abrasive puis elle est lourde, ça ne se ramasse pas à la vadrouille. Il faut vraiment la

2825 balayeuse pour siphonner ça, c'est vraiment une poussière compacte, c'est une bizarre de  
 poussière, c'est de la poussière de pierre, c'est pas de la poussière ordinaire. Et puis même  
 si on passe la balayeuse, bien, le lendemain c'est sûr que c'est là et puis si le vent est  
 contraire et puis qu'on a eu le malheur de laisser les fenêtres ouvertes, bien, sur les tuiles,  
 on patine. C'est vraiment... On patine vraiment. C'est le lavage de plancher à faire parce  
 que ça ne part pas si on fait juste passer la vadrouille, ça ne part pas, il faut tout laver. Et  
 puis sur les autos, bien on voit si la nuit a tourné... le vent a tourné durant la nuit, bien, sur  
 2830 les autos on voit la couche de poussière.

Puis ça, c'est qu'à un moment donné j'avais perdu mon chat moi aussi, puis on s'est  
 retrouvé à avoir vu sur la carrière, il faut vraiment le voir pour le croire, c'est comme un  
 paysage un peu surréaliste, c'est vraiment spécial l'installation, c'est vraiment une grosse  
 2835 installation, puis il y a les convoyeurs, c'est-à-dire il y a le concassage, mais ça il semble y  
 avoir différentes grosseurs de roches qui sortent de ça sur les convoyeurs, puis là ça semble  
 atterrir dans différents tas, d'immenses tas, des énormes tas, ils peuvent avoir sept étages  
 peut-être. Fait que c'est sûr, le vent moindrement, la carrière a beau peut-être arroser la  
 route, ces énormes tas-là, ils ne sont pas recouverts, ils ne peuvent pas recouvrir ça. Alors  
 2840 c'est ça qui cause cette poussière-là puis même s'ils limitent leurs activités, ça ça demeure  
 toujours. La poussière.... Si le vent est contraire, on ne s'en sort pas.

Puis le bruit, ça les gens l'ont mentionné. Au niveau des raffineries, je voulais juste  
 mentionner que le bruit des torchères est surtout perceptible la nuit, parce que le jour  
 probablement que ça se mêle au concassage, au camionnage, à la circulation sur la rue  
 2845 Sherbrooke, différents bruits environnants. Mais la nuit, je ne sais pas ce qui se passe, si  
 leurs activités changent ou si c'est le vent qui change régulièrement de direction la nuit, c'est  
 vraiment au niveau, l'odeur ça va être souvent l'odeur acre puis de pourriture qui nous dit  
 bien ça nous réveille, fermez vos fenêtres.

2850 Le grondement, le grondement c'est comme un avion. Nous autres la première nuit  
 qu'on est demeuré là, on s'est relevé puis on a dit voyons il y a un avion qui plane sans  
 cesse au-dessus de nous autres, ça ne se peut pas, qu'est-ce que c'est ça, c'est comme un  
 grondement d'avion, mais immobile si on veut. C'est un bruit, un fort bruit sourd. Je ne sais  
 pas si c'est les torchères qui font ça ou les craqueurs parce qu'on avait déjà visité la carrière,  
 2855 pas la carrière mais une raffinerie, puis on nous mentionnait le processus de craquage, qui  
 fait qu'ils extraient du pétrole et puis ça c'était très bruyant sur le site, c'était insoutenable.  
 Mais je ne sais pas, parce que les torchères peuvent faire une espèce, je ne veux pas faire  
 d'onomatopée, mais *vroum*, un son comme ça, mais il y a un grondement en plus de ça.  
 C'est un mélange de deux sortes de bruit.

2860 Fait que l'amalgame de tout ça, des raffineries, de la carrière, des autres industries  
 de la rue Sherbrooke, bien, sans le milieu naturel de tampon, je trouve que ça incite plutôt à  
 retourner en banlieue que d'attirer des gens à la banlieue. Si les gens s'établissent puis  
 quelques années plus tard réalisent que c'est pas ce qu'ils pensaient, bien, à ce moment-là

2865 ça risque de faire j'ai l'impression une rotation de gens qui vont être plutôt mécontents peut-être vouloir plutôt retourner à la banlieue.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2870 Mais vous, malgré tout ça vous êtes là depuis 26 ans quand même.

**MME DENISE PAQUET :**

2875 J'étais là parce qu'il y avait le milieu naturel qui compensait, ça faisait un amalgame. C'était le seul endroit pratiquement près des industries comme ça, si près, qui pouvait nous permettre de respirer quand même, puis c'est ça l'effet que produit un milieu naturel, je pense que c'est irremplaçable. C'est difficile à expliquer ça, mais ça produit un certain réconfort qui fait que le reste...

2880 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

C'est très apaisant. Puis l'hiver, les fenêtres sont fermées puis vous n'avez plus de poussière, plus de bruit de torchères puis tout ça. C'est quand l'été arrive que vous sentez la présence, ou l'hiver il y a quand même des nuisances ?

2885

**MME DENISE PAQUET :**

2890 L'hiver, le bruit des torchères, le bruit des raffineries est quand même là. L'hiver la carrière n'est pas en fonction. Reste qu'il y a quand même des tas, les énormes tas sont là, ce qui fait que le vent quand même va chasser, s'il y a de la neige qui se dépose dessus, il y a quand même de la poussière à l'intérieur, mais c'est moins pire que l'été, c'est beaucoup moins pire.

2895 Et puis pour la densité, bien, moi aussi je trouve que... j'ai vu dans une première hypothèse d'une étude de Séguin Ingénierie qu'une première hypothèse mentionnait 792 unités. Bien, le projet a doublé depuis ce temps-là. Je trouve qu'en D, les constructions s'apparentent plutôt à des HLM ; on nous disait qu'il n'y aurait pas de HLM sur ce site-là, ça va être tout réparti. Maintenant ce n'est plus comme ça les loyers modiques, c'est réparti. Mais moi je trouve que c'est des gros blocs, un gros amas carré, ça me fait penser aux HLM  
2900 qu'on a pas tellement loin de chez nous. Ça s'est fait ailleurs. C'est possible de vraiment faire cohabiter coopératives, maisons en rangées, unifamiliales, bifamiliales sans faire des carrés comme ça. J'avais un terme que le comité ad hoc d'urbanisme avait employé : une superposition de genres différents.

2905 Il y a moyen, ça s'est fait ailleurs, là je ne peux pas me prononcer, mais une de mes voisines je pense va vous en parler dans les jours à venir, dans le bout de Fonteneau je

pense et puis au nord de Sherbrooke un peu avant la 15. On se promène là et puis on ne peut pas soupçonner du tout du tout qu'il y a... justement c'est harmonieux, la mixité c'est ça qu'il faudrait qui soit mis en pratique sur ce projet-là.

2910

Et puis 6 étages à 8 étages, je trouve que c'est complètement... Des résidences pour personnes âgées, on en a d'autres dans le secteur qui ont trois étages puis ça aussi, ces résidences-là pourraient être intégrées à ce modèle de mixité puis ça correspondrait plus à l'harmonie, à la densité de notre secteur. Nous autres, en arrière de chez nous, ça serait ça un 6 à 8 étages directement derrière les maisons chez nous puis je trouve que ça ne s'applique pas, ce n'est pas le long de la rue Sherbrooke. Au moins si c'était le long de la rue Sherbrooke, mais c'est dans le quartier, c'est éloigné de la rue Sherbrooke quand même.

2915

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2920

Avez-vous d'autres choses à ajouter ?

**MME DENISE PAQUET :**

2925

J'ai pas mal fait le tour, je pense.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2930

Êtes-vous certaine ? Mais je vous dirais qu'on voit de plus en plus de développements à Montréal où la mixité c'est aussi une mixité au niveau des bâtiments. C'est-à-dire qu'on a des zones multifamiliales, puis on a une tour, puis... on ne faisait pas ça avant, mais en se promenant dans Montréal, on voit de plus en plus de développements comme ça. J'imagine que c'est l'évolution du marché, des tendances.

2935

**MME DENISE PAQUET :**

2940

Mais que ça soit si concentré. Je viens de retrouver la petite note sur le règlement d'urbanisme. Ils indiquent que, c'est le titre 2 du cadre, c'est cadre bâti, chapitre 1, section 2, le numéro 18 : *malgré les articles 11 et 22 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le secteur H-1, un bâtiment doit présenter une construction hors toit. Alors, c'est malgré les articles 11 et 22.*

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

2945

*Doit présenter ?*

**MME DENISE PAQUET :**

2950 Bien oui, eux autres disent qu'ils vont, dans leur dérogation, les choses qu'ils veulent déroger dans le projet, malgré les articles 11 et 22 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, un bâtiment doit présenter une construction hors toit, dans le secteur H-1, respectant les conditions suivantes.

2955 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Vous êtes pas mal impressionnante, Madame Paquet. Je ne sais pas c'est quoi votre métier, mais vous donnez l'impression que vous avez passé à travers la documentation puis qu'il n'y a pas grand-chose qui vous a échappé.

2960

**MME DENISE PAQUET :**

Je pense que les quatre semaines... après ça je me suis habillée en tenant compte des vacances, parce que je prends une vacance après ça, une vacance mentale, morale, 2965 psychologique, en restant chez nous.

Un autre endroit, dans le même document, dans le chapitre 8, *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* - section 1, sous section 7, l'article 135, on dit -: *le projet doit tenir compte de l'impact de son insertion sur le cadre bâti, notamment dans le secteur H-1, et à 2970 cette fin la création de basiliaires est encouragée.* Mais moi je dis qu'on ne doit pas, à cause qu'ils ont décidé de faire des 6, 8 étages juste en face de ces maisons-là, on ne doit pas subir les inconvénients d'un choix qui d'après moi n'est pas valable. Ça doit être harmonieux, ça doit s'intégrer au quartier existant.

2975 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Merci beaucoup, Madame Paquet.

**MME DENISE PAQUET :**

2980

Merci de votre écoute.

2985 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Je vais oser vous souhaiter bonnes vacances. Je pense que vous le méritez. J'inviterais maintenant madame Aumais. Bonsoir Madame, bienvenue.

2990 **MME MICHELINE AUMAIS :**

Bonsoir, Madame la Présidente, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire.  
Je devrais peut-être dire bonne nuit à cette heure ici...

2995 LECTURE DE SON MÉMOIRE.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3000 Merci beaucoup, Madame Aumais. Alors vous êtes une autre résidence heureuse depuis au-delà de 25 du quartier, mais vous êtes inquiète pour les résidants qui s'en viennent ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3005 Effectivement. Heureuse, peut-être moins depuis quelques années, un petit peu comme madame Paquet disait. Depuis qu'il y a eu des nouveaux commerces sur Sherbrooke, la rue Jacques-Porlier est devenue comme une mini piste de course et juste sur le coin, nous on est au coin de Grosbois, il y a un arrêt, ils devraient peut-être l'enlever ou installer un policier régulièrement sur ce coin-là, parce que c'est très rare les gens qui font leur arrêt. Alors ça va juste amener un petit peu plus encore de circulation, mais  
3010 effectivement il y a... quand je dis que j'ai toujours demeuré dans le quartier, je savais effectivement que la carrière était là et la raffinerie aussi, mais avec le boisé qu'on appelait communément notre champ, notre petite campagne, c'était quand même moins pire au niveau de la poussière, c'était plus agréable.

3015

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Puis les commerces qui vous dérangent sur Jacques-Porlier, c'était pas des zones de commerces ou c'était des commerces qui ne marchaient pas, puis là ils marchent ?

3020

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Il n'y en avait pas.

3025

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Il n'y en avait pas ?

3030 **MME MICHELINE AUMAIS :**

Non, non. Il y avait juste sur la rue Sherbrooke au côté sud, c'était une école antérieurement, qui est rendue un petit centre d'achats et c'est le *Jean Coutu* qui est là, mais sur le côté nord, il n'y avait pas de commerce. Là, un moment donné, c'est rendu un  
3035 *Pharmaprix*, un vidéo, un *Subway*, mais c'était... il n'y avait rien jusqu'à ce que la CSQ ou la CEQ se construise qui logeait aussi antérieurement le CLSC.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3040 Alors, avec la construction des commerces qui ont front sur Sherbrooke, les gens prennent Jacques-Porlier parce que là ils n'ont pas à traverser Sherbrooke ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3045 Bien, tout dépendant s'ils viennent de l'est ou de l'ouest, mais s'ils viennent effectivement de l'est, ils n'ont pas à traverser Sherbrooke, ils prennent Jacques-Porlier. Et comme madame disait, soit qu'ils prennent de Grosbois ou Tiffin.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3050 Est-ce que vous avez confiance que la SHDM serait capable de conclure une entente avec la carrière Lafarge ? Ça fait longtemps que vous êtes dans le quartier, vous les connaissez comme exploitants, vous savez qu'ils ont fait des efforts dans les années 80 ; est-ce que vous pensez que c'est réalisable ?

3055

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Non.

3060 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Pourquoi ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3065 Ce n'est pas dans la même ville que nous. On sait toujours de toute façon que Montréal-Est n'a jamais voulu s'affilier ou... je cherche le terme, se fusionner – merci - à Montréal et le peu de temps qu'ils l'ont été ç'a été comme l'enfer. Montréal-Est a des taxes énormes avec la carrière et les raffineries, fait qu'eux autres ça fait leur affaire et la carrière a toujours fait, à mon sens, ce qu'elle a voulu. C'est une entreprise commerciale, pourquoi les  
3070 dirigeants de la carrière seraient obligés de venir négocier avec les gens de la Ville de

Montréal, alors qu'on sait très bien que nous on peut, les villes peuvent s'approcher de la carrière, mais l'inverse ne se fait pas. Ils vont continuer, selon moi, à l'exploiter tant et aussi longtemps qu'ils vont pouvoir. Ils ont un contrat, bon, tantôt vous disiez peut-être encore 25 ans ?

3075

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Vous avez peut-être mal compris ma question, parce que vous êtes là depuis longtemps, puis ce qu'on a entendu ce soir c'est qu'il y a eu des époques où le dynamitage, ils n'utilisaient pas les mêmes technologies. Maintenant ils ont raffiné. Il reste le concassage, le convoyeur et tout ça, mais sur le plan du dynamitage puis des vibrations, il y a eu une nette amélioration.

3080

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3085

Exact.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3090

Est-ce que ça, ça vous porte à croire qu'il y aurait peut-être de l'espoir à ce qu'il y ait une entente de façon à limiter les vibrations sur le site de Contrecoeur ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3095

Mais c'est pas uniquement les vibrations. Comme les gens disaient aussi, les camions, la nuit, on les entend hiver comme été. Même l'hiver, nos fenêtres sont fermées, on les entend les camions, on entend le recul quand les camions reculent, on entend les bennes à camion, *bing, bang, bing, bang*, mon doux ! qu'est-ce qui se passe, les fenêtres sont fermées, c'est l'hiver. Les gens, il y a la neige oui, mais les gens qui vont rester encore plus près, ça va être vraiment un enfer, je pense, pour eux. Dans ma tête moi, c'est pas pensable. Tant et aussi longtemps que la carrière ne signera pas l'entente, puis même si elle signe l'entente, c'est peut-être moi qui suis naïve, mais est-ce qu'ils vont la respecter dans le fond ? Quand on dit une entente de gré à gré, c'est pas une entente notariée, selon moi. Disons que j'y crois plus ou moins.

3100

3105

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Dans le fond, ce que vous nous dites, c'est qu'une entente pour limiter la zone d'exploitation, c'est un minimum, sinon il ne devrait pas rien se passer.

3110

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Exact.

3115

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Puis même si ça se fait, il y a encore des nuisances assez importantes pour que les nouveaux résidants soient assez dérangés ?

3120

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Oui.

3125

**MME JUDY GOLD :**

J'aimerais poser les mêmes questions qu'on a posées aux autres résidants, à vos voisins en fait. Est-ce que c'est chaque nuit que vous êtes incommodée par le bruit des camions ? Est-ce à chaque nuit ?

3130

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Je ne pourrais peut-être pas vous dire à chaque nuit, mais au moins quatre à cinq fois par semaine. C'est pas irrégulier, là, c'est régulièrement, 12 mois par année. Je ne sais pas s'ils prennent des vacances, il faudrait leur demander.

3135

**MME JUDY GOLD :**

Et quelle est la fréquence des odeurs que vous percevez à cause des industries à proximité ?

3140

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Moi personnellement je suis une très mauvaise juge. Comme je disais tantôt, j'ai été élevée, je suis née dans le quartier, je demeurais sur deTeck puis Des Ormeaux et à l'époque, il n'y avait rien de construit ici. Donc, les odeurs on les sentait, mais c'était encore pire à l'époque, je parle d'il y a 40-50 ans, on les sentait vraiment et les gens disaient dans

3145

3150 l'Est ça n'a pas d'allure, «ça pu». Mais c'est moins pire que c'était. Est-ce que les raffineries ont changé leur façon de faire, c'est possible, mais il reste quand même que moi je ne peux pas vous dire que ça sent énormément. Mais il y a des journées où les vents sont peut-être plus dominants vers nos résidences, là vraiment ça sent, ou si c'est humide un petit peu, là on va plus le sentir. Mais les torchères, ça c'est, on entend le bruit régulièrement.

**MME JUDY GOLD :**

3155 C'est constant ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3160 Constant.

**MME JUDY GOLD :**

Merci.

3165 **M. ANTOINE MOREAU :**

3170 Je ne sais pas si j'ai une impression juste, mais j'ai l'impression qu'effectivement l'arrivée ou la construction d'une série d'édifices peut avoir jusqu'à un certain point, pour vous, un effet de barrière par rapport aux poussières, etc. Vous le mentionnez que ce qui vous importe c'est les gens qui vont être construits, mais pour vous, ça se peut que ça soit une barrière plus intéressante, entre parenthèses, dans le sens où vous allez avoir peut-être moins d'impact. Est-ce que vous, vous avez cette impression-là que ça peut peut-être même améliorer votre situation par rapport au bruit ou des choses comme ça, parce qu'un édifice c'est plus massif qu'un arbre ou même qu'un rideau d'arbres ?

3175

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3180 C'est possible. Je ne peux pas répondre à votre question tant et aussi longtemps que l'on ne l'a pas vécu non plus. Nous on est habitué avec notre petit boisé puis notre petit champ, notre petite campagne. C'est possible qu'avec les immeubles, ça soit moins pire pour nous, mais pour eux...

**M. ANTOINE MOREAU :**

3185 Oui, oui. Ça je comprends que vous vous inquiétez parce que vous dites, ils vont vraiment vivre l'enfer, effectivement. C'est aussi peut-être un peu comment vous réagissez...

il y a plusieurs personnes qui ont réagi à la disparition des arbres, mais entre les deux, je me disais, vous préférez quoi ?

3190 **MME MICHELINE AUMAIS :**

On ne peut pas vous le dire tant et aussi longtemps qu'on ne l'a pas.

3195 **M. ANTOINE MOREAU :**

Vous ne l'avez pas vécu.

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3200 Bien, moi je suis comme ça. Je suis comme on dit visuelle, oui, mais je veux dire tant que je n'ai pas vécu la situation, je ne peux pas vous dire «j'aimais mieux mes arbres ou j'aime mieux les édifices.» Je ne peux pas répondre à cette question-là.

**M. ANTOINE MOREAU :**

3205

Parfait.

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3210

Mais je sais pertinemment qu'il va sûrement y avoir des coûts de santé.

**M. ANTOINE MOREAU :**

Pardon ?

3215

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Il va pertinemment y avoir des coûts de santé si le projet va de l'avant.

3220 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Avez-vous l'impression que votre santé est à risque dans le quartier Mercier-Est ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3225

Je n'ai jamais fait d'asthme, je ne faisais pas d'asthme puis ça fait 10 ans que j'en fais. Est-ce dû à cela ? Je ne peux pas vous le dire, il y a peut-être plusieurs facteurs. Mon

3230 conjoint n'en faisait pas et en fait lui aussi. Je pense que ça peut avoir un impact, c'est sûr, mais je ne peux pas dire que c'est 100 % ça. Mais permettez-moi de penser fortement qu'il y a une cause à effet. Parce que les études sont faites souvent chez les enfants et je me demande est-ce qu'on ne pourrait pas les faire aussi chez les adultes dans le fond, sous toutes les catégories d'âge et non pas juste les enfants.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3235 Je suis allée sur le site internet de la Direction de la santé publique, parce qu'il y avait un mémoire qui y référait, puis c'est une étude je pense où il y a eu 1,500 familles qui ont participé. Alors, je pense que si vous appelez à la Direction de la santé publique, puis vous dites que vous êtes intéressée, ça ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd. La difficulté  
3240 avec les adultes, c'est que souvent ils ont déménagé dans leur vie, ça introduit des facteurs confondants dans les études.

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3245 Mais pourquoi ? J'ai toujours été dans l'Est moi. Que je serais un cobaye.... Je vais l'appeler, de toute façon j'ai son numéro de téléphone, je parle avec madame Diane Boulet de l'environnement aujourd'hui pour la roulotte sur la qualité de l'air qui devait être installée...

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3250 La roulotte ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3255 Oui pour la qualité de l'air. Elle nous a dit lors de la consultation publique...

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3260 C'est une roulotte ou c'est une station d'échantillonnage permanente ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3265 Oui, oui, elle appelle ça... c'est une station, vous avez raison, mais elle appelle ça la roulotte.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

D'accord.

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3270 Sa roulotte est arrivée, mais elle ne sera pas installée au coin de Jacques-Porlier et de Grosbois.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3275 Pourquoi ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Parce que...

3280

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Il y a trop de trafic ?

3285

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Un peu. Mais je vais rire intérieurement parce qu'elle m'a carrément dit qu'elle a appris, lors des séances de consultation publique, que la rue de Grosbois était censée ouvrir. Donc, son service ne savait pas la continuation de la rue de Grosbois. Donc ils doivent déménager la roulotte, parce qu'il faut que ça soit stable pendant deux ans.

3290

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Après ce que vous me dites sur la circulation sur Jacques-Porlier, c'était peut-être pas la meilleure place au coin de de Grosbois.

3295

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Peut-être pas non plus, mais là elle va déménager au coin de Pierre-Bernard, soit sur Éric ou Tiffin.

3300

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Au sud de Sherbrooke ?

3305

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Au nord de Sherbrooke qui est quand même plus loin que le site Contrecoeur.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3310

Pas loin du parc ?

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3315

Pardon ?

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Pas loin du parc ?

3320

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3325

Sur le coin, dans le fond, du parc, au coin d'Éric ou sur la rue Pierre-Bernard, elle est divisée en deux un moment donné après de Grosbois, il y a un terre-plein, ils l'installeraient dans le terre-plein pour une durée de deux ans. Oui, c'est loin, mais madame Boulet m'a dit que cette station d'échantillonnage-là n'est pas pour prendre la qualité de l'air sur le site Contrecoeur, mais c'est pour prendre la qualité de l'air du quartier Mercier pour faire une comparaison avec Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

3330

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Oui, puis c'est pas une station qui est à côté d'une artère d'autoroute.

**MME MICHELINE AUMAIS :**

3335

C'est ça.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3340

Fait que ça représente plusieurs avantages. Merci beaucoup, Madame Aumais.

**MME MICHELINE AUMAIS :**

Ça me fait plaisir. Bonne fin de soirée.

3345

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Pareillement. Il nous reste une intervenante qui s'est inscrite ce soir puis qui a eu la patience d'attendre jusqu'à maintenant, c'est Madame Sirois qui va venir accompagnée. Bonjour, Madame.

3350

**MME SANDRA SIROIS :**

Bonjour.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3355

Bienvenue à vous deux.

**MME SANDRA SIROIS :**

3360

Merci. Ça fait des heures que je retourne ça dans ma tête. Comment est-ce que je vais commencer, par quel sujet. Juste pour vous dire que moi, ça fait 9 ans que mon père est déménagé dans le coin et que j'ai l'habitude de venir me promener dans le champ puis de faire de l'observation faunique pour mon propre plaisir. C'est pas un travail, c'est vraiment par rapport à moi-même parce que j'aime vraiment faire ça et il faut que je veille

3365

puis pas à peu près. Chaque hiver, dans mes congés, je me réveille à 4h30 le matin pour aller faire de la raquette là-dedans, fait que je me lève de bonne heure et j'ai remarqué la faune, j'ai remarqué comment est-ce que la verdure augmentait, comment ça évoluait. Et aussi qu'il y a vraiment beaucoup d'espèces qui se sont installées dans cette clairière-là, bien, dans le champ justement.

3370

Je trouve que c'est pas logique de faire des constructions, des condos, des logements, que ça soit des commerces et tout ça quand il y a une faune qui s'est installée, c'est pas pour rien, c'est parce qu'il y a une raison. Je trouve que c'est vraiment important de sauvegarder la faune, l'environnement puis aussi la santé des gens parce que les arbres vont être là pour purifier et la terre, l'eau puis l'air. C'est trois choses quand même qui sont essentielles. Parce que par rapport à l'air, c'est sûr qu'un bâtiment, lui, il ne filtre pas rien, il va faire un bouchon, mais ça va s'accumuler où ça ? On ne le sait pas.

3375

C'est sûr que le problème d'asthme va augmenter, puis déjà là, moi ça ne me tente pas d'être malade par rapport à ça. Je ne suis pas asthmatique, je ne veux pas l'être non plus. Je veux dire qu'il y a beaucoup de gens qui sont à risque et je sais que j'avais déjà apporté des projets d'en faire un parc naturel justement et ça j'ai apporté des dépliants de l'organisme où je travaille chez *Sentier Urbain*. Puis nous, ce qu'on fait, c'est de l'aménagement paysager, on va faire du reboisement, on fait des plantations de plantes

3380

médicinales aussi, ça peut être très utile pour l'enseignement aussi des jeunes, parce que des fois ils vont se promener là, puis on peut leur enseigner c'est quoi ces plantes-là, des choses comme ça, c'est le genre d'activités qu'on fait.

3385

3390 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Il faudrait vous nommer par exemple. Il faudrait vous nommer pour les fins de transcription. Votre nom ?

3395 **M. DOMINIQUE VIAU :**

*Sentier Urbain* est un organisme de reverdissement. Ils ont commencé ça fait quelques années. Ils font du reverdissement dans le quartier Ville-Marie qui est un quartier où il n'y a pas grand verdure. Puis, c'est justement là l'intérêt. C'est que justement le site Contrecoeur se retrouve à être presque on pourrait dire un des derniers espaces verts naturels de l'Île de Montréal. Puis comme tout le monde le dit, c'est une zone tampon en haut justement de la carrière puis les maisons. Puis c'est quand même assez important, vu les pétrolières, parce que justement comme on dit, ça purifie l'air. Ça fait que l'air qu'on respire c'est comme... c'est quelque chose d'important puis... comment je pourrais dire ça, justement on a entendu ce soir beaucoup de témoignages se questionnant sur la santé qui régressait, puis des problèmes d'asthme, puis le fait d'enlever ça, c'est peut-être pas la meilleure solution.

On s'entend que c'est bien beau un bloc, mais un bloc ça ne purifie pas l'air, ça bloque bien, mais ça fait rien d'autre. Il y a aussi le fait justement pour l'organisme pour lequel on travaille, fait justement des projets avec les écoles puis effectivement il y a beaucoup d'écoles aussi. Je sais qu'à Philippe Labarre, il y a mon neveu qui va là, puis à ce qui paraît, ils sont beaucoup axés sur l'environnement puis je trouve qu'il y aurait peut-être moyen de faire quelque chose avec justement les écoles du coin, peut-être même faire un jardin naturel, un jardin protégé justement avec certains thèmes dont les plantes médicinales. Nous autres on a le sous-bois aussi qui est un de nos jardins. Il y aurait moyen de faire apprendre aux enfants, par le biais de ce lieu-là plus de choses sur la nature.

3415 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Je ne sais pas si vous vous rendez compte combien c'est contrasté les témoignages que vous nous donnez ce soir. D'un côté, on a les renards puis la faune ailée puis les reptiles dans les milieux humides, puis de l'autre côté on a le bruit des torchères puis la poussière de la carrière, puis les vibrations. C'est vraiment très très contrasté. Je serais tenté de vous demander si vous allez aussi dans le parc Thomas-Chapais ? Et en termes de milieu naturel, comment est-ce que ça se compare la zone de friche à côté de la carrière et le parc Thomas-Chapais ?

3425 **MME SANDRA SIROIS :**

3430 Le parc ?

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Le parc Thomas-Chapais lui, il est...

3435 **MME SANDRA SIROIS :**

O.K. c'est le parc qui est, dans le fond, proche de Grosbois. Franchement, quand je regarde ça, je veux dire que la faune ne se retrouve pas là. Moi je regarde, c'est beau, il y a des oiseaux, puis des écureuils, c'est l'fun, mais je veux dire que ce n'est pas comparable à ce qu'on a en arrière ici. Je veux dire que ça c'est carrément trois terrains de football, c'est quand même assez immense pareil, je comprends pourquoi que la faune s'est retrouvée là. Puis quand on regarde le parc ici, il est quand même assez restreint, avec un petit bac de sable qu'on retrouve plein de cochonneries là-dedans puis il n'y a quasiment pas de personnes qui vont dans ce parc-là.

3445

**M. DOMINIQUE VIAU :**

Moi, je m'en allais juste dire que c'est sans compter les artères qui se trouvent avoisinantes au parc. Ça, ça cause aussi un problème.

3450

**MME SANDRA SIROIS :**

Parce que moi, quand je regarde ça, j'ai déjà traversé tout le champ au complet, ça m'a pris une heure et demie, deux heures, à faire tout le tour pour voir qu'est-ce qu'il y avait exactement. J'ai pris des témoignages des personnes, j'ai pris le temps de faire du porte à porte pour aller chercher des témoignages pour aller chercher des signatures des gens qui étaient prêts à être bénévoles dans leur temps libre pour venir embellir cette place-là. Déjà des choses qu'ils faisaient. Les gens, j'ai remarqué, qu'ils apportaient déjà de l'embellissement par rapport à ce territoire-là ; ils allaient planter des arbres, des plantes, bien des choses.

3460

Je regardais toutes les places qui avaient été aménagées, puis c'est vraiment collectif, c'est plusieurs résidants qui vont faire ça. Puis je trouvais ça dommage parce qu'ils ont été obligés d'enlever toutes ces affaires-là à part certains arbres qui sont devenus matures. Moi, je me dis ce n'est pas logique de faire de la construction là-dessus, surtout qu'à 300 mètres les bâtiments ont déjà des dommages matériaux, des fissures, il y a quelqu'un qui m'a parlé qu'il y avait des infiltrations de rats dans sa maison à cause des fissures par rapport aux maisons. À chaque année faire des réparations ça va coûter cher, qui va payer ça ? Un moment donné, pousse mais pousse égal, je ne sais pas, là.

3470

**M. DOMINIQUE VIAU :**

3475 Surtout à 100 mètres. On s'entend qu'à 100 mètres, si à 300 mètres il y a des fissures, à 100 mètres j'imagine même pas c'est quoi. Puis on parle de logements sociaux, HLM, etc., mais ça c'est des logements de la Ville, on s'entend. Dans un sens, je ne sais pas c'est qui qui paie les réparations là-dedans, mais on s'entend qu'il y en aurait beaucoup.

**MME SANDRA SIROIS :**

3480 Il y a une chose que je voulais rajouter, c'est par rapport au milieu humide par exemple. J'ai remarqué qu'à chaque printemps, les ruisseaux et les étangs vont s'emplier, ils sont quand même assez profonds puis il y a tout le temps une volée de canards qui va se poser là, ça j'ai remarqué. Sauf que, durant l'été, il va se vider, mais j'ai remarqué que c'était vraiment par les pores des murs des falaises, ça je ne sais pas si vous avez remarqué ça, 3485 mais moi de loin, j'entends l'eau couler, de loin, mais ça...

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3490 Sur les murs de la carrière ?

**MME SANDRA SIROIS :**

3495 Oui, les murs de la falaise. Mais l'eau s'infiltré à l'intérieur. Avec l'érosion, on ne sait pas si ça peut devenir sensible aux travaux. Déjà là qu'il y a des secousses par rapport au dynamitage, s'il y a des constructions, ça va faire un poids de plus. Déjà pour une personne, se promener sur les rebords, c'est assez dangereux qu'une roche se détache, puis merci bonsoir. Imaginez les constructions puis tous les gens qui habiteraient là, en plus des activités, les allées et venues, ça risquerait d'être plus dangereux aussi par rapport à l'érosion, surtout que ça peut traverser tout le contour aussi jusqu'à Sherbrooke, parce que 3500 les milieux humides sont quand même là. Ça va être sur tout le territoire. J'ai remarqué que ce n'est pas égal partout, fait que l'eau se ramasse quand même à plusieurs places sur le champ, il va se vider de cette manière-là. Puis ça, c'est une inquiétude que j'avais par exemple, qu'est-ce qu'on allait faire par rapport à ça.

3505 Moi, je sais que je serais prête à mettre mon temps là-dedans, mon argent, mes bras, parce que je travaille déjà là-dedans, à tous les jours je pellete du fumier puis *lets go*, ça ne sent pas bon, mais ça travaille bien. Je sais que même mon patron serait prêt à s'embarquer là-dedans, je sais que quand je lui ai parlé de ce projet-là, je lui ai montré des photos, j'ai pris des photos des animaux, de marmottes, de renards, *lets go*, ça en finit plus, il 3510 était tout intéressé, il vient de l'Abitibi Témiscamingue.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3515 Est-ce qu'il vous a cru que vous aviez pris ça en ville sur le bord de la carrière Lafarge ?

**MME SANDRA SIROIS :**

3520 Oui.

**M. DOMINIQUE VIAU :**

3525 Oui, on a pas mal beaucoup de photos. Ça fait deux ans, trois ans environ qu'on prend des photos, été comme hiver.

**MME SANDRA SIROIS :**

3530 Oui, on va tout le temps là prendre des photos.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3535 Mais les séries de fiches projet-environnement, il y a un sondage pour ceux qui voulaient, c'est-à-dire votre porte à porte pour ceux qui étaient prêts à investir pour l'aménagement paysager. *Liste des bénévoles voulant participer au reboisement et à l'aménagement paysager du territoire entre F et B-1 ?*

**MME SANDRA SIROIS :**

3540 Ça c'était dans le cas où il y aurait eu les constructions seulement. Mais dans le cas où le territoire serait libre pour faire justement l'aménagement et tout ça, là j'aurais proposé qu'on puisse faire, par rapport au territoire ce celui-là qui s'en allait jusqu'à la 40, parce que je me suis dis comme ça, si admettons qu'il y a des constructions, ça serait bien de prendre l'alternative au moins le territoire qui va jusqu'à la 40 pour être sûr que celui-là va être conservé.

3545 Mais il faut revenir aussi au projet par rapport au territoire. Ça ne viendra pas plus habitable moi non plus pour les gens. Je veux dire que c'est quand même... les animaux ont fait leur terrier, ils sont incrustés là, ils sont vraiment installés. Moi je vais tout le temps faire de l'observation, puis j'ai continué à en faire même pendant les travaux, puis j'ai remarqué qu'il y en avait encore des animaux dans ce coin-là. J'ai marqué entre *F et B-1* par rapport, comme une alternative, seulement pour prendre ce qui restait qui ne serait pas pris, parce qu'à ce moment-là, je me posais les questions, je me suis dis au pire je vais marquer ça

3550

3555 juste au cas où, au moins pour ne pas tout perdre. Mais j'imagine que ça serait une bonne idée de faire un parc naturel avec le territoire qui est là. Je pense qu'il y a beaucoup de monde qui serait d'accord avec moi par rapport à ça.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3560 Puis le sondage sur les tremblements de terre ?

**MME SANDRA SIROIS :**

3565 J'ai fait du porte à porte par rapport à ça. Les gens m'ont marqué les témoignages, ils ont marqué les dommages matériels ou même par rapport à qu'est-ce qui dérangeait dans leur quotidien. Madame qui perd son vaisselier, l'autre qui place tout le temps les cadres à tous les jours, des affaires de même, le carrelage qui est craqué, puis il me semble qu'un moment donné on n'aura plus besoin de mettre des ghettos, il va y en avoir un bientôt. C'est parce que c'est vraiment, ça crée beaucoup de dommages, non seulement par rapport aux secousses, par rapport à la poussière, par rapport à l'odeur. J'ai remarqué qu'en 3570 retournant aussi dans le champ, depuis que moi je m'en rapproche tout le temps puis je sais que ça va dégager des odeurs, parce que veut veut pas, quand les cylindres, les gros cylindres, je ne sais pas comment ça s'appelle, des fois ils laissent les portes ouvertes de ça puis il y a du gaz qui s'échappe de ça, il y a un dépotoir en bas, j'ai vu des vidanges, c'est pas beau du tout, il y a plein de mouettes qui volent partout, en plus la poussière de la 3575 cimenterie en bas. Un moment donné ça fait des odeurs puis la pollution pas mal. Ça crée beaucoup de dommage, c'est sûr et certain. Le monde m'en a parlé. J'ai passé une heure quasiment avec une couple de personnes là-dedans, en costume noir, à 35 degrés dehors, c'était chaud.

3580 **M. DOMINIQUE VIAU :**

3585 Je sais que ça n'a pas vraiment rapport, mais simplement comme ça. Je sais que d'après le plan qui a été soumis il y a une couple de semaines de ça, le parc autant que les espaces commerciaux était situé vraiment à côté de la carrière, comme zone tampon, mais dans un certain sens, c'est comme, comment je pourrais dire ça... bon, premièrement c'est pas assez large comme zone tampon, puis on s'entend que c'est une zone tampon qui est quand même assez vide pour une zone verte. C'est quoi, du gazon, des arbres par ci par là, fait que ce n'est pas une zone tampon pour vrai. Puis en même temps, je ne sais pas, moi j'ai pas d'enfants, j'ai des neveux, des nièces, etc., etc., je ne sais pas si ça me tenterait 3590 vraiment de les emmener dans un parc de même. Sérieusement, là, je ne pense pas.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3595 Mais là si vous y allez maintenant, pourquoi vous n'iriez plus dans la bande de 100 mètres qui resterait ? Je ne comprends pas ?

**M. DOMINIQUE VIAU :**

3600 Moi, en ce moment j'y vais, oui, mais c'est certain qu'en ce moment j'en emporterais peut-être pas.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3605 Ah non.

**M. DOMINIQUE VIAU :**

3610 À cause justement que certaines affaires ne sont pas vraiment sécuritaires. Mais disons que, simple exemple de même, oui, il y en a des enfants, mais...

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

Mais oui, ils doivent aller là, certain.

3615 **M. DOMINIQUE VIAU :**

3620 Je ne sais pas, j'aurais un petit peu peur. C'est comme laisser ton enfant y aller quand même tout seul, tu sais, on s'entend que ça je serais moins apte. Quand il est plus vieux o.k., quand c'est un ado, o.k. «regarde, vas-y, tu sais», j'aurais pas de problème, mais un jeune enfant, je ne sais pas.

**MME SANDRA SIROIS :**

3625 Moi je sais que quand je vais dans ce champ-là, j'ai remarqué que les gens, moi je vais faire de la raquette, j'ai vu du monde qui allait faire de la raquette, on ressent comme un besoin d'intimité par rapport à ça, puis c'est justement ce qu'on vient rechercher, puis justement on l'a. Puis en faisant de l'observation comme ça, c'est tranquille. Les gens viennent là puis ils sont bien. Voir les maisons comme ça, à 100 mètres, le voisin *allô*, je ne sais pas, c'est plus pareil, c'est pas comme d'avoir le milieu naturel qu'on avait auparavant.

3630 Parce que là c'est quand même assez vaste, mais il faut compter aussi que la faune est vaste aussi, il n'y a pas juste un, deux, trois renards. Moi, le matin quand j'allais voir ça,

je voyais des renards, des marmottes, des lièvres, allez-y, des faucons, j'en ai remarqués, des faucons. Il y a des gens qui m'ont dit qu'ils avaient vu des chevreuils là-dedans. Ça j'ai  
 3635 été étonnée mais il y a quelqu'un qui donne des pommes puis qu'un chevreuil vient manger ses pommes à tous les matins. C'est quand même assez spécial de savoir qu'il y a toute cette faune-là là-dedans. Fait que là de diminuer la place à chaque fois, où ils vont se retrouver un moment donné ? Je ne sais pas. Dans ma cour en train de manger mes fleurs, ça ne me tente pas.

3640 Puis je voulais parler aussi par rapport à l'inquiétude que j'avais sur les logements sociaux. Ça, par exemple, c'est vrai que je ne m'en cacherais pas, j'ai été inquiétée par ça, je le suis encore, parce que moi quand j'étais jeune, j'ai vécu là-dedans, je sais c'est quoi le problème qui vient avec, je veux dire socialement on sait que tout le monde a ses problèmes,  
 3645 puis les gens, c'est sûr, c'est des gens comme tout le monde. Moi j'étais du monde comme tout le monde habitant là-bas, puis ma mère habite encore là-bas, j'ai déjà été prise dans une fusillade, j'ai déjà été prise dans un incendie qui était criminel. C'est des choses qui font peur parce que là c'est les valeurs qui changent, c'est des gens qui viennent d'ailleurs, puis en même temps on ne sait pas comment est-ce qu'on va *dealer* avec ça, voir s'il va y avoir  
 3650 peut-être une tension par rapport que telle maison à 100 000 \$ puis nous autres on est dans un logement social.

C'est vraiment voir, je ne sais pas, moi ça m'inquiétait par rapport à ça. C'est sûr, parce que j'ai vécu là-dedans puis j'ai voulu, tu sais, je suis venue ici à vivre avec mon père  
 3655 justement pour sortir de là-dedans puis ça m'inquiétait de revoir admettons cette épisode-là puis voir que ça se rapprochait de plus en plus, puis c'est vraiment à savoir qu'est-ce qui va se passer par après. Est-ce que les gens vont être adaptés, ou bien est-ce que ça va être pire ? Ou... je ne sais pas. C'est des questions comme ça que je me pose.

3660 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Je pense que c'est pour ça qu'il y a beaucoup de gens ce soir qui ont dit qu'ils voyaient un grand besoin que ça soit bien mélangé, une bonne mixité pour ne pas créer l'effet de ghetto que vous décrivez. Je pense que c'est une grande partie de la préoccupation  
 3665 des gens aussi.

**MME SANDRA SIROIS :**

C'est sûr que c'est des bons projets pareil, parce que je suis au courant qu'il y a des manques de logements puis tout ça, mais c'est juste pas la place pour le faire. Moi je regarde ça, je me dis voyons donc ! J'ai vu des places qui n'étaient pas prises puis des bâtiments qui étaient abandonnés qu'on pourrait reconstruire puis quand même dans des beaux quartiers peut-être. Mais ce que j'ai remarqué c'est que voyons donc, s'il y a  
 3670 tellement de risques par rapport à des maladies pulmonaires, que ça soit l'asthme ou bien

3675 par rapport aux secousses et tout ça, pourquoi on irait construire là sur le bord, *lets go*, va  
voir l'autre bord de la rue, c'est pas beau, c'est pas une belle vue. Sincèrement, je ne trouve  
pas ça logique que ça soit fait là. C'est des beaux projets, mais juste pas à la bonne place.

**MME CATHERINE CHAUVIN :**

3680 Merci beaucoup. C'est ça qui termine notre soirée de ce soir. Nous n'avons pas  
d'autres inscriptions. Je vous remercie pour votre patience, il est déjà passé 11h30. Je vous  
remercie beaucoup pour votre participation, c'est très apprécié. Vous nous avez donné  
beaucoup d'information ce soir puis j'espère vous revoir mercredi prochain le 13 à 7h00.  
3685 Bonne nuit.

3690 \*\*\*\*\*

3695 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous serment d'office  
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes  
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3700

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**

3705